

BILAN DE LA GUERRE DU KOSOVO

LE RÉSULTAT DES FRAPPES – LA FIN DU CONFLIT
LA RECONSTRUCTION – LA SITUATION
EN SERBIE-MONTÉNÉGRO

**Valérie Peclow, Georges Berghezan
et Bernard Adam**

Sommaire

Résumé	5
Introduction	7
<i>Préambule</i>	
<i>La crise du Kosovo du début des combats aux bombardements de l'OTAN: chronologie</i>	8
I. Bilan des bombardements de l'OTAN	9
1. Chronologie	9
2. Objectifs	10
- Les motifs déclarés	10
- Les raisons géostratégiques invoquées	10
- L'objectif militaire	10
3. Stratégie choisie	10
- Les avantages des frappes aériennes	10
- Une cohésion difficile à maintenir	11
- L'idée d'une intervention terrestre resurgit	11
- Le mauvais choix pour les victimes	11
4. Conduite des opérations	12
- Une prédominance américaine	12
- Le déroulement des opérations	12
- Les différentes phases de l'opération	13
5. Les cibles civiles	13
<i>Human Rights Watch et Amnesty International accusent l'OTAN de viol du droit humanitaire international</i>	14
6. Le bilan militaire de l'action de l'OTAN	14
- Les différentes évaluations rendues publiques	14
- Le rapport secret des experts de l'OTAN et de l'US Air Force	15
- Commentaires sur les résultats acquis et les méthodes d'évaluation	16
- Le bilan selon l'OTAN	16
II. La fin de la guerre	19
1. Facteurs décisifs	19
- L'impact des frappes aériennes	19
- L'action de l'Armée de libération du Kosovo (UCK)	19
- La menace d'une invasion	19
- L'apparition d'un nouvel acteur dans le jeu diplomatique	19
- L'ONU joue de nouveau un rôle dans la mise en oeuvre des accords	20
- L'inculpation de Slobodan Milosevic par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	20

2. Négociation des accords	20
- L'accord du G8	20
- L'accord « militaro-technique »	20
- Le cas particulier des forces russes	22
III. Bilan humain du conflit kosovar	23
1. Combien de victimes au Kosovo ?	23
- Avant les bombardements	23
- Pendant les bombardements	23
- Après les bombardements	25
2. Le cycle infernal des réfugiés	26
- Avant les bombardements	27
- Pendant les bombardements	28
- Après les bombardements	29
IV. Reconstruction du Kosovo	31
1. Introduction : cliché du Kosovo au sortir de la guerre	31
2. Le coût de la reconstruction	31
3. Le processus de paix	32
- Le volet sécurité : la KFOR en charge	32
- Le volet reconstruction et administration : la MINUK en charge	35
V. Conséquences économiques et politiques sur la République fédérale de Yougoslavie	39
1. Serbie	39
- Introduction : la situation économique avant les raids aériens	39
- Conséquences économiques des bombardements	39
- Conséquences politiques des bombardements	41
2. Monténégro	42
- Conséquences économiques	42
- Conséquences politiques	44
Conclusion – Un an après la guerre du Kosovo : bilan et commentaires	46
Annexes	
Resolution 1244 (1999)	51
Nato & Kosovo : Military Technical Agreement – 9 June 1999	54
Undertaking of demilitarisation and transformation by the UCK	56
Bibliographie	59

Résumé

Le 20 juin 1999, le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, mettait officiellement un terme à 78 jours de bombardements de la RFY. Les objectifs déclarés de l'opération militaire menée dès le 24 mars 1999 par l'Alliance atlantique étaient de faire accepter aux autorités yougoslaves le texte proposé à Rambouillet et de faire cesser la répression menée à l'encontre de la population albanaise du Kosovo.

Au-delà de la volonté d'éviter une grave crise humanitaire pouvant mettre en danger la sécurité régionale, la crédibilité de l'OTAN et celle de l'implication américaine dans le monde étaient également en jeu. Quant à l'objectif militaire proprement dit, il visait à provoquer un maximum de dommages à la structure armée yougoslave afin de stopper la violence au Kosovo et d'empêcher d'éventuelles opérations contre les pays voisins de la Serbie. Les dirigeants politiques et certains responsables militaires occidentaux pensaient qu'une campagne aérienne, qu'ils estimaient *a priori* très courte, pourrait atteindre ces objectifs. La stratégie choisie répondait avant tout au désir de limiter au maximum les risques de pertes humaines dans les rangs des alliés et de garantir la cohésion des membres de l'OTAN dans une action n'étant pas légitimée par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU.

Vis-à-vis de l'opinion publique, l'OTAN et les responsables politiques des pays occidentaux avaient justifié les bombardements par la nécessité d'éviter une catastrophe humanitaire et d'arrêter un génocide en cours contre la population albanaise du Kosovo. Des chiffres très élevés de victimes avaient été annoncés. A la lecture des informations rassemblées jusqu'à présent par le TPI et le CICR, une tendance claire se dessine : bien que réelles et massives, les exactions commises par les agents du régime de Belgrade ont été fortement exagérées par les dirigeants et les médias occidentaux pendant les bombardements et même après.

Malgré les moyens mis en œuvre, la campagne militaire de l'OTAN ne semble pas avoir atteint ses buts. La défense aérienne yougoslave a interdit les vols alliés en dessous de 5.000 m, laissant le champ libre aux forces yougoslaves sur le terrain. Les bombardements de l'OTAN n'ont pas stoppé la répression mais ont plutôt coïncidé avec une

offensive des forces yougoslaves contre les positions de l'UCK, les civils, en majorité albanais, ont été les premiers à faire les frais d'une politique de la « terre brûlée ». Les semaines qui ont suivi le début des bombardements ont été marquées par une intensification des combats au sol entre l'UCK et les forces de Belgrade et par de nouveaux flux de réfugiés.

Contrairement aux déclarations victorieuses faites par certains responsables politiques et militaires, les bombardements de l'OTAN ont été un échec sur le plan militaire. Les avions de l'Alliance ont en effet peu endommagé les forces yougoslaves et les chiffres élevés de destruction de cibles militaires avancés pendant et après la guerre ont dû être fortement revus à la baisse après enquête sur le terrain.

Il semble aujourd'hui très probable que le président Milosevic ait capitulé non pas face à une victoire militaire de l'OTAN, mais plutôt devant la menace d'une intervention terrestre des alliés et grâce aux actions conjuguées des diplomaties européenne, américaine et russe.

La guerre a aggravé la situation économique d'une région déjà très pauvre, une grande partie des habitations a été détruite par les forces yougoslaves, et les bombardements de l'OTAN ont endommagé bon nombre d'infrastructures civiles. Les mines et bombes à fragmentation non explosées continuent à faire des victimes un an après la fin de la guerre.

La reconstruction économique, administrative et politique du Kosovo a été confiée à la MINUK. La mission de l'ONU se heurte non seulement à des relations inter-communautaires extrêmement tendues, mais également à l'ambiguïté d'un mandat visant à établir une autonomie et une auto-administration substantielles du Kosovo tout en préservant la souveraineté de la RFY.

La « force internationale de sécurité au Kosovo » (KFOR) sous commandement de l'OTAN, est quant à elle chargée d'assurer la sécurité. Elle semble cependant impuissante face aux violences et aux pillages dirigés contre les minorités et auxquels l'UCK, pourtant officiellement désarmée et transformée en un corps de protection civile semble mêlée.

Le Kosovo est devenu la plaque tournante internationale d'une grande variété de trafics : cigarettes, voitures volées, drogues, armes, êtres humains, prostitution.

Au sortir de la guerre, Milosevic est toujours président de la RFY et s'accroche d'autant plus au pouvoir qu'il est sous le coup d'une inculpation du TPI. Après les bombardements de l'OTAN, la situation économique et sociale de la Serbie est catastrophique. Le niveau de vie de la population est celui qu'elle connaissait au début du siècle. L'opposition serbe ne parvient pas s'unir ni à canaliser le mécontentement populaire contre le pouvoir en place.

Les relations déjà tendues entre la Serbie et le Monténégro se sont encore détériorées avec le conflit du Kosovo. La population monténégrine est profondément divisée quant à l'indépendance et la menace d'une guerre civile n'est pas à exclure.

Introduction

L'objectif de ce rapport a été de rassembler un maximum d'éléments concrets permettant d'établir le bilan des bombardements de l'OTAN sur le Kosovo entre mars et juin 1999. Nous avons réuni les différentes données permettant d'établir une évaluation de cette action militaire ainsi que ses conséquences immédiates, notamment en examinant les questions délicates du nombre de victimes et des réfugiés. Ces questions humanitaires sont importantes puisque cette guerre a été menée pour cette raison spécifique.

En lançant les bombardements, Javier Solana indiqua le 23 mars 1999 que les objectifs politiques étaient : 1. de faire accepter par Belgrade le texte de Rambouillet ; 2. de limiter les forces de sécurité au Kosovo ; 3. d'arrêter l'usage excessif et disproportionné de la force au Kosovo. Il précisa également que les objectifs militaires avaient « pour but d'interrompre les violentes attaques perpétrées par les forces armées et les forces de police spéciale serbes et d'affaiblir leurs capacités de prolonger la catastrophe humanitaire ». Rappelons également que les dirigeants militaires et politiques de l'Alliance avaient indiqué que l'action militaire ne durerait que quelques jours.

Après l'examen du déroulement de l'opération militaire et de ses résultats, et contrairement aux déclarations victorieuses de certains responsables militaires ou politiques occidentaux, il faut reconnaître que la stratégie poursuivie a été un échec¹. L'action militaire s'est éternisée et elle a donné des résultats concrets dix fois moindres que ce qui avait été annoncé pendant les bombardements, et même quelques semaines après la fin de la guerre. Il a fallu, en réalité, les révélations de l'hebdomadaire américain *Newsweek* en mai 2000 pour comprendre ce qui s'est réellement passé : au lieu de 60% d'armes lourdes serbes détruites, moins de 6% de celles-ci l'ont réellement été. Ceci a fait voler en éclats le mythe de la guerre technologique efficace. Mais cela a aussi montré qu'une manipulation des chiffres avait été réalisée par les dirigeants militaires de l'OTAN afin de rendre plus acceptable l'action. De telles pratiques risquent de décrédibiliser l'Alliance atlantique.

Il est donc douteux que ce soit l'action militaire qui ait fait fléchir Milosevic et le pouvoir nationaliste serbe de Belgrade. Un rapport de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN reconnaît d'ailleurs que « certains font remarquer qu'il est difficile d'affirmer que ces bombardements sont la cause spécifique et fondamentale de la capitulation de Milosevic »². Il sem-

ble aujourd'hui de plus en plus clair que c'est le retour des Russes et des Nations unies dans les négociations avec Belgrade qui a été l'élément déterminant permettant de convaincre les dirigeants serbes d'abandonner leur position intransigeante et inacceptable. La question majeure est alors de se demander si les Occidentaux n'auraient pas pu faire l'économie d'une guerre ratée en convainquant les Russes d'augmenter la pression sur Belgrade avant le déclenchement des bombardements de l'OTAN. Il semble bien qu'une occasion n'ait pas été saisie au moment des négociations de Rambouillet ou juste après l'échec de celles-ci.

Autre question : pourquoi les Occidentaux n'ont-ils pas associé davantage les Russes à leur stratégie diplomatique à ce moment-là ? La réponse semble être de plus en plus claire : les dirigeants occidentaux pensaient, suite aux conseils ou aux pressions de certains dirigeants politiques ou militaires dont la secrétaire d'Etat Madeleine Albright, qu'une action militaire ne durerait que quelques jours, le temps de donner une leçon à Milosevic. Si les dirigeants occidentaux avaient su que leur coup de poker échouerait et que la guerre serait un échec militaire, on peut se demander s'ils n'auraient pas davantage tenté de privilégier l'action politique et diplomatique en associant les Russes et les Nations unies aux négociations de Belgrade. Une telle stratégie aurait pu s'accompagner de pressions militaires pour autant que ceux-ci restent partie prenante dans ce processus.

La principale conclusion que nous tirerons de ce bilan de la guerre au Kosovo est la nécessité de renforcer les outils de prévention des conflits. Certes, il faut que les Européens se dotent d'outils autonomes leur permettant de mener des opérations militaires avec ou sans les Américains. Mais ceci n'est qu'une partie des enseignements de la guerre du Kosovo. Il est en effet urgent que les Européens mettent en place des outils civils de gestion de crises en coordonnant leurs actions diplomatiques, en organisant des médiations et des missions d'interposition et en privilégiant le règlement pacifique des différends. Il s'agit dès lors de consacrer davantage de ressources à la mise en place de ces outils civils.

Bernard Adam,
Directeur du GRIP.

1. Le présent rapport complète la publication du livre *La guerre du Kosovo. Eclairages et commentaires*, sous la direction de Bernard Adam, juin 1999, éditions GRIP/Complexe.

2. « La politique et la stratégie de l'OTAN à la lumière du conflit du Kosovo » par Jan Hoekema, 45^{ème} session, novembre 1999, Commission de la défense et de la sécurité, Assemblée parlementaire de l'OTAN.

Préambule

La crise du Kosovo du début des combats aux bombardements de l'OTAN : chronologie³

Février-mars 1998 - Flambée de violence dans la région de la Drenica (centre du Kosovo). Après l'intervention massive des forces de sécurité serbes cherchant à réprimer les combattants de l'UCK, le bilan est particulièrement lourd : des dizaines de morts, de nombreux villages détruits, des dizaines de milliers de personnes déplacées.

22 mars 1998 - Les Albanais du Kosovo votent massivement pour plébisciter Ibrahim Rugova, candidat unique à la « présidence de la république », et réélire leur « Parlement ».

26 mars 1998 - L'ultranationaliste Vojislav Seselj est nommé vice-premier ministre de la coalition au pouvoir à Belgrade ; celui-ci affirme son refus de négocier avec les Albanais du Kosovo.

31 mars 1998 - Embargo de l'ONU sur les livraisons d'armes à Belgrade.

Avril-août 1998 - L'UCK s'empare de 40 à 50 % du territoire kosovar provoquant, à partir de la fin juillet, une contre-offensive de l'armée yougoslave et de la police serbe et entraînant le repli de l'UCK et le déplacement de plusieurs dizaines de milliers de personnes supplémentaires.

15 mai 1998 - Rencontre Milosevic-Rugova en présence de Richard Holbrooke, médiateur américain qui rencontre peu après H. Thaçi, chef de l'UCK.

1er septembre 1998 - Slobodan Milosevic se dit prêt à concéder aux Kosovars un certain degré d'auto-administration.

23 septembre 1998 - Par sa Résolution 1199, le Conseil de sécurité de l'ONU exige un cessez-le-feu au Kosovo, le retrait des forces serbes et l'ouverture de négociations directes.

13 octobre 1998 - Accord à Belgrade entre MM. Milosevic et Holbrooke sur le retrait des forces serbes et l'arrêt des combats ; cet accord prévoit par ailleurs le déploiement de 2.000 « vérificateurs » non armés de l'OSCE au Kosovo. Trois jours plus tard, l'UCK rejette cet accord.

26 octobre 1998 - Quelque 10.000 policiers serbes se retirent du Kosovo. Le lendemain, l'OTAN suspend sa menace de raids aériens.

16 novembre 1998 - I. Rugova refuse d'entamer des pourparlers directs avec le gouvernement yougoslave.

10 décembre 1998 - Une « force d'extraction » de 1.800 soldats de l'OTAN est activée en Macédoine pour protéger les 2.000 observateurs de l'OSCE au Kosovo.

Novembre-décembre 1998 - L'UCK profite du retrait des forces serbes pour revenir sur ses positions qu'elle avait perdues au cours de l'été.

Décembre 1998 - Reprise des combats entre les séparatistes de l'UCK et les forces serbes qui reviennent en grand nombre dans la province.

15 janvier 1999 - Massacre de 45 Albanais à Raçak, dans le sud du Kosovo. L'Américain William Walker, chef de la mission de vérification de l'OSCE, parle de « crimes contre l'humanité ». Belgrade et plusieurs journalistes occidentaux évoquent une mise en scène. Les légistes finlandais ne publient pas le rapport de leurs autopsies. Après les frappes aériennes, le Secrétaire d'Etat américain qualifiera Raçak d'« événement galvanisant ».

6-23 février 1999 - Conférence de Rambouillet (France) : le Groupe de contact réunit les représentants des autorités de Belgrade et des principales formations albanaises, dont ceux de l'UCK. Recherchant l'indépendance, l'UCK refuse de se satisfaire de l'autonomie proposée pour la province. De son côté, la délégation serbe écarte le déploiement d'une force de l'OTAN au Kosovo et ailleurs en Yougoslavie, ainsi que la perspective d'une indépendance à l'issue d'un référendum prévu en 2002.

Début mars 1999 - Intensification des combats entre forces serbes et partisans de l'UCK, et renforcement des troupes serbes au Kosovo.

19 mars 1999 - Echec des négociations qui avaient repris à Paris. Sous la pression américaine, la délégation des Kosovars albanais accepte de ratifier le document, mais Belgrade ne modifie pas sa position.

20 mars 1999 - Les observateurs de l'OSCE quittent le Kosovo.

21-23 mars 1999 - Mission de la dernière chance de l'émissaire américain Richard Holbrooke à Belgrade. Slobodan Milosevic reste intransigeant. Dans la soirée du 23, le Secrétaire général de l'OTAN donne l'ordre de « lancer des opérations aériennes en République fédérale de Yougoslavie ».

24 mars 1999 - Début des bombardements de l'OTAN sur la Yougoslavie.

3. Marc Schmitz, « Chronologie de la crise du Kosovo », in *La Guerre du Kosovo - Eclairages et commentaires*, GRIP/Complexe, Bruxelles, 1999.

I. Bilan des bombardements de l'OTAN

1. Chronologie⁴

24 mars 1999 - La phase 1 de la campagne de bombardements de l'OTAN « Opération Force Alliée » est lancée. La Russie gèle ses relations avec l'Alliance.

27 mars 1999 - La phase 2 de la campagne aérienne est décidée, elle vise les postes de commande, les dépôts, les champs aériens, les installations de communication et les concentrations de troupes au sud du 44^{ème} parallèle.

28 mars 1999 - L'exode des Kosovars vers les pays limitrophes s'amplifie et prend des allures de catastrophe humanitaire.

30 mars 1999 - Les cibles sont élargies aux bâtiments clés du gouvernement à Belgrade.

5 avril 1999 - Des bombes de l'OTAN atteignent un quartier résidentiel d'Aleksinac : 5 à 17 morts.

7 avril 1999 - Raid sur la centrale de chauffage de Belgrade dans un quartier à forte densité de population.

12 avril 1999 - Un missile est lancé par un avion de l'OTAN sur un pont à Grdelica et touche un train de passagers : au moins 10 morts.

14 avril 1999 - Des avions de l'OTAN bombardent au moins deux convois de déplacés sur la route Prizren-Djakovica (Kosovo) : 74 morts.

23 avril 1999 - Bombardement du siège de la télévision officielle RTS à Belgrade : 16 morts.

23-24 avril 1999 - A l'occasion du sommet du 50^{ème} anniversaire de l'OTAN à Washington, l'intensification des bombardements contre la RFY est décidée.

26 avril 1999 - Un hélicoptère « Apache » s'écrase lors d'une mission d'entraînement au nord de Tirana.

27 avril 1999 - Une attaque au missile tue au moins 20 civils à Surdulica.

1er mai 1999 - L'OTAN détruit un bus sur un pont à Luzane (Kosovo), puis atteint une ambulance : 34 à 40 morts.

5 mai 1999 - Un second hélicoptère « Apache » s'écrase, tuant deux pilotes américains.

6 mai 1999 - Les ministres des Affaires étrangères du G8 adoptent une déclaration présentant

les principes généraux d'un règlement politique de la crise.

7 mai 1999 - Un bombardier B2 américain détruit l'ambassade chinoise à Belgrade ; des bombes à fragmentation larguées sur le marché et l'hôpital de Nis tuent au moins 14 personnes.

13 mai 1999 - L'OTAN bombarde un convoi de déplacés à Korisa, près de Prizren (Kosovo) : 87 morts.

19 et 21 mai 1999 - L'OTAN bombarde la prison d'Istok (Kosovo), tuant plusieurs dizaines de détenus, la police serbe abat plusieurs dizaines de survivants, au total environ 100 tués.

20 mai 1999 - Les bombardements de l'OTAN endommagent plusieurs ambassades et résidences diplomatiques à Belgrade.

27 mai 1999 - Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie inculpe Slobodan Milosevic et 4 autres dirigeants yougoslaves pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

30 mai 1999 - L'OTAN bombarde un pont à Varvarin pendant un jour de marché : 11 morts.

31 mai 1999 - L'OTAN bombarde le sanatorium de Surdulica : au moins 20 morts ; le bombardement de Novi Pazar tue 23 personnes.

2 juin 1999 - Le G8 accepte un plan de paix pour le Kosovo prévoyant un retrait des troupes yougoslaves du Kosovo et une présence internationale, militaire et civile, de maintien de la paix.

3 juin 1999 - La Yougoslavie accepte officiellement le plan de paix après son approbation par le Parlement serbe.

9 juin 1999 - Un « accord militaro-technique » détaillant les modalités et procédures du retrait des troupes yougoslaves du Kosovo est signé par des officiers de l'OTAN et de l'armée yougoslave.

10 juin 1999 - L'OTAN constate le début du retrait yougoslave et suspend ses bombardements. Simultanément, le Conseil de sécurité des Nations unies approuve une résolution permettant le déploiement d'une force internationale de maintien de la paix au Kosovo et l'établissement d'une administration civile intérimaire.

4. « The Military Campaign Against Yugoslavia » in *Kosovo Backgrounder* 30 juin 1999, House Armed Services Committee, <http://house.gov/hasc> ; *Le Monde* et dépêches AFP du 24 mars au 10 juin 1999, Institute for Space and Security Studies (ISSS), *Space and Security News*, Vol. 16, n° 2 (août 1999).

2. Objectifs

La suspension des bombardements ayant été annoncée le 10 juin 1999, Javier Solana, le secrétaire général de l'OTAN mettait, le 20 juin 1999, officiellement un terme à la campagne aérienne lancée le 24 mars 1999 contre la République fédérale de Yougoslavie (RFY). Quelles sont les leçons qui peuvent être tirées de ces 78 jours d'opérations militaires aériennes et d'affrontements terrestres entre, d'une part, les forces militaires, policières et paramilitaires yougoslaves, et d'autre part les unités de l'UCK ?

Les motifs déclarés

La finalité déclarée de l'opération « Force alliée » était de faire accepter à la RFY le texte proposé à Rambouillet et de faire cesser les exactions serbes contre les Albanais du Kosovo.

En avril, l'OTAN posait cinq conditions non négociables à l'arrêt de ses bombardements⁵ :

« Les frappes aériennes de l'OTAN se poursuivront jusqu'à ce que le président Milosevic réponde aux exigences de la communauté internationale. Il sait ce qu'il a à faire. Il doit :

- Mettre un terme, de façon vérifiable, à toute action militaire et mettre fin immédiatement à la violence et à la répression.

- Retirer les forces militaires, forces de police et forces paramilitaires du Kosovo.

- Accepter une présence militaire internationale au Kosovo.

- Accepter le retour sans conditions et dans un climat de sécurité de tous les réfugiés et personnes déplacées, et permettre aux organisations d'aide humanitaire d'accéder sans entraves à ces personnes.

- Donner des assurances crédibles de sa volonté d'oeuvrer, sur la base des accords de Rambouillet, à l'établissement d'un accord-cadre politique pour le Kosovo en conformité avec le droit international et la Charte des Nations unies. »

Les raisons géostratégiques invoquées

Pour les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN, il existait trois raisons importantes d'intervenir.

D'une part, la situation au Kosovo mettait en danger la paix dans les Balkans et la stabilité dans la région sud-est de l'Alliance. Elle menaçait le processus de paix de Dayton en Bosnie-Herzégovine, risquait de relancer le chaos en Albanie et de déstabiliser l'ancienne République yougoslave de Macédoine et son importante minorité albanaise. On pouvait craindre un effet de dominos dans les pays voisins, y compris la Bulgarie et la Grèce, cette instabilité régionale pouvant exacerber les rivalités entre la Grèce et la Turquie.

D'autre part, la répression serbe créait une grave crise humanitaire. Au-delà d'un motif d'intervention purement éthique, une crise humanitaire et les mouvements de populations qui en découlent sont également des facteurs déstabilisateurs de la sécurité internationale incitant à l'engagement.

Enfin, la crédibilité de l'OTAN et celle de l'implication américaine dans le monde auraient été remises en question si l'Alliance n'avait pas répondu à la crise du Kosovo⁶. En refusant de signer le texte proposé à Rambouillet, la RFY représentait une menace pour une organisation en quête d'identité depuis la fin de la guerre froide.

Enfin, la crédibilité de l'OTAN et celle de l'implication américaine dans le monde auraient été remises en question si l'Alliance n'avait pas répondu à la crise du Kosovo⁶. En refusant de signer le texte proposé à Rambouillet, la RFY représentait une menace pour une organisation en quête d'identité depuis la fin de la guerre froide.

L'objectif militaire

L'objectif militaire visait à provoquer un maximum de dommages à la structure armée et de sécurité yougoslave afin d'empêcher la répression de la majorité albanaise du Kosovo et d'éventuelles opérations contre les voisins de la Serbie⁷.

3. Stratégie choisie

Les avantages des frappes aériennes

D'entrée de jeu, l'idée d'une intervention terrestre a été écartée. Se basant sur l'expérience bosnienne de 1995, les dirigeants politiques et certains

5. Déclaration diffusée à l'issue de la réunion extraordinaire du Conseil de l'Atlantique Nord en session ministérielle tenue au siège de l'OTAN le 12 avril 1999.

6. « Had NATO not eventually responded to these violations and other acts of the FRY, its own credibility, as well as the credibility of US security commitments throughout the world, would have been called into question. » (Prepared Joint Statement on the Kosovo After Action Review presented by Secretary of Defense William S. Cohen and General Henry H. Shelton, Chairman of the Joint Chiefs of Staff, before the Senate Armed Services Committee, 14 octobre 1999).

7. « The specific military objectives we set were to attack his ability to wage combat operations in the future against either Kosovo or Serbia's neighbours. » (Prepared Joint Statement on the Kosovo After Action Review presented by Secretary of Defense William S. Cohen and General Henry H. Shelton, Chairman of the Joint Chiefs of Staff, before the Senate Armed Services Committee, 14 octobre 1999).

responsables militaires étaient persuadés qu'une période de bombardements très courte suffirait à faire plier Slobodan Milosevic. Le 25 mars 1999, le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, annonçait que l'opération devait continuer « encore quelques jours »⁸. Hubert Védrine, le ministre français des Affaires étrangères, le relayait le 29 mars 1999 en déclarant que la durée des bombardements devrait plutôt se compter en jours⁹.

L'option des raids aériens offrait une certaine flexibilité – ils pouvaient être intensifiés ou au contraire cesser à tout moment en fonction de la volonté politique des alliés – mais elle se situait surtout dans l'optique de la « théorie du zéro mort » pour les forces de l'OTAN. Une offensive terrestre aurait entraîné des pertes humaines et aurait probablement rapidement érodé la cohésion de l'Alliance, d'autant plus que son action n'était pas légitimée par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU.

Une cohésion difficile à maintenir

Certains signes de tension étaient perceptibles entre des Etats membres de l'OTAN, l'intervention militaire risquait de déstabiliser les gouvernements italien et allemand et la Grèce était ouvertement critique vis-à-vis du choix des bombardements. Les désaccords n'ont pourtant pas empêché la prise de décision au sein de l'Alliance grâce au principe de « l'abstention constructive » qui tempère l'obligation d'unanimité entre les 19 membres.

Six Etats membres de l'Alliance atlantique ne se sont pas directement impliqués dans les opérations aériennes : la Grèce pour des raisons politiques, l'Islande et le Luxembourg qui n'ont pas d'armée, la République tchèque, la Pologne et la Hongrie qui n'étaient devenues officiellement membres que le 12 mars 1999.

L'idée d'une intervention terrestre resurgit

Avec le constat de la prolongation des hostilités, la possibilité d'une intervention terrestre a été envisagée¹⁰. Bien qu'officiellement les autorités politiques n'aient pas autorisé l'élaboration d'un projet d'invasion, le commandant suprême des Forces alliées en Europe, le général Clark aurait, déjà à la mi-mai 1999, disposé d'un plan d'attaque par le sud engageant 175.000 soldats¹¹. George Robertson, le secrétaire général de l'OTAN, à

l'époque secrétaire à la Défense britannique, a pour sa part confirmé que les alliés, constatant que la campagne durait depuis des semaines et que les choses ne changeaient pas, avaient « pris en considération l'idée d'une opération qui aurait impliqué 150.000 soldats »¹². En outre, l'envoi de troupes terrestres aurait été évoqué au cours d'une réunion plus ou moins secrète du secrétaire américain à la Défense William Cohen et des ministres de la défense britannique, français, italien et allemand le 27 mai 1999 à Bonn¹³; tous à l'exception des Allemands semblaient d'accord avec cette éventualité¹⁴.

Il semble que le Conseil de sécurité de la Maison Blanche avait un *a priori* plus favorable à l'option terrestre que le Pentagone puisque le 2 juin 1999, le conseiller pour la Sécurité nationale, M. Sandy Berger, recevait des experts allant dans ce sens. Au début du mois de juin 99, un conseil restreint de l'administration américaine était consacré à l'examen des conditions de cette alternative qui aurait dû se concrétiser avant le retour de l'hiver.

Les dirigeants yougoslaves ont cédé avant son éventuelle mise en oeuvre.

Le mauvais choix pour les victimes

« ... nous savions que l'utilisation de la force militaire ne pourrait stopper l'attaque de Milosevic contre les civils kosovars... », ont déclaré conjointement le secrétaire à la Défense W. Cohen et le chef d'état-major général, le Général H. Shelton devant le Sénat américain en octobre 1999¹⁵. La stratégie choisie ne permettait pas de protéger les civils de la répression serbe.

8. *Le Monde*, 26/03/1999.

9. Rapport d'information déposé par la commission de la Défense nationale et des Forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le conflit du Kosovo et présenté par MM. Paul Quilès et François Lamy, députés, 15 décembre 1999.

10. Le 24 mars 1999, le président Clinton promettait devant la télévision « I do not intend to put our troops in Kosovo to fight a war », *International Herald Tribune*, 20 septembre 1999.

11. *International Herald Tribune*, 20/09/1999.

12. Interview de Lord G. Robertson au journal *La Repubblica* citée par les *Nouvelles Atlantiques* n°3144 du 6/10/99.

13. *International Herald Tribune*, 20/09/1999.

14. *Newsweek.com*: NATO's Game of Chicken, 26/07/99, <http://newsweek.com>.

15. Joint Statement on the Kosovo After Action Review, Defense Link US Department of Defense.

Dans son rapport sur l'action de l'Alliance au Kosovo, la commission de la Défense et de la Sécurité de l'Assemblée de l'OTAN confirme cette opinion : « La puissance aérienne n'a pas contribué à la solution du problème humanitaire au Kosovo, ce qui était pourtant l'un des principaux objectifs énoncés par les dirigeants alliés au début de la campagne. Il est même hautement probable que les expulsions massives et les violences dont les Kosovars ont été les victimes ont été exacerbées par la volonté de l'OTAN de recourir exclusivement à des frappes aériennes de longue durée. »¹⁶

Ce constat peut être également déduit du rapport de l'OSCE publié en décembre 1999 selon lequel les massacres et d'autres graves violations des droits humains comme instrument de terreur se sont amplifiés après le 20 mars 1999. Si au total 863.000 Albanais ont fui le Kosovo, 793.000 (soit plus de 90 %) l'ont fui après le 24 mars, soit après le début des bombardements de l'OTAN¹⁷.

4. Conduite des opérations

Une prédominance américaine

Le général américain Wesley Clark, commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR), donnait autorité au commandant en chef des Forces alliées d'Europe du Sud (CINCSOUTH) dont le quartier général se trouve à Naples pour la mise en place de l'opération « Force alliée ». Le CINCSOUTH délégait le contrôle de l'opération au Commandant des Forces alliées aériennes d'Europe du Sud (COMAIRSOUTH) aussi basé à Naples. Le Commandant de la 5ème Force alliée aérienne tactique à Vicenza (Italie) assurait la conduite des opérations quotidiennes¹⁸.

L'OTAN a déployé 912 appareils¹⁹. Les Américains ont réalisé environ les 3/4 des missions, les Français arrivent en deuxième position en menant 12,8% des missions offensives²⁰. De 70 à 80% du potentiel militaire de l'opération « Force alliée » étaient d'origine américaine.

La mission d'information de l'Assemblée nationale française sur le conflit du Kosovo²¹ remarque la domination des Etats-Unis à tous les échelons de la chaîne de commandement et au niveau des forces aériennes engagées ; les USA étaient les seuls dans l'OTAN en mesure d'aligner les armements de précision à grande distance nécessaires aux frappes aériennes et à pouvoir déployer les

moyens technologiques avancés de renseignement permettant de déterminer les cibles. Cela leur a permis également de mener seuls et sans aucun contrôle de leurs alliés des opérations, comme le relève un rapport présenté en France par le ministre de la Défense et le chef d'état-major des armées au mois de novembre 1999 : « Force est de constater qu'une partie des opérations militaires a été conduite par les Etats-Unis en dehors du strict cadre de l'OTAN et de ses procédures. »²²

Le déroulement des opérations

Les pilotes de l'OTAN ont effectué 37.465 sorties dont plus de 14.006 missions offensives²³. Le nombre de raids aériens n'a pas été régulier tout au long des 78 jours de campagne et ces variations correspondent à la logique d'une guerre brève. Le nombre d'attaques est relativement élevé les premiers jours (150) et diminue progressivement de 150 à 100 attaques par jour entre le 1^{er} et le 7 mai. Les attaques augmentent ensuite de nouveau, régulièrement, de 100 à plus de 250 par jour. Après avoir atteint un point culminant entre le 29 et le 30 mai, la fréquence des raids diminue jusqu'au 7 juin de 250 à moins de 100 par jour. Enfin, entre le 7 et le 10 juin, il y a augmentation de 90 à environ 170 attaques quotidiennes²⁴.

Le nombre limité d'appareils engagés au départ de l'opération « Force alliée » atteste également de la certitude d'une issue rapide du conflit et de l'excès de confiance dans l'effet persuasif de l'engagement de l'OTAN : 374 appareils le 23 mars 1999,

16. La politique et la stratégie de l'OTAN à la lumière du conflit du Kosovo, commission de la Défense et de la Sécurité, Assemblée parlementaire de l'OTAN, 45e session annuelle, Amsterdam, novembre 1999.

17. As seen, As told - Report on Human Rights in Kosovo, Organization for Security and Co-operation in Europe, 1999.

18. « Operation Allied Force », Military Analysis Network.

19. Rapport d'information déposé par la commission de la Défense nationale et des Forces armées, *op. cit.*

20. *Le Monde*, 23/06/99.

21. Rapport d'information déposé par la commission de la Défense nationale, 15 décembre 1999, *op. cit.*

22. Rapport sur les enseignements du Kosovo présenté le 10 novembre 1999 par le ministre de la Défense Alain Richard et le chef d'état-major des armées Jean-Pierre Kelche, *Libération* du 11/11/1999.

23. *Revue de l'OTAN*, n°2, été 99, p. 16.

24. La situation au Kosovo, rapport présenté au nom de la Commission de défense par M. Townend, rapporteur, et M. Bårsony, co-rapporteur, document 1670, Assemblée de l'UEO, Paris, 10 novembre 1999.

418 le 29 mars, 577 le 16 avril, 700 le 2 mai, 880 le 24 mai et 912 le 9 juin²⁵.

Les différentes phases de l'opération

Quoique initialement planifiée en cinq phases²⁶ dont le développement avait débuté en été 1998, le déroulement de l'opération « Force alliée » comprendra en réalité trois phases²⁷ :

La phase 1 démarre le 24 mars 1999 et concerne les objectifs militaires proprement dits au Kosovo et en RFY tels que les systèmes intégrés de défense aérienne ; les bombardements visent les rampes de missiles sol-air, les radars.

La phase 2 est lancée le 27 mars 1999 par le Secrétaire général de l'OTAN après consultation informelle des membres de l'Alliance; elle étend les attaques aux forces armées serbes au sud du 44^{ème} degré de latitude nord et à leurs infrastructures militaires (quartier général, télécommunications, dépôts de matériel, de munitions, système de production et de stockage de fuel, casernes).

Suivant la décision des leaders de l'Alliance au Sommet de Washington, le 23 avril 1999, les opérations aériennes s'intensifient et sont élargies aux cibles considérées comme stratégiques sur l'entièreté du territoire de la RFY; elles visent notamment des installations de commandement et de contrôle (y compris les résidences de Slobodan Milosevic et le siège du Parti socialiste) mais aussi des centrales électriques, des infrastructures industrielles et des installations duales : radio, télévision et réseau téléphonique.

Entre le 12 et le 18 avril ce sont principalement les voies de communication qui sont attaquées.

Une défense aérienne yougoslave efficace a interdit les vols à basse altitude et empêché les avions alliés de maîtriser l'espace aérien yougoslave en dessous de 5.000 m. A cause de cela, les forces yougoslaves ont disposé d'une grande liberté d'action sur le terrain.

5. Les cibles civiles

Au cours de la troisième phase, de nombreux objectifs civils (infrastructures routières, navales et économiques, voies ferrées, réseaux de distribution d'eau et d'électricité, circuits de ravitaillement) ont été visés ; la population était délibérément touchée afin d'affaiblir sa mobilisation et son soutien aux dirigeants.

L'utilisation de certaines armes est également sujette à caution; les bombes à fragmentation utilisées par les USA jusqu'à la mi-mai, soit plus de 1.100 bombes contenant 200.000 « bombelettes »²⁸, et par le Royaume-Uni (532 BL 755²⁹) durant toute la durée du conflit, sont responsables de 90 à 150 morts de civils³⁰.

En outre, un grand nombre de « bombelettes » n'explorent pas dès qu'elles touchent le sol (20 à 30%, selon Handicap International³¹) et continuent à faire des victimes bien après la fin du conflit. Selon un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé publié mi-juillet 99, les mines et les munitions non explosées ont tué ou blessé 170 personnes en Yougoslavie le mois précédent, un peu moins de la moitié des accidents étant imputable à l'OTAN³². De 11.000 à 20.000 engins américains et britanniques auraient été dispersés dans les campagnes yougoslaves³³ et un mois après la fin du conflit les mines et bombes de l'OTAN tuaient ou blessaient 4 à 6 personnes par jour³⁴.

D'autre part, les bombardiers A-10, tirant 3.000 munitions renforcées à l'uranium appauvri à la minute, ont contaminé de larges zones de Yougoslavie, en particulier au Kosovo. L'usage de munitions à l'uranium appauvri a été confirmé par un porte-parole du Pentagone le 3 mai 1999. La structure des missiles de croisière « Tomahawk », dont des centaines ont été utilisés sur des objectifs fixes, comporterait également de l'uranium appauvri. Le GRIP a établi l'impact nocif pour l'environnement et la santé des populations de ce métal, abondamment utilisé durant la guerre du Golfe³⁵.

25. Rapport d'information déposé par la commission de la Défense nationale, *op. cit.*

26. Unclassified Report to Congress, Kosovo/Operation Allied Force After-Action Report, 31 janvier 2000.

27. La situation au Kosovo, rapport présenté au nom de la Commission de défense par M. Townend, *op. cit.*

28. Seeds of Carnage, Christopher Dickey, Newsweek.com: International Edition, <http://newsweek.com>.

29. *Jane's Defence Review*, 26/01/2000, p.8.

30. Civilian Deaths in the NATO Air Campaign, Human Rights Watch.

31. *Le Soir*, 27/07/99.

32. *Washington Post*, 20/07/99.

33. *Washington Post*, 20/07/99 et *Le Soir* du 27/07/99.

34. *Le Soir*, 27/07/99.

35. Luc Mampaey, in *La guerre du Kosovo. Eclairages et commentaires*, sous la direction de Bernard Adam, éditions GRIP/Complexe, 1999.

Human Rights Watch et Amnesty International accusent l'OTAN de viol du droit humanitaire international

Un rapport de Human Rights Watch³⁶ accuse l'OTAN de viol du droit humanitaire international.

Le choix de certaines cibles est mis en cause par un rapport de l'organisation américaine Human Rights Watch dénombrant les victimes civiles des bombardements de l'Alliance. HRW relève un minimum de 90 bavures différentes impliquant au moins 500 morts de civils yougoslaves. Si des installations militaires étaient visées dans la plupart des cas, à 9 reprises il s'agissait de cibles civiles que HRW considère comme illégitimes : le siège de la radio-télévision ainsi que la centrale thermique de Belgrade, 7 ponts n'étant pas des axes de transport importants et n'ayant aucune fonction militaire. D'autre part, 33 incidents sont le résultat d'attaques dans des zones à forte densité urbaine.

Selon HRW, l'OTAN a clairement violé le droit humanitaire international en utilisant des bombes à fragmentation près de zones habitées et en procédant à des attaques de cibles non militaires. Elle n'a pas pris les mesures adéquates ni pour prévenir les civils des attaques ni pour identifier la présence de ceux-ci lors d'attaques de convois et de cibles mobiles.

Suivant diverses sources yougoslaves, gouvernementales et d'opposition, entre 1.500 et 2.000 civils ont été tués par les bombardements. Le secrétaire à la Défense William Cohen et le général Wesley Clark ont tous les deux déclaré devant le Congrès américain qu'il n'y avait eu que 20 ou 30 « dommages collatéraux » dans toute la guerre³⁷, or HRW a pu en dénombrer avec certitude un nombre minimum 3 à 4 fois plus élevé.

Amnesty International, dans un rapport publié le 7 juin 2000³⁸, accuse l'OTAN d'avoir transgressé les lois de la guerre en attaquant délibérément des objectifs civils. Ce rapport qualifie notamment de crime de guerre l'attaque du siège de la radio-télévision serbe qui a fait 16 victimes le 23 avril 1999. Il rappelle entre autres les bombardements des ponts de Grdelica (12/04/99), de Luzane (1/05/99) et de Varvarin (30/05/99) où les pilotes n'ont pas suspendu leur action alors qu'ils avaient à l'évidence touché des civils.

Amnesty International remet en cause non seulement le choix des cibles mais aussi les moyens et les méthodes employés par l'Al-

liance lors de ses attaques. La manière dont étaient menés les bombardements, en particulier les vols à une altitude de plus de 5.000 mètres, rendait impossible le respect du droit humanitaire international.

Toutes les mesures n'ont pas été prises afin de minimiser le nombre de victimes civiles : « Le nombre de morts civiles aurait pu être réduit de manière significative si les forces de l'OTAN avaient respecté les lois de la guerre pendant l'opération Force Allié. »³⁹

Amnesty souligne qu'aucune enquête n'a été menée par l'OTAN ou ses Etats-membres à propos de ces bavures et qu'aucune mesure n'a été prise à l'encontre des responsables (exception faite du bombardement de l'ambassade de Chine).

6. Le bilan militaire de l'action de l'OTAN

Le bilan des bombardements de l'OTAN a été présenté à plusieurs reprises par différents responsables politiques et militaires de l'Alliance atlantique. Ces différentes évaluations ont été réalisées pendant la guerre ou après celle-ci.

Les différentes évaluations rendues publiques

Evaluation OTAN du 6 mai 1999

Le 6 mai 1999, soit au 44^{ème} jour après le début des bombardements de l'OTAN, selon les déclarations du général allemand Walter Jetz, porte-parole militaire de l'Alliance, l'OTAN assure avoir neutralisé 20% des « forces lourdes » serbes (chars et artillerie), ce qui représenterait 200 véhicules. Ce résultat, atteint après 17.000 sorties aériennes paraît faible pour certains observateurs qui rappellent que l'Alliance avait assuré fin mars n'avoir besoin que de quelques jours pour réduire à néant les forces serbes⁴⁰.

Evaluation belge du 11 mai 1999

Cinq jours plus tard, le 11 mai 1999, soit au 49^{ème} jour des bombardements, l'état-major géné-

36. Civilian Deaths in the NATO Air Campaign, Human Rights Watch. <http://www.hrw.org/>.

37. Kosovo/Operation Allied Force After-Action Report, Unclassified Report to Congress, 31 janvier 2000.

38. « Collateral Damage » or Unlawful Killings ? Violations of the Laws of War by NATO during Operation Allied Force, Amnesty International, 7/06/2000.

39. « Collateral Damage », *op. cit.*

40. Article de *Libération*, d'après AFP, 7/05/99.

ral de l'armée belge présente à la presse le bilan des bombardements de l'OTAN après 18.000 sorties aériennes. Le général-major Pierre Segers, chef de la division Opérations de l'état-major général, indique que l'Alliance a détruit 6% des chars, 18% des pièces d'artillerie et 13% des transports de troupe, alors que cinq jours auparavant, l'OTAN avait annoncé avoir anéanti 20% des forces lourdes (artillerie et chars). Le général Segers reconnaît que les statistiques belges « sont plus pessimistes que celles de l'OTAN ». Par ailleurs, le général Segers précise que 30% des principaux avions de combat, dont 62% des MIG-29, ont été détruits⁴¹.

Evaluation OTAN du 19 mai 1999

Le 19 mai 1999, au 57ème jour des bombardements, le général Walter Jertz déclare que 31% des armes lourdes serbes, soit 312 engins, ont été détruites. Il précise également que 69% des avions de chasse MIG-29 ont été détruits. De son côté, Jamie Shea, le porte-parole du Secrétaire général de l'Alliance atlantique, indique que l'OTAN commence désormais à « dégrader réellement » les forces yougoslaves de manière sévère⁴².

Evaluation OTAN du 1er juin 1999

Deux semaines plus tard, le 1^{er} juin 1999, après 70 jours de campagne aérienne, le général Jertz précise qu'au 31 mai 1999, l'OTAN a effectué 31.529 sorties aériennes et a détruit 637 armes lourdes (soit plus de 60% des armes lourdes serbes) : 314 pièces d'artillerie, 203 véhicules de transport blindés et 120 chars⁴³.

Evaluation américaine fin juin 1999

Après la fin des bombardements de l'OTAN, fin juin 1999, le secrétaire à la Défense américain William Cohen et le général Henry Shelton, chef d'état-major interarmes américain, présentent le bilan final de la guerre du Kosovo. Ils annoncent qu'après 38.000 sorties aériennes, l'OTAN a détruit 120 chars, 220 véhicules blindés de transport et 450 pièces d'artillerie, soit plus de 75% des armes lourdes serbes⁴⁴.

Evaluation OTAN du 16 septembre 1999

Le 16 septembre 1999, lors d'une conférence de presse organisée pour dresser le bilan de la guerre du Kosovo, le général Wesley Clark, commandant

en chef des forces alliées en Europe (SACEUR), et le général John Corley, adjoint du SACEUR, affirment que l'OTAN a atteint 93 chars, 153 véhicules blindés et 389 pièces d'artillerie, soit 60% des armes lourdes serbes. Le général Clark reconnut cependant qu'on n'avait retrouvé qu'une partie de ces engins sur le terrain ; en ce qui concerne les chars, seules 26 épaves avaient été retrouvées. Selon le général Clark, les forces serbes auraient ramené avec elles les restes des autres engins détruits lorsqu'elles quittèrent le Kosovo avant l'entrée des forces de la KFOR⁴⁵.

Le rapport secret des experts de l'OTAN et de l'US Air Force

En mai 2000, l'hebdomadaire américain *Newsweek* publie un article révélant un tout autre bilan militaire⁴⁶. Ces révélations embarrassantes sur un bilan désastreux peuvent être résumées comme suit :

Fin juin 1999, le général Clark envoie au Kosovo une équipe d'une trentaine d'experts provenant de l'OTAN mais surtout du MEAT (*Munitions Effectiveness Assessment Team*) de l'US Air Force. Parcourant en hélicoptère le Kosovo, ils firent ensuite rapport au quartier général de l'OTAN. Leurs conclusions étaient sensiblement différentes de ce qui avait été annoncé auparavant. Apprenant ces résultats, le général Clark renvoya l'équipe d'experts au Kosovo qui accomplit alors une nouvelle enquête au sol.

Les conclusions de l'équipe d'enquêteurs indiquèrent que l'OTAN avait détruit seulement 14 chars, 18 véhicules blindés transporteurs de troupe et 20 pièces d'artillerie, soit 52 engins, ce qui représente moins de 6% des armes lourdes serbes. Ces chiffres se situent à un niveau dix fois moindre que ce qui avait été annoncé à la fin des bombardements de l'OTAN (60% d'armes lourdes serbes détruites).

L'équipe d'enquêteurs estima qu'au lieu des 744 cibles atteintes et confirmées par les militaires de l'OTAN au cours de la guerre (confirmation par photographies aériennes et satellitaires), seule-

41. *La Libre Belgique*, 12-13/05/99.

42. *Nouvelles atlantiques*, 21/05/99.

43. *Nouvelles atlantiques*, 4/06/99.

44. *Newsweek*, 15/05/2000.

45. *International Herald Tribune*, 17/09/99.

46. *Newsweek*, 15/05/2000.

ment 58 cibles étaient réellement confirmées sur le terrain.

L'équipe d'enquêteurs constata que les bombardements des avions de l'OTAN avaient détruit de nombreuses cibles fixes dont des leurres (fausses cibles fabriquées par les Serbes représentant des ponts, des chars, des lance-missiles, etc.).

Apprenant ces chiffres, le général Clark ordonna à son adjoint, le général John Corley, de réécrire un nouveau rapport. Celui-ci se basa essentiellement sur des photographies aériennes et satellitaires et parvint à produire les chiffres qui furent diffusés lors de la conférence de presse du 16 septembre 1999 et qui se rapprochaient beaucoup plus des évaluations diffusées par l'OTAN à la fin de la guerre.

Suite à ces péripéties, *Newsweek* a signalé que plusieurs responsables refusèrent les conclusions du général Corley qui ne s'est pas rendu sur le terrain contrairement à l'équipe des 30 experts. Deux autres adjoints du général Clark, les généraux britannique Rupert Smith et allemand Dieter Stockmann n'ont pas accepté les chiffres du général Corley. La CIA elle-même, dans un rapport de novembre 99 mit en doute ces chiffres en estimant que les bombardements de l'OTAN n'avaient que fort peu atteint le potentiel de l'armée yougoslave.

Commentaires sur les résultats acquis et les méthodes d'évaluation

Les révélations de *Newsweek* permettent d'apporter un tout autre éclairage sur les réalités de la guerre du Kosovo. Nous pouvons relever les points suivants :

Les bombardements de l'OTAN ont été un échec sur le plan militaire. Ceci montre que, contrairement aux déclarations victorieuses de certains responsables politiques et militaires, une guerre exclusivement aérienne produit des effets extrêmement limités.

Le mythe de la guerre menée avec des moyens technologiques sophistiqués (la guerre « hi-tech ») a volé en éclats. Non seulement les cibles n'ont pas été atteintes comme le voulaient les responsables militaires, mais les moyens de reconnaissance n'ont pas permis d'établir le véritable bilan des cibles atteintes. Il est vraisemblable que certains dirigeants militaires ont été abusés par ce qu'ils croyaient voir sur les photographies aériennes et satellitaires.

Un élément particulièrement inquiétant est que les conclusions auxquelles sont arrivées l'équipe d'experts de l'OTAN et de l'US Air Force rejoint sensiblement les évaluations diffusées par les militaires yougoslaves qui avaient été présentées pendant la guerre comme un exercice de manipulation (que les autorités yougoslaves ont effectivement l'habitude de pratiquer).

L'exercice de manipulation des chiffres réalisé par les dirigeants de l'OTAN risquent de décrédibiliser cette institution.

Ceci indique la nécessité de mettre en place des commissions d'enquête indépendantes afin de vérifier de manière rigoureuse le bilan militaire (et politique) de ce genre de guerre.

La conclusion majeure est que l'emploi de la force reste fort aléatoire. Les succès militaires et politiques escomptés restent à discuter. Ceci rejoint le constat de ceux qui estiment que les efforts diplomatiques et politiques doivent être privilégiés avant de recourir à la force.

Le bilan selon Belgrade

Les autorités yougoslaves décomptent seulement 13 chars et 27 pièces d'artillerie touchés par les avions de l'OTAN, soit des chiffres très proches de ceux avancés par l'étude de l'US Air Force révélée par *Newsweek*. L'armée yougoslave prétend avoir abattu 47 avions, 21 drones et 4 hélicoptères de l'Alliance⁴⁷.

Un bilan militaire contesté

En Grande-Bretagne, les leaders conservateurs ont réclamé une enquête indépendante sur la campagne de l'OTAN. Ils ont remis en cause la stratégie adoptée en constatant que très peu de dommages ont effectivement été causés à l'armée yougoslave et qu'elle est encore apte à déstabiliser la région⁴⁸.

Cette opinion est partagée par des personnalités militaires parmi lesquelles deux anciens chefs d'état-major et officiers supérieurs

47. Rapport d'information déposé par la commission de la Défense nationale et des Forces armées, *op. cit.*

48. Newsunlimited/special reports/Tories step up call for bombing 'failure' inquiry.

britanniques ayant participé au conflit bosniaque : le Field Marshal Lord Bramall, Lord Craig of Radley, le Colonel Bob Stewart et le lieutenant général Sir Roderick Cordy-Simpson⁴⁹.

Le lieutenant général Sir Roderick Cordy-Simpson, chef d'état-major des Nations unies durant la guerre bosniaque entre 1992 et 1993, commentait ainsi l'air victorieux des Serbes quittant le Kosovo : « Nous avons tous vu les Serbes quittant le Kosovo fièrement, leurs drapeaux flottant. Nous n'avions clairement pas fait les dommages prétendus. Si nous avions mené une campagne terrestre en croyant que nous avons fait les dommages que nous prétendions, je pense que nous aurions eu une très mauvaise surprise. »⁵⁰

Les cibles fixes touchées

Selon l'OTAN, 45 ponts sont fortement endommagés, les 4 principales routes d'accès au Kosovo ont été rendues inutilisables, les 9 aérodromes militaires serbes ont subi de fortes détériorations, plus du tiers des installations de production et d'entretien des missiles a été détruit ainsi que la moitié des réserves militaires et civiles de pétrole, et un tiers des sites de transmission radio a été mis hors d'usage.

Les pertes militaires serbes

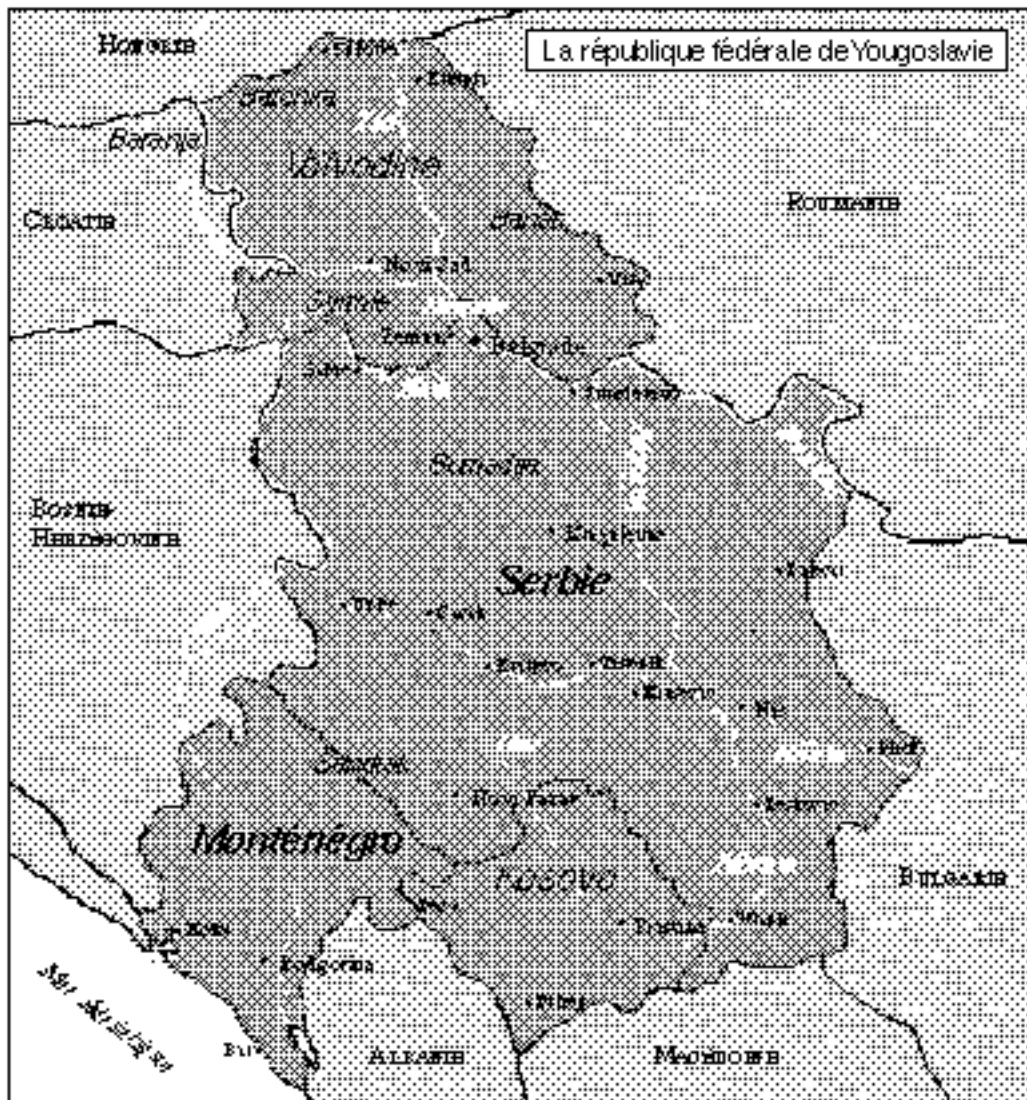
Selon les déclarations du président Milošević, 462 soldats de l'armée yougoslave et 114 membres de la police de la République de Serbie ont été tués pendant la guerre⁵¹. Ce bilan n'est pas contesté par l'OTAN ; interrogé sur le sujet en septembre 1999, le général Wesley Clark reconnaissait qu'il ne pouvait donner aucune estimation des pertes militaires yougoslaves⁵².

49. *The Times of London*, 7/07/99.

50. News Unlimited/ Special reports/ Military recruited by Tories in call for Kosovo inquiry, 8 juin 99.

51. Discours du président Slobodan Milošević à Belgrade le 10 juin 1999, *Review of International Affairs*, Vol.L, n°1085-86, octobre-novembre 1999.

52. Press Conference on the Kosovo Strike Assessment by General Wesley K. Clark, Supreme Allied Commander and Brigadier General John Corley, Chief, Kosovo Mission Effectiveness Team, 16/09/99.



© Complexe. Extrait de l'ouvrage *Géopolitique de la Serbie-Monténégro*, Complexe, Bruxelles, 1998.

II. La fin de la guerre

1. Facteurs décisifs

Il est assez difficile d'évaluer l'impact des différents facteurs qui ont conduit le président Milošević à accepter le plan de paix présenté par MM. V. Tchernomyrdine et M. Ahtisaari. Parmi les facteurs décisifs, relevons :

L'impact des frappes aériennes

L'inefficacité des frappes aériennes contre les cibles proprement militaires au Kosovo et en RFY a été démontrée et contredit le président Clinton lorsqu'il déclare qu'il est maintenant prouvé qu'une intervention aérienne peut arrêter une armée terrestre⁵³ et pourrait se répéter ailleurs si nécessaire, en Afrique ou en Europe centrale⁵⁴.

Il semble aujourd'hui très peu probable que le président Milošević ait capitulé en raison d'une victoire militaire de l'OTAN puisqu'il est avéré que l'armée yougoslave s'est retirée sans avoir subi trop de pertes en matériel ou en effectifs. Les bombardements des infrastructures civiles n'avaient pas non plus vraiment entamé le moral ou la mobilisation de la population.

L'action de l'Armée de libération du Kosovo (UCK)

Les opérations militaires de l'UCK n'ont pas sérieusement handicapé l'appareil militaire yougoslave même si elles ont parfois conduit ses troupes à se découvrir, les rendant plus vulnérables aux frappes de l'OTAN. L'UCK n'a donc pas joué de rôle déterminant dans l'acceptation par Milošević du plan de cessation des hostilités. Les militaires et les forces de police yougoslaves ont par contre causé de sérieux dommages à l'UCK.

La menace d'une invasion

La menace d'une intervention terrestre de plus en plus précise avec notamment l'annonce du doublement début juin des effectifs de l'OTAN en Macédoine et en Albanie⁵⁵ a eu plusieurs effets. D'une part, le Kremlin a changé de tactique afin de parvenir à un règlement rapide du conflit par crainte d'une dégradation trop importante de leurs relations avec l'Occident. D'autre part, Belgrade voyant son soutien russe disparaître se retrouvait cette fois presque entièrement isolée.

Les actions parallèles des diplomaties européenne, américaine et russe

La Russie a condamné d'emblée l'absence de résolution du Conseil de sécurité des Nations unies autorisant l'intervention de l'OTAN.

Comme le remarque Panayotis Vlassopoulos, l'ambassadeur de Grèce à Belgrade : « La plus grosse erreur de départ de l'Ouest a été d'isoler la Russie. Milošević a ainsi reçu le message qu'il n'était pas seul. »⁵⁶ La guerre se poursuivant, on constate début mai 99 un changement de direction de la politique américaine vis-à-vis de la Russie; la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright reprend contact avec le ministre des Affaires extérieures Igor Ivanov, et son adjoint, Strobe Talbott, rencontre Viktor Tchernomyrdine, l'envoyé spécial de Boris Elstine pour les Balkans. La Russie est progressivement réintégrée dans le jeu diplomatique, à l'invitation des Européens, Français et Allemands en tête. Rassurée quant à son rôle d'acteur majeur sur la scène internationale et soucieuse de ne pas détériorer outre mesure ses rapports avec l'Ouest, la Russie s'est ralliée globalement aux thèses occidentales. La distanciation de la Russie par rapport aux autorités yougoslaves, qui comptaient sur son attachement au principe de souveraineté des Etats pour obtenir son soutien, est l'élément essentiel qui a mené au règlement du conflit.

L'apparition d'un nouvel acteur dans le jeu diplomatique

Composé des sept grandes puissances industrialisées⁵⁷ (G7) et de la Russie, le G8 a joué un rôle nouveau dans le règlement diplomatique du conflit. Il peut être compris comme un successeur du « Groupe de contact », dont le rôle fut déterminant dans la conclusion de la guerre en Bosnie-Herzégovine et qui a été mis en veilleuse au début du conflit au Kosovo, précisément en raison de l'attitude de Moscou, jugée « pro-serbe » par ses partenaires occidentaux.

53. Déclaration du président Clinton lors de sa visite à la base d'Aviano dans le nord de l'Italie le 22 juin 99, *Nouvelles Atlantiques* n°3120, 25/06/1999.

54. Déclaration du président Clinton à Skopje, *op. cit.*

55. *Le Vif/L'Express*, 4/06/99

56. *Newsweek.com*: NATO's Game of Chicken, 26/07/99.

57. Le G7 est composé de l'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni.

L'ONU joue de nouveau un rôle dans la mise en oeuvre des accords

La réintroduction de l'ONU dans le jeu diplomatique, via la résolution 1244 et une administration civile au Kosovo sous son contrôle, revenait à satisfaire à une requête majeure de Moscou et de Belgrade. Le projet d'accord de Rambouillet ne prévoyait aucun rôle à l'ONU dans le processus de pacification du Kosovo.

L'inculpation de Slobodan Milosevic par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI)

Le 27 mai 1999, le TPI a inculpé S. Milosevic, président en exercice de la RFY, son vice-Premier ministre Nikola Sainovic, le président de la République de Serbie Milan Milutinovic, le chef d'état-major des forces armées Dragoljub Ojdanic (devenu ministre de la Défense), le ministre de l'Intérieur de Serbie Vljako Stojiljkovic. Les cinq dirigeants sont accusés de crimes contre l'humanité et de violations des lois et coutumes de la guerre, à savoir la déportation de plus de 700.000 Albanais et le meurtre de 340 personnes⁵⁸ lors de divers incidents au cours des bombardements de l'OTAN et à Racak le 15 janvier 1999⁵⁹.

Cette mesure « à usage interne » vise les tensions grandissantes au sein de l'OTAN, conforte les alliés et rassure les opinions publiques occidentales quant à la légitimité de l'action menée à défaut d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'attaque directe et personnelle contre Milosevic signifie également son total isolement et peut faire en sorte qu'il s'accroche au pouvoir à n'importe quel prix.

2. Négociation des accords

L'accord du G8

Le plan de paix élaboré à Bonn par MM Talbott, Tchernomyrdine et Ahtisaari, ce dernier représentant l'UE, a été transmis par les envoyés russe et européen au président Milosevic le 2 juin 1999⁶⁰. Le lendemain, il était soumis au Parlement de Serbie et adopté par 136 voix contre 74⁶¹. Les votes négatifs provenaient des bancs du Parti radical (SRS) assimilant le plan de paix à une capitulation.

Sur base de cet accord, les ministres des Affaires étrangères du G8 se sont entendus le 8 juin 1999

à Cologne sur un texte de résolution qu'ils ont soumis au Conseil de sécurité de l'ONU. La Chine et la Russie refusant d'adopter une résolution avant la fin de la campagne aérienne, la décision a été suspendue durant la mise au point d'un « accord militaro-technique » entre représentants militaires yougoslaves et atlantiques.

Les principaux points de la déclaration de la réunion du G8 à Petersberg (6 mai 1999)

- La cessation immédiate et vérifiable de la violence et de la répression au Kosovo.
- Le retrait des forces militaires, de police et paramilitaires.
- Le déploiement au Kosovo de présences internationales civile et de sécurité, avec référence au rôle de l'ONU.
- La mise en place d'une administration intérimaire pour le Kosovo, avec référence à l'ONU.
- Le retour en sécurité des réfugiés et personnes déplacées et l'accès au Kosovo pour les organisations d'aide humanitaire.
- La référence à une autonomie substantielle du Kosovo tenant compte des accords de Rambouillet et des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de la RFY.
- La démilitarisation de l'UCK.
- L'approche globale du développement économique et de stabilisation de la région.

L'accord « militaro-technique »

L'accord « militaro-technique » entre l'OTAN, représentée par le général britannique Jackson, et l'armée yougoslave, représentée par les généraux Marjanovic et Stefanovic, a été signé le 9 juin 1999 en soirée à Kumanovo en Macédoine après deux jours de difficiles négociations⁶². Les dirigeants yougoslaves et l'OTAN ne s'accordaient pas sur la séquence du départ des troupes yougoslaves et de l'entrée des forces internationales : pour Belgrade, le vote de la résolution de l'ONU devait être préa-

58. *Washington Post*, 27/05/99.

59. *AIM* (Alternativna Informativna Mreza, Paris), Regular articles, 12/06/99.

60. *AP*, 2/06/99.

61. *AFP*, 3/06/99.

62. *Washington Post*, 10/06/99.

lable au retrait de son armée, pour l'OTAN il devait être postérieur à l'entrée des premiers éléments de la force internationale.

Le désaccord portait aussi sur les détails de la présence internationale au Kosovo et sur le nombre de soldats yougoslaves autorisés à rester dans la province. L'accord militaire est entré en vigueur dès sa signature.

La décision de la suspension des raids aériens, prérogative du Conseil atlantique, n'a été annoncée officiellement par le secrétaire général de l'OTAN Solana qu'après le début du retrait constaté des forces serbes, soit le 10 juin en milieu d'après-midi⁶³. De source OTAN, on a indiqué avoir poursuivi les bombardements pendant toute la journée du 9 juin, donc également pendant les pourparlers⁶⁴, tandis que, de source yougoslave, on dit avoir constaté une pause après la signature de l'accord⁶⁵, puis une dernière attaque au missile sur le village de Kolotec (Kosovo) le 10 juin à 13 h.15 locales⁶⁶.

Les principaux points de l'accord « militaro-technique »

- Le retrait des forces terrestres yougoslaves du Kosovo par étapes et l'entrée synchronisée de la KFOR.
- La suspension des frappes aériennes de l'Alliance dès le retrait vérifié des forces yougoslaves du Nord de la province (zone 3).
- L'évacuation de la totalité des forces terrestres yougoslaves du Kosovo en 11 jours : zone 1 (sud) en 6 jours, zone 2 (centre) en 9 jours.
- L'arrêt définitif des frappes aériennes de l'OTAN avec le retrait complet des forces yougoslaves.
- Le retrait à 25 km hors du Kosovo des forces aériennes et de la défense aérienne yougoslaves en 3 jours.
- Le déploiement de la KFOR et ses droits.

Le Conseil permanent de l'OTAN a marqué son accord avec le plan des opérations de déploiement de la force internationale de sécurité au Kosovo qui serait mis en oeuvre après le vote de la Résolution du Conseil de sécurité⁶⁷.

Une fois informé, le Conseil de sécurité a voté la Résolution 1244 le 10 juin 1999, par 14 voix pour et 0 contre, la Chine s'abstenant⁶⁸.

Les principaux points de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies

- Réaffirme la responsabilité principale du Conseil de sécurité des Nations unies.
- Se réfère au Chapitre VII des Nations unies.
- Réaffirme le droit de tous les réfugiés et personnes déplacées à rentrer chez eux en toute sécurité.
- Tient pleinement compte de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RFY.
- Fait référence à une « autonomie substantielle », à une « véritable auto-administration » au Kosovo.
- Exige que la RFY mette « immédiatement et de manière vérifiable un terme à la violence et la répression au Kosovo » et achève le retrait vérifiable du Kosovo de toutes les forces militaires et paramilitaires et de police de la RFY selon un calendrier serré qui concernera aussi le déploiement synchronisé de la présence internationale au Kosovo.
- Prévoit le retour au Kosovo d'un nombre convenu de militaires et de fonctionnaires de police yougoslaves et serbes.
- Autorise le déploiement sous l'égide de l'ONU de présences internationales civile et de sécurité.
- Charge le Secrétaire général de nommer en consultation avec le Conseil de sécurité un représentant spécial.
- Prévoit les tâches de la présence internationale de sécurité et de la présence internationale civile, dont la démilitarisation de l'UCK, la défense et la promotion des droits de l'homme et le devoir d'assurer l'ordre et la sécurité publics.
- Reprend dans l'annexe 1 la déclaration publiée par le G8 le 6 mai 1999 comme principes généraux de la solution politique de la crise du Kosovo et, dans l'annexe 2, le texte adopté par le Parlement de Serbie le 3 juin 1999.

63. *New York Times*, 11/06/99.

64. *New York Times*, 10/06/99.

65. *Reuters*, 10/06/99.

66. *Tanjug*, 10/06/99.

67. Press statement by NATO Secretary General, 10/06/99.

68. *AP*, 10/06/99.

Le cas particulier des forces russes

Le désaccord

Strobe Talbott s'est rendu le 10 juin 1999 en Russie pour élaborer les modalités de la participation russe à la Force de paix internationale (KFOR) et tenter de réduire les désaccords entre les deux pays : les Etats-Unis veulent répartir la KFOR en 5 zones sous la responsabilité respective des Américains, des Britanniques, des Français, des Allemands et des Italiens en insistant sur l'unité de commandement sous contrôle de l'OTAN.

Ils conçoivent la participation russe sur le modèle mis en place en Bosnie pour la SFOR où le général russe responsable collabore avec le SACEUR en ce qui concerne ses propres troupes. La Russie proposait quant à elle d'envoyer 10.000 hommes sous commandement russe dans un secteur qu'elle contrôlerait avec d'autres pays de la CEI ou neutres.

Regain de tension

Dans la nuit du 11 juin au 12 juin 1999, 200 parachutistes russes faisant partie de la SFOR en Bosnie sont arrivés au Kosovo avant même le début de l'opération « Joint Gardian » dans le but d'occuper l'aéroport de Pristina où le commandement tactique de la KFOR devait normalement s'installer.

Le général Clark, apprenant que l'armée russe allait devancer les troupes de l'OTAN, a ordonné aux troupes hélicoptérées et terrestres d'occuper l'aéroport avant eux. Le général Jackson, disant craindre le déclenchement d'une troisième guerre mondiale, a fait en sorte que Londres et Washington annulent cet ordre⁶⁹. En représailles de cet incident, après consultation avec l'OTAN⁷⁰, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie ont refusé de laisser l'armée russe utiliser leur espace aérien pour le transport de troupes et de matériel vers le Kosovo.

L'accord américano-russe

Un accord entre Russes et Américains a été finalement trouvé le 18 juin 1999 à Helsinki et est devenu formellement un accord OTAN-Russie lorsqu'il a été entériné par le Conseil permanent de l'OTAN le 21 juin 1999. Moscou ayant renoncé à son propre secteur opérationnel, 3.600 soldats russes se retrouveront dans 3 secteurs : un à deux bataillons dans le secteur américain, un bataillon dans le secteur français et 2 bataillons dans le secteur

allemand ; les commandants alliés auront un adjoint russe. L'aéroport de Pristina sera contrôlé par les Russes en ce qui concerne le commandement, l'entretien et les opérations, et par l'OTAN en ce qui concerne le contrôle. Les Russes disposeront d'une base logistique à Kosovo Polje. L'unité de commandement est préservée mais les unités russes seront commandées par des officiers russes. Le SHAPE comportera une équipe de liaison russe qui travaillera à côté du SACEUR et des officiers russes seront affectés au commandement régional de l'OTAN (AFSOUTH). Le déploiement russe a véritablement débuté le 6 juillet 1999.

69. *International Herald Tribune*, 11/05/00.

70. *Nouvelles atlantiques* n°3123, 7/07/99.

III. Bilan humain du conflit kosovar

1. Combien de victimes au Kosovo ?

Avant les bombardements

Rappelons qu'une étude du GRIP avait évalué à « environ 2.000, voire jusqu'à 2.500 » le nombre de personnes tuées par l'armée yougoslave, la police serbe et l'Armée de libération du Kosovo (UCK) entre le 28 février 1998 (début de l'intensification des troubles) et le 24 mars 1999 (début des bombardements de l'OTAN)⁷¹. La majorité des victimes étaient albanaises, dont un grand nombre de membres de l'UCK, tandis qu'une importante proportion de policiers était incluse parmi les tués serbes.

Ces chiffres ont été confirmés par le Rapporteur spécial de l'ONU pour les droits humains dans la région, qui estimait récemment qu'environ 1.818 morts violentes s'étaient produites au Kosovo entre février 1998 et la mi-mars 1999, en incluant celles reconnues par la police serbe, l'armée yougoslave et l'UCK⁷².

Pendant les bombardements

Vis-à-vis de l'opinion publique, l'OTAN et les principaux responsables politiques des pays occidentaux ont justifié leur campagne de bombardements sur la Yougoslavie, d'abord par la nécessité de « prévenir une catastrophe humanitaire », puis par celle d'« arrêter un génocide » en cours contre la population albanaise du Kosovo. Des chiffres très élevés de victimes des exactions serbes ont été avancés ou suggérés.

Pour nous limiter à des sources américaines, notons que, à la mi-mai, William Cohen, secrétaire d'Etat à la Défense, annonçait à la chaîne CBS⁷³ : « Nous avons vu la disparition d'environ 100.000 hommes en âge de service militaire... Ils peuvent avoir été assassinés. » Peu après, David Scheffer, ambassadeur du Secrétaire d'Etat pour les crimes de guerre, déclarait que le « chiffre le plus prudent » indiquait qu'au moins 5.000 personnes avaient été exécutées par les Serbes et qu'il supposait que leur nombre était « en réalité beaucoup plus élevé » puisque « 225.000 Albanais âgés entre 14 et 59 ans ont disparu »⁷⁴. Des chiffres encore plus élevés de « disparus », jusqu'à « plus de 400.000 », étaient cités par des agences américaines⁷⁵. Quinze jours

après l'entrée de la KFOR au Kosovo, le président Clinton parlait encore de « ces dizaines de milliers de personnes... tuées » par les Serbes au cours des mois précédents⁷⁶.

Les experts légistes d'une quinzaine de pays, travaillant pour le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie, affluaient au Kosovo et se mettaient immédiatement au travail. Quelques mois plus tard, l'équipe espagnole achevait les fouilles dans la région qui lui avait été assignée (celle d'Istok, dans le nord-ouest du Kosovo) et son chef, Emilio Pérez Pujol, faisait des déclarations remarquées à la presse. Au lieu de plus de 2.000 prévus, seuls 187 cadavres avaient été exhumés, tous enterrés dans des tombes individuelles, aucun ne portant de signes de torture et certains tués par des éclats de bombes, vraisemblablement lors du bombardement par l'OTAN de la prison de Dubrava (Istok) au mois de mai⁷⁷. Quelques semaines plus tard, Pujol précisait que certaines corps exhumés étaient morts de causes naturelles et estimait que le nombre total de tués au Kosovo ne devrait pas excéder 2.500⁷⁸. Dans le monde anglo-saxon surtout, la presse critiquait vertement les dirigeants de l'OTAN, les accusant d'avoir délibérément amplifié les exactions serbes pour justifier les bombardements. Le réputé institut texan Stratfor alla jusqu'à affirmer que le nombre total de tués par les forces serbes ou yougoslaves pendant les frappes de l'OTAN était « dans les centaines, pas dans les milliers »⁷⁹.

C'est vraisemblablement pour couper court à ces doutes et pour justifier la mise en accusation des principaux dirigeants serbes et yougoslaves pour crimes contre l'humanité que le Procureur du TPI se rendit le 10 novembre au Conseil de sécurité de l'ONU pour y faire le bilan des exhumations,

71. *La guerre du Kosovo – Eclairages et commentaires*, GRIP/Complexe, juin 1999.

72. Unofficial update distributed during the 56th session of the Commission to the Report (E/CN.4/2000/39) of Mr. Jiri Dienstbier, Special Rapporteur on the Situation of Human Rights in Bosnia and Herzegovina, Republic of Croatia, and the Federal Republic of Yugoslavia, 20 March 2000.

73. *The Washington Times*, 17/05/99.

74. *Reuters*, 18/05/99.

75. *The New Statesman*, Londres, 15/11/99.

76. *AP*, 25/06/99.

77. *El País*, 23/09/99.

78. *The Sunday Times*, 31/10/99.

79. *Where Are Kosovo's Killing Fields ?*, Stratfor Institute, 17/10/99.

interrompues par le début de l'hiver. Les informations qu'elle révéla tiennent en quelques chiffres : sur un total de 529 sites et 11.334 corps « rapportés » au TPI les fouilles ont été achevées sur 195 sites et 2.108 corps y ont été trouvés, alors que 4.266 corps y étaient « rapportés »⁸⁰. Elle s'abstint de préciser la cause des décès, ainsi que l'origine ethnique des victimes, sinon qu'il s'agissait d'une majorité d'Albanais et de « quelques Serbes »⁸¹. A une critique du représentant russe au Conseil, elle répliqua que des enquêtes étaient ouvertes à l'encontre de « Musulmans » et de membres de l'Armée de libération du Kosovo (UCK)⁸². Pour expliquer la grosse différence entre le nombre de décès « rapportés » et les corps effectivement retrouvés, elle se borna à déclarer que certains sites avaient été « altérés » avant l'arrivée des enquêteurs⁸³. Enfin, alors que venaient de reprendre les exhumations au printemps 2000, on apprit que seuls 70% des corps exhumés l'année précédente avaient été identifiés⁸⁴.

La mine de Trepca est le site où fut constaté le plus grand écart entre victimes « rapportées » et victimes réelles. La presse avait relayé des récits selon lesquels les Serbes y avaient bâti des « fours inspirés d'Auschwitz » et enfoui les restes d'un millier de corps calcinés. Les allégations semblaient essentiellement basées sur le témoignage d'un riverain ayant vu un grand nombre de camions pénétrer dans le complexe minier dans la nuit du 4 juin⁸⁵. Le TPI avait d'abord réduit le chiffre à 700 victimes « rapportées » puis, après passage des enquêteurs, assistés d'une équipe de spéléologues français, concédé que ceux-ci « n'avaient absolument rien trouvé »⁸⁶.

D'autre part, il est peu probable que les 334 sites encore non explorés – les fouilles ont repris en avril et seront probablement achevées en octobre 2000 – donnent lieu à des exhumations massives. Les équipes de légistes débarquant à Pristina durant l'été 1999 se sont dirigées d'abord vers les sept sites, censés receler 340 cadavres, retenus dans l'acte d'accusation contre Milosevic et consorts⁸⁷, puis vers ceux suspectés contenir de nombreux corps et à propos desquels les informations les plus crédibles avaient été réunies. Les premières semaines d'exhumations au cours de l'année 2000 auraient permis de trouver 4 corps selon Stratfor⁸⁸, ou 160 selon un quotidien, également américain⁸⁹. Selon ce journal, 120 de ces corps ont été exhumés au cimetière de Djakovica et 50 n'ont pu être iden-

tifiés, les autres ayant été enterrés pendant la guerre par les familles des victimes.

Alors que la « commission pour les crimes de guerre et les personnes disparues » de l'UCK évaluait à 6.000 le nombre de victimes albanaises du « nettoyage ethnique » serbe pendant les bombardements, et à 1.000 ceux des douze mois antérieurs⁹⁰, les autorités américaines continuaient à se référer à un chiffre de 10.000 morts dans un rapport publié fin 1999 par le Secrétariat d'Etat⁹¹. Deux récents communiqués du CICR rendent ce chiffre de moins en moins plausible. Après un premier rapport sur les disparitions pour la période entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} février 2000⁹², le CICR en publiait un second étendu à la période jusqu'au 4 mai 2000, où il recensait, au Kosovo, 3.323 disparitions inexplicables, parmi lesquelles 1.968 imputables à des forces yougoslaves ou à des civils serbes et 366 à l'UCK ou à des civils albanais⁹³. Bien que la Croix-Rouge ne fasse généralement pas état de l'origine ethnique des victimes, un de ses représentants a déclaré à l'occasion de la publication du premier rapport en février 2000 que, sur un total d'alors 2.987 disparus, on en comptait 2.400 d'origine albanaise, 400 d'origine serbe, les autres étant surtout des Roms⁹⁴.

Alors que l'achèvement des exhumations livrera bientôt une image plus détaillée de l'ampleur des exactions serbes durant le printemps 1999, nous constatons que la « fourchette » se précise. Bien sûr, rien ne dit que tous les disparus seront retrouvés morts – bien que cette possibilité augmente avec le temps qui passe –, ni que toutes les disparitions ont été signalées au CICR par les familles.

80. *Remarks to the Security Council*, 10/11/99, texte de l'intervention du Procureur distribué à la presse par le TPI.

81. *UPI*, 10/11/99.

82. *Reuters*, 10/11/99.

83. *AFP*, 10/11/99.

84. *New York Times*, 15/05/00.

85. *The Daily Mirror*, 7/07/99.

86. *The New York Times*, 13/10/99.

87. *AP*, 10/11/99.

88. *Time Running Out for Trials on War Crimes Suspects*, Stratfor, 9/05/00.

89. *New York Times*, 15/05/00.

90. *The Independent*, 19/11/99.

91. *Reuters*, 9/12/99.

92. *Missing persons from the Kosovo crisis : ICRC response*, 24/02/00, sur le site du CICR www.icrc.org.

93. *Missing persons from the Kosovo crisis : ICRC response*, 9/05/00.

94. *Reuters*, 25/02/00.

Quant aux 2.108 corps retrouvés par le TPI, nous savons par les témoignages de différents enquêteurs, notamment espagnols, que tous n'ont pas été exécutés (certains sont morts au combat, d'autres sous les bombes de l'OTAN ou même de causes naturelles) et que tous ne sont pas Albanais. En outre, de nombreux exhumés n'ayant pas été identifiés, il est fort probable que certains d'entre eux soient également inclus dans la recension du CICR. Enfin, les chiffres du TPI comme ceux de la Croix-Rouge se réfèrent à une période plus large que celle des frappes de l'OTAN : le TPI a notamment inclus les victimes de Racak en janvier 1999, car elles figurent dans l'acte d'accusation dressé à l'encontre des dirigeants yougoslaves. Il serait donc simpliste d'additionner les chiffres du TPI et du CICR et il faudra attendre la divulgation de davantage d'informations pour faire un bilan plus précis des massacres qui ont ensanglanté le Kosovo. Pourtant une tendance claire se dégage : bien que réelles et massives, les exactions commises par des agents du régime de Belgrade ont été fortement exagérées par les dirigeants et médias occidentaux, pendant les bombardements, et même après.

Tableau 1. Disparus recensés par le CICR⁹⁵

La majorité des quelque 3.300 personnes encore déclarées disparues sont des Kosovars albanais, mais on compte également un nombre important de Serbes, Roms et de membres d'autres communautés.

Personnes déclarées disparues durant la crise du Kosovo (01/01/98 – 04/05/00)

Nombre total de personnes disparues	4.848
Nombre total de personnes dont le sort a été éclairci	1.525
<i>dont</i> confirmés morts	151
confirmés vivants	1.374
<i>dont</i> visités en prison	1.306
Nombre total de personnes dont la disparition demeure inexpiquée	3.323
<i>dont</i> Personnes qui auraient été arrêtées par les forces armées ou de sécurité yougoslaves ou enlevées par des civils serbes	1.968

Personnes qui auraient été enlevées par l'Armée de libération du Kosovo ou des civils albanais	366
Personnes pour lesquelles aucune information n'est disponible	989

Personnes visitées sur des lieux de détention en RFY (Serbie et Monténégro) : 1249

Personnes libérées par les autorités et transportées par le CICR au Kosovo : 750 (*sur un total d'environ 850 personnes libérées*)

Après les bombardements

La plupart des médias ont couvert bien plus discrètement la campagne de meurtres ayant accompagné et suivi le déploiement de la « force du Kosovo » (KFOR, sous commandement OTAN) et de la « Mission des Nations unies pour le Kosovo » (MINUK).

Le service d'information publique de la KFOR n'a pas pu nous donner de chiffres récents sur le nombre de morts violentes ayant endeuillé le Kosovo depuis le déploiement des forces internationales. En novembre 1999, la KFOR évaluait à 379 le nombre de meurtres commis au Kosovo depuis le 12 juin, dont 135 Serbes, 145 Albanais et 99 d'origine ethnique inconnue. En outre, la KFOR avait enregistré l'enlèvement de 137 personnes, dont 43 Serbes et 77 Albanais⁹⁶.

Ce communiqué a provoqué une violente réaction du Conseil national serbe (CNS) du Kosovo (dirigé par l'évêque Artemije, farouchement opposé aux autorités de Belgrade et favorable à une collaboration avec la MINUK), qui l'a qualifié de « désinformation ». A ce moment, le CNS avait publié une liste de 357 Serbes tués et de 450 kidnappés, pour la période allant du début du déploiement de la KFOR jusqu'au 1^{er} septembre 1999⁹⁷. Relevons également que la KFOR dit détenir des statistiques de meurtres et d'enlèvements depuis le 12 juin 1999, alors que les forces internationales débutaient leur déploiement à cette date et qu'elles n'allaient atteindre l'ensemble du territoire qu'une semaine plus tard. Or, l'intervalle entre le début du

95. *Missing persons from the Kosovo crisis : ICRC response*, 9/05/00.

96. *AP*, 10/11/99.

97. *Ibid.* La liste a été publiée sur le site www.kosovo.com.

retrait des forces yougoslaves et la fin du déploiement de la KFOR fut vraisemblablement la période où l'exode des minorités et les violences envers leurs membres (ainsi qu'envers les Albanais « loyaux » à Belgrade) furent les plus intenses.

Dans un rapport publié en décembre 1999, le Secrétariat d'Etat américain évaluait entre 200 et 400 le nombre de Serbes assassinés depuis l'arrivée de l'OTAN. Plus récemment, le gouvernement yougoslave estimait à 1.010 le nombre de personnes tuées entre le 10 juin 1999 et le 7 mai 2000, se répartissant en 888 Serbes et Monténégrins, 75 Albanais et 47 membres d'autres minorités. De même source, on précisait que 936 personnes avaient disparu ou avaient été enlevées, dont 860 Serbes et Monténégrins, 42 Albanais et 34 membres d'autres minorités, et que le sort de 786 personnes n'avait pas été éclairci⁹⁸.

Peu d'informations de source indépendante sont disponibles sur le nombre de meurtres de membres d'autres minorités. Relevons que Sefko Alomeric, président du comité Helsinki pour le Sandzak (région de Yougoslavie peuplée d'une majorité de Slaves musulmans) estimait, neuf mois après l'arrivée de la KFOR, que 65 Kosovars « bosniaques » (slaves musulmans) avaient été assassinés⁹⁹. La même personne déclarait également avoir les preuves de l'existence, au Kosovo, d'au moins six « camps de concentration » tenus par la police secrète de l'UCK et où seraient emprisonnés essentiellement des Serbes. Il dénonçait le refus de la MINUK et de la KFOR d'ouvrir une enquête à ce sujet. Selon certaines suppositions, les détenus de ces camps seraient destinés à être échangés contre des Kosovars albanais emprisonnés dans le reste de la Serbie. Emmenés lors du retrait des forces yougoslaves, 965 (de source gouvernementale serbe) à 1.300 Albanais (selon le CICR) sont emprisonnés dans le reste de la Serbie¹⁰⁰. Environ 500 ont été libérés (850, selon le CICR¹⁰¹) et plus de 250 ont été condamnés à des peines jusqu'à 13 ans de prison, reconnus généralement coupables de « terrorisme », au terme de procès contestés par des associations de défense des droits humains locales et internationales¹⁰².

Contrairement à la période précédant les bombardements, la campagne actuelle d'assassinats ne touche pratiquement que des civils, puisque les accords ayant mis fin à la guerre prévoyaient le retrait du personnel militaire et policier yougo-

slave. Si l'intensité de la violence était plus élevée durant les premières semaines du déploiement de la KFOR, les meurtres continuent à se produire presque quotidiennement. Ainsi, alors que nous nous apprêtons à clôturer ce dossier, nous apprenons l'assassinat de trois villageois serbes, dont un enfant de quatre ans¹⁰³.

Outre la fuite de la majorité des non-Albanais (voir la section consacrée à ce sujet), cette campagne s'accompagne également de la destruction du patrimoine serbe. Le rapport du Secrétariat d'Etat cité plus haut évaluait à « plus de 40 » le nombre d'églises et de monastères serbes orthodoxes détruits ou gravement endommagés au cours des mois précédents. Curieusement, le rapport affirmait se baser sur les informations de l'église serbe orthodoxe, alors que celle-ci avait publié une semaine auparavant une brochure illustrée dans laquelle le nombre d'églises et monastères détruits ou gravement endommagés était estimé à 76¹⁰⁴. Le Vatican a confirmé en février 2000 la destruction de plus de 80 églises et monastères orthodoxes au Kosovo¹⁰⁵.

2. Le cycle infernal des réfugiés

La présente étude est largement basée sur les chiffres fournis par le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies (UNHCR), institution faisant incontestablement autorité en la matière. Rappelons que l'agence siégeant à Genève distingue les « réfugiés » des « déplacés », cette dernière catégorie comprenant les personnes ayant quitté leur lieu de résidence sans franchir les frontières de l'Etat dont ils sont originaires. Les personnes ayant trouvé refuge au Monténégro et dans le reste de la Serbie sont donc, en principe, considérées comme des « déplacés ». Le présent texte est structuré en fonction de trois périodes, déterminées par le dé-

98. Overview of terrorist and other acts of violence and of certain violations of Security Council resolution 1244 (1999) in the Province of Kosovo and Metohija since the arrival of KFOR and UNMIK in the period from 10 June 1999 to 7 May 2000, ministère des Affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie.

99. *Blic* (Belgrade), 28/3/00.

100. *Reuters*, 19/05/00.

101. *Missing persons from the Kosovo crisis: ICRC response*, 9/05/00.

102. *AFP*, 22/05/00.

103. *Reuters*, 29/05/00.

104. *Keston News Service*, 3/12/99, citant le diocèse de Raska et Prizren (correspondant au Kosovo) de l'église orthodoxe serbe.

105. *Beta*, 21/02/00.

but et la fin des bombardements de l'OTAN, soit avant le 24 mars 1999, entre le 24 mars et le 10 juin 1999, et après le 10 juin 1999, en raison de la nature et de l'ampleur fort différentes des flux de réfugiés, étant bien entendu que les motifs de l'exode étaient finalement toujours les mêmes, la fuite face à la violence armée d'au moins une des parties de la « crise du Kosovo ».

La population du Kosovo, au début de la crise en mars 1998, était généralement estimée à environ 2 millions de personnes. Elle se décomposait, selon le recensement de 1991, en :

Albanais	1.596.072	81,59%
Serbes	194.190	9,93%
Musulmans	66.189	3,38%
Roms	45.745	2,34%
Monténégrins	20.365	1,04%
Turcs	10.445	0,53%
Croates	8.062	0,41%
Yougoslaves	3.457	0,18%
Autres	11.671	0,60%
Total	1.956.196	100%

Le recensement a été boycotté par la communauté albanaise en réaction à la réduction de l'autonomie de la province par les autorités de Belgrade en 1989. La population albanaise a donc été estimée par le Bureau fédéral des statistiques. Selon le recensement de 1981 (au cours de la période d'autonomie), contesté par la communauté serbe et d'autres minorités, la population kosovare était principalement constituée de 77,4% d'Albanais et de 13,2% de Serbes.

Après avoir fréquemment cité un chiffre de 90% d'Albanais et 10% de Serbes, la presse internationale a dû, à cause des événements récents, reconnaître l'existence d'autres minorités et cite maintenant parfois une proportion de 80 % d'Albanais, 10% de Serbes et 10% de membres d'autres minorités au Kosovo¹⁰⁶.

Avant les bombardements

Lors de l'accord entre le président yougoslave Milosevic et le diplomate américain Holbrooke, le 13 octobre 1998, donc peu après la vaste contre-offensive de la police serbe et de l'armée yougoslave contre les forces de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), l'UNHCR évaluait qu'un total de 320.000 Kosovars avaient été déplacés durant sept mois de conflit, 200.000 restés au Kosovo et 120.000

ayant quitté la province et s'étant établi dans le reste de la Serbie (20.000), au Monténégro (42.000), en Albanie (20.000) ou en Europe occidentale (38.000), ainsi que, en nombre plus limité, dans d'autres pays voisins de la RFY¹⁰⁷.

Avec le déploiement des observateurs de l'OSCE, travaillant au sein de la « Mission de vérification au Kosovo », la situation se normalisa provisoirement et permit, au bout de quelques semaines, de constater le retour de milliers de déplacés dans leur foyer, jusque 50.000 selon le Secrétaire général de l'ONU, qui relevait également que la plupart des Kosovars réfugiés en Albanie avaient poursuivi leur exil vers d'autres pays¹⁰⁸. A la fin de l'année 1998, l'UNHCR estimait que 175.000 personnes étaient encore déplacées à l'intérieur du Kosovo et que 100.000 étaient retournées chez elles, dont 10.000 rentrant du Monténégro, où le nombre de Kosovars déplacés n'était plus que de 27.000. Relevons que, si la grande majorité des déplacés étaient Albanais, on comptait déjà un nombre substantiel de Serbes, dont 90 villages ont été abandonnés au cours de l'année 1998¹⁰⁹.

A la veille des bombardements, le nombre de Kosovars déplacés hors de la province depuis mars 1998 était estimé à 111.900¹¹⁰, dont 30.000 Serbes et autres non-Albanais¹¹¹. Dans un rapport publié fin 1999¹¹², l'UNHCR évalue que, le jour où ont commencé les bombardements, 349.500 Kosovars étaient déplacés ou réfugiés, dont 260.000 restés au Kosovo, 30.000 en Serbie, 25.000 au Monténégro et 34.500 sur le territoire des Etats limitrophes. Notons que, comme le montre le tableau ci-dessous, ces chiffres étaient en augmentation depuis trois mois.

106. AFP, 22/05/00.

107. Information Notes, UNHCR, Office of the Special Envoy and Former Yugoslavia Liaison Unit, n° 5/98, Sarajevo, septembre-octobre 1998.

108. Rapport du Secrétaire général, doc. ONU S/1998/1068 du 12/11/98.

109. Information Notes, UNHCR, Office of the Special Envoy and Former Yugoslavia Liaison Unit, n° 6/98, Sarajevo, novembre-décembre 1998.

110. Reuters, 25/04/99, citant l'UNHCR.

111. Radio B92 Daily News, 3/03/99, citant une représentante de l'UNHCR à Belgrade.

112. A statistical overview of population displacement within and from the Federal Republic of Yugoslavia, préparé par le « South-eastern Europe Operation », en collaboration avec le « Statistical Unit, UNHCR, couvrant la période de février 1998 à novembre 1999.

Tableau 2. Kosovars déplacés entre le 17 mars 1998 et le 24 mars 1999¹¹³

Date	en Serbie	au Kosovo	au Monté- négro	Refugiés en FYROM	Refugiés en Albanie	Total
17 mars 1998	0	24.000	4.000	0	0	28.000
06 avril 1998	0	17.533	2.500	0	0	20.033
02 mai 1998	0	25.119	3.555	0	0	28.674
04 juin 1998	0	45.000	4.000	200	6.500	55.700
02 juillet 1998	160	52.900	13.400	400	11.700	78.560
31 juillet 1998	20.000	100.000	26.000	600	13.000	159.600
31 août 1998	20.000	170.000	34.000	1.000	14.000	239.000
01 octobre 1998	20.000	200.000	41.800	1.000	18.000	280.800
28 octobre 1998	20.000	200.000	42.000	3.000	20.500	285.500
25 novembre 1998	20.000	175.000	30.000	3.000	20.000	248.000
22 décembre 1998	20.000	175.000	25.000	5.000	24.500	249.500
20 janvier 1999	20.000	190.000	25.000	3.000	22.000	260.000
16 février 1999	20.000	210.000	25.000	3.000	18.500	276.500
17 mars 1999	30.000	240.000	25.000	9.400	18.500	322.900
24 mars 1999	30.000	260.000	25.000	16.000	18.500	349.500

Pendant les bombardements

Le début des frappes de l'OTAN coïncida avec une offensive des forces yougoslaves contre les positions de l'UCK, qui avait repris le contrôle d'une grande partie du Kosovo durant la mission de l'OSCE. Les civils, en grande majorité albanais, furent les premiers à faire les frais d'une politique de la « terre brûlée », environ 500.000 trouvant refuge hors du Kosovo et du reste de la Serbie quelques semaines après le début de l'intervention occidentale¹¹⁴. Les semaines suivantes ont été marquées par une intensification des combats au sol entre UCK et forces de Belgrade et par de nouveaux flux de réfugiés.

Lors du début du retrait des forces yougoslaves, le 10 juin 1999, 859.000 personnes avaient quitté le Kosovo pour le Monténégro ou l'étranger au cours des onze semaines précédentes, le 3^{ème} flux en importance de la décennie écoulée, après celui dans la région africaine des Grands Lacs en 1994 et l'exode des Kurdes irakiens en 1991. Les principaux pays hôtes étaient l'Albanie (444.600), l'ancienne République yougoslave de Macédoine (344.500) et le Monténégro (69.900)¹¹⁵. Près de 100.000 réfugiés de Macédoine ont ensuite été transférés vers d'autres pays, essentiellement en Europe occidentale, en Amérique du Nord, en Turquie et en Australie. La grande majorité des réfu-

giés étaient Albanais, bien que la présence de Roms ait été révélée suite à des incidents violents dans des camps de Macédoine. Notons que de « faux réfugiés » auraient pu être inclus dans les listes du UNHCR. En effet, après qu'elle ait instauré un contrôle des frontières internationales du Kosovo, la KFOR (forces internationales déployées au Kosovo) a réalisé que des éléments criminels d'Albanie étaient porteurs d'authentiques cartes de réfugiés, leur permettant de commettre des méfaits au Kosovo et de faire de fréquents allers-retours avec leur pays d'origine¹¹⁶.

A la fin 1999, l'UNHCR a publié des chiffres quelque peu différents concernant le nombre de Kosovars albanais (ou s'étant déclarés comme tels) déplacés entre mars 1998 et le 14 juin 1999 :

Monténégro : 69.700 (ainsi que 4.400 non-Albanais)

Reste de la Serbie : non disponible (60.000 selon les autorités yougoslaves)

113. Extrait de *A statistical overview of population displacement within and from the Federal Republic of Yugoslavia*, op. cit.

114. Reuters, 25/04/99.

115. *The Kosovo refugee crisis : an independent evaluation of UNHCR's emergency preparedness and response*, non daté, sur www.unhcr.ch/

116. Angélique Kourounis, *RTBF 1*, 30/08/99, 23 h.

Macédoine : 243.700 (dont 138.600 vivant dans des familles d'accueil, selon les autorités macédoniennes)

Albanie : 444.600

Bosnie-Herzégovine : 21.700 (ainsi que 52.900 non-Albanais du reste de la Yougoslavie)

Autres pays (évacués depuis la Macédoine entre le 5/04 et le 13/06) : 84.450¹¹⁷

En ne comptant pas ceux qui auraient pu trouver refuge dans le reste de la Serbie, ce sont donc un total de 864.150 Albanais du Kosovo qui ont été déplacés hors du Kosovo entre mars 1998 et juin 1999. Si l'on soustrait à ce chiffre celui des réfugiés et déplacés déjà présents dans les pays limitrophes et au Monténégro au 24 mars 1999 (59.500, voir tableau 2), on obtient un total de 804.650 Albanais ayant fui le Kosovo pendant les bombardements de l'OTAN.

Relevons que des Serbes du Kosovo, « peut-être plusieurs milliers », se sont également réfugiés en Macédoine¹¹⁸. Selon des sources yougoslaves, près de 250.000 Kosovars, de toutes nationalités, ont fui vers le reste de la Serbie ou le Monténégro et un million de Yougoslaves ont été déplacés à l'intérieur du pays à cause des bombardements¹¹⁹.

En outre, 21.000 Yougoslaves originaires du Sandak (région yougoslave peuplée d'une majorité de Slaves musulmans) ont demandé l'asile dans la Fédération croato-musulmane de Bosnie-Herzégovine¹²⁰, tandis que 34.885 personnes de toute la Yougoslavie en faisaient de même en Republika Srpska (Bosnie-Herzégovine)¹²¹ et que près de 50.000 Yougoslaves se seraient réfugiés à Budapest pendant les frappes de l'OTAN¹²².

Le nombre de déplacés demeurés au Kosovo pendant cette période n'a pas fait l'objet d'évaluation précise de la part des agences internationales. Notons que, peu après le déploiement de la KFOR, Soren Jensen Petersen, n° 2 de l'UNHCR, a déclaré que ce nombre était en réalité « nettement moindre » à celui de 600.000 avancé par l'OTAN¹²³.

Après les bombardements

Un double flux s'est produit à partir du 10 juin 1999, date du début du retrait de l'armée yougoslave et de la police serbe, accompagné du déploiement de la KFOR et d'une administration civile de l'ONU (MINUK). Le retour massif des Albanais – 772.300 sont rentrés chez eux durant l'été, en

provenance essentiellement des pays voisins¹²⁴ – s'est accompagné du départ de la majorité des Serbes et des membres d'autres minorités.

Il nous a été particulièrement difficile¹²⁵ de nous procurer des chiffres fiables sur l'exode en cours depuis une année. Néanmoins, un récent décompte de l'UNHCR révèle que plus de 210.000 personnes originaires du Kosovo sont déplacées dans le reste de la Yougoslavie, dont 180.000 personnes en Serbie et plus de 30.000 au Monténégro, parties dans leur « écrasante majorité » après l'arrivée de l'OTAN dans la province. Le recensement a été mené en février 2000 au Monténégro et entre le 1^{er} mars et le 19 avril 2000 en Serbie. Alors que le décompte précédent était de 240.000 personnes et qu'aucun mouvement significatif de retour n'a été enregistré, Dennis McNamara, porte-parole de l'UNHCR à Pristina, précisait que le nouveau chiffre devait probablement être augmenté de 10 à 15%, car « tous les non-Albanais ne se sont pas fait connaître à l'agence ». Les déplacés seraient essentiellement des Serbes, des Roms, des *Goranci* (Slaves musulmans d'expression serbo-croate) et des Monténégrins¹²⁶.

Jiri Dienstbier, représentant spécial de l'ONU pour les droits humains pour certains Etats issus de l'ex-Yougoslavie, estimait que 330.000 Kosovars ont été déplacés entre l'arrivée de la KFOR et mars 2000. Il précisait que le seul chiffre précis se rapportait au Monténégro et que le recensement des déplacés se poursuivait en Serbie où de nombreuses personnes refusaient d'être enregistrées. La plupart des déplacés seraient Serbes, Monténégrins et Roms, mais il relevait également la présence de

117. Update : Kosovo emergency, 14 June 1999, Kosovo displacement statistics : UNHCR estimates.

118. *UPI*, 26/05/99.

119. *Tanjug*, 23/05/99.

120. *Reuters*, 27/05/99.

121. *AFP*, 26/05/99, citant la Commission des réfugiés de RS.

122. *Vreme* (Belgrade), 8/05/99.

123. *Le Soir* (Bruxelles), 19/06/99, citant *AFP*.

124. Communiqué de l'UNHCR, 1/09/99 (le décompte ne semble plus faire la distinction entre personnes ayant demandé l'asile avant ou après le début des bombardements).

125. Lors d'un entretien téléphonique le 26 mai 2000 avec Mme Bellon, du bureau suisse de l'UNHCR, il nous a été déclaré que « tous les réfugiés et déplacés sont rentrés au Kosovo ». Comme nous informions notre interlocutrice qu'un récent communiqué de son agence faisait état de plus de 210.000 personnes actuellement déplacées, elle nous répondit que « c'est tout à fait différent, parce que ces gens sont partis de leur plein gré ».

126. *AFP*, 22/05/00, citant l'UNHCR.

« Bosniaques musulmans, Albanais du Kosovo, Turcs et *Goranci* »¹²⁷. Le refus d'être enregistrés de certains déplacés serait dû à la crainte de la conscription ou d'un retour forcé au Kosovo.

De source officielle yougoslave, on avançait récemment que les deux-tiers de la population non albanaise ont été expulsés du Kosovo, soit plus de 350.000 personnes, surtout des Serbes (270.000), mais également d'autres membres de minorités dont des Monténégrins, des Roms, des « Musulmans », des *Goranci* et des Turcs¹²⁸.

Le nombre de Roms déplacés fait également l'objet d'estimations fort diverses. Selon l'UNHCR, plus de 40.000 auraient fui vers le reste de la Yougoslavie¹²⁹, tandis que, selon certains journaux¹³⁰, 80.000 auraient abandonné leur maison depuis juin, voire 90.000 selon la Société des peuples en danger¹³¹, 100.000 selon le président du Conseil central rom d'Allemagne¹³² ou même 120.000 selon l'écrivain américain Paul Polansky, auteur d'ouvrages sur les tziganes européens et organisateur d'une mission d'enquête au Kosovo¹³³. Notons que, comme dans d'autres régions des Balkans, la population rom est souvent difficile à évaluer, car une partie d'entre elle préfère se déclarer de l'ethnie majoritaire lors des recensements. Dans le cas du Kosovo, les estimations varient entre 50.000 et 150.000 individus, en faisant vraisemblablement la deuxième minorité kosovare, après les Serbes.

Concernant les autres minorités, peu de chiffres sont disponibles. Selon Sefko Alomeroviæ, président du comité Helsinki pour le Sandak, environ 40.000 Slaves musulmans ont quitté le Kosovo en 1998 et 1999, la majorité après l'arrivée de la KFOR¹³⁴. Quelques mois plus tard, le même citait un chiffre de « plus de 100.000 »¹³⁵.

Relevons également que plusieurs milliers de Kosovars, en majorité Roms, ont cherché refuge en dehors des frontières yougoslaves. Selon des « rapports non confirmés » 10.000 d'entre eux avaient déjà abouti en Macédoine deux mois après l'arrivée de la KFOR¹³⁶. Fin septembre 1999, le gouvernement macédonien acceptait finalement la prise en charge de 450 réfugiés supplémentaires dans deux camps en hébergeant déjà 1.500, alors que la plupart vivaient auprès de proches, principalement à Skopje¹³⁷. En novembre 1999, environ 7.500 réfugiés (Roms et Serbes) s'étaient faits enregistrer dans le pays depuis le mois de juin, alors que les autorités macédoniennes évaluaient à 8.000 le

nombre de non-inscrits, vivant dans des familles d'accueil¹³⁸. Aucun chiffre n'a été publié en Italie, où le gouvernement faisait savoir dès l'été 1999 qu'il considérait tous les nouveaux demandeurs d'asile en provenance de Yougoslavie comme des immigrants clandestins¹³⁹. Cette annonce faisait suite au naufrage tragique d'une embarcation tentant la traversée de la mer Adriatique à partir du Monténégro. Une centaine de Roms y auraient péri¹⁴⁰, plus de 40 corps ont été retrouvés¹⁴¹.

Aucun chiffre n'est disponible à propos des déplacés restés au Kosovo. Pourtant, des camps continuent à héberger des Roms¹⁴², alors que des Serbes déplacés d'autres régions habitent dans les enclaves tenues par leur communauté, en particulier Mitrovica (nord) et Strpce (est). Enfin, rappelons que la République fédérale de Yougoslavie (hors Kosovo) héberge entre 500.000¹⁴³ et 700.000¹⁴⁴ réfugiés, en majorité serbes, originaires d'autres Etats issus de l'ex-Yougoslavie, en particulier de Croatie et de Bosnie-Herzégovine.

127. Unofficial update distributed during the 56th session of the Commission to the Report (E/CN.4/2000/39) of Mr. Jiri Dienstbier, Special Rapporteur on the Situation of Human Rights in Bosnia and Herzegovina, Republic of Croatia, and the Federal Republic of Yugoslavia, 20 mars 2000.

128. Overview of terrorist and other acts of violence and of certain violations of Security Council resolution 1244 (1999) in the Province of Kosovo and Metohija since the arrival of KFOR and UNMIK in the period from 10 June 1999 to 7 May 2000, ministère des Affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie.

129. *Washington Post*, 17/02/00, citant l'UNHCR.

130. Voir notamment *The Globe and Mail*, 23/03/00.

131. *New Statesman* (Londres), 15/11/99, citant la Society for Endangered People.

132. *Borba* (Belgrade), 14/12/99, citant la déclaration de Ramani Roze, à l'occasion d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères Fischer à Berlin.

133. *The Globe and Mail*, 23/03/00, citant Paul Polansky.

134. *Radio B2-92 Daily News*, 17/12/99.

135. *Blic* (Belgrade), 28/03/00.

136. *Tanjug*, 18/08/99.

137. *Reuters*, 28/09/99.

138. *A statistical overview of population displacement within and from the Federal Republic of Yugoslavia*, op. cit.

139. *AP*, 25/08/99.

140. *Ibid.*

141. *AFP*, 27/08/99.

142. Quelques-uns sont morts de malnutrition et de froid au cours de l'hiver dans le camp de Zitkovac, dans l'enclave serbe de Mitrovica, voir *AIM News*, 23/12/99 & *AFP*, 31/12/99.

143. *Reuters*, 8/12/99 et *Washington Post* 17/02/00, citant l'UNHCR.

144. *Tanjug*, 31/01/00, citant le ministère yougoslave aux Réfugiés et aux Affaires humanitaires.

IV. Reconstruction du Kosovo

1. Introduction : cliché du Kosovo au sortir de la guerre

La guerre a aggravé la situation économique d'une province déjà très pauvre. Réservoir en matières premières de l'ex-Yougoslavie, le niveau de vie y était le plus bas de la Fédération. En 1995, la production économique était de moins de 400\$ par habitant¹⁴⁵.

Après la guerre de 1999, le Kosovo est en ruines : une grande partie des habitations privées ont été détruites par les forces serbes et yougoslaves et l'OTAN a endommagé bon nombre de ponts, centrales électriques et bâtiments officiels.

Les mines, bombes à fragmentation et d'autres munitions non explosées continuent à faire des victimes un an après la fin des combats. Cependant les dommages aux habitations et aux infrastructures se sont révélés moindres que ce qui était initialement estimé¹⁴⁶.

Selon une étude effectuée par l'*International Management Group*, à la demande de l'Union européenne, sur 206.150 maisons identifiées dans 1.383 villages, environ 120.000 ont été endommagées, dont 38.000 sérieusement endommagées et 40.000 détruites.

Plus d'un tiers des dommages avaient déjà été constatés en décembre 1998¹⁴⁷. En outre, 534 écoles ont été endommagées dont 189 détruites¹⁴⁸, 240 centres de soin ont été endommagés dont 83 détruits¹⁴⁹.

Selon le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, les pires dommages se situent à Srbica (nord-ouest de Pristina) où 70% des bâtiments de la ville ont été endommagés ou détruits, à Glogovac et à Pec¹⁵⁰.

L'état pitoyable de la province a fait dire à Kofi Annan que la reconstruction du Kosovo « prendra au moins dix ans »¹⁵¹.

A la fin du conflit, l'économie kosovare est en lambeaux, le secteur public est à l'arrêt : les services techniques et administratifs étaient aux mains des Serbes qui sont partis ou ont été chassés ; il n'y a pas de mairie, pas de registre pour les taxes, pas de fonctionnaires, les salaires sont impayés. Le commerce de détail et le marché noir sont les seuls à encore fonctionner.

2. Le coût de la reconstruction

Deux milliards d'euros sur une période de 3 à 4 ans seront nécessaires pour reconstruire les habitations et l'outil de production de la seule province du Kosovo¹⁵², annonçait en septembre 1999 le commissaire européen chargé des affaires financières, Yves-Thibault de Silguy.

A la veille de la première conférence de donateurs du 28 juillet 1999, la MINUK (mission des Nations unies au Kosovo) estimait à US\$ 45 millions les mesures financières d'urgence pour couvrir le déficit budgétaire du Kosovo, les agences des Nations unies évaluaient à US\$ 200 millions le coût des besoins de base urgents et la Commission européenne chiffrait à 300 millions d'euros les premiers besoins de la reconstruction.

Cette conférence réunissant plus d'une centaine de pays donateurs et d'organisations internationales et organisée par la Commission européenne et la Banque mondiale s'est conclue par la promesse d'une aide à court terme de US\$ 2,082 milliards pour le Kosovo (reprenant les fonds déjà déboursés en 1999)¹⁵³.

Cette somme était destinée aux besoins humanitaires liés au retour des réfugiés, à la reconstruction économique, à la reconstruction des logements et à la création d'un « fonds de fidélité » (*Trust Fund*) de US\$ 200 millions¹⁵⁴ pour l'administration provisoire de l'ONU. Mais au 18 janvier 2000, ce fonds spécial n'avait reçu qu'un total de US\$ 27,6 millions et au mois de mars 2000, les caisses de la mission de l'ONU au Kosovo étaient vides faute d'avoir reçu les contributions promises¹⁵⁵.

En 1999, l'Union européenne (UE) a débloqué, pour l'ensemble de la région affectée par le conflit au Kosovo, un total de 505 millions d'euros dont 127 millions d'euros sont destinés à la reconstruc-

145. *BBC News*, 26/07/99 (<http://news.bbc.co.uk>).

146. *Reuters*, 13/07/99, *The Guardian*, 27/07/99.

147. *AP*, 27/07/99, *The Independent*, 29/07/99 et *International Herald Tribune*, 9/08/99.

148. *Le Monde*, 29/07/99, *La Libre Belgique*, 29/07/99.

149. *Ibid.*

150. *BBC News*, *op. cit.*

151. *Ibid.*

152. *Le Soir*, 13/09/99.

153. World Bank Backgrounder, <http://www.seerecon.org>.

154. *Le Monde*, 30/07/99.

155. Nations unies (<http://www.un.org/peace/kosovo/pages/ninemonths/budget.html>).

tion de la province¹⁵⁶. L'Office européen d'aide humanitaire d'urgence (ECHO) a apporté 378 millions d'euros supplémentaires dont 111,7 millions pour l'aide humanitaire au Kosovo¹⁵⁷. Une aide exceptionnelle de 5 millions d'euros a été débloquée par l'UE en décembre 1999 pour la mission des Nations unies suite à l'appel urgent lancé par son représentant spécial Bernard Kouchner en octobre 1999.

La communauté internationale avait promis 80 millions d'euros d'assistance au budget du Kosovo pour 2000 sur un budget total de 110 millions d'euros. La plus large contribution sera apportée par l'UE avec une promesse de 45 millions d'euros. L'UE mettra plus de 360 millions d'euros à disposition pour l'année 2000¹⁵⁸. L'UE doit payer la plus grosse part de la reconstruction de la région, les Etats-Unis estimant avoir contribué suffisamment lors de la campagne aérienne contre la RFY, comme l'affirme la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright : « c'est une division du travail »¹⁵⁹.

Les sommes attribuées à la reconstruction semblent dérisoires comparées aux dépenses consacrées à la campagne aérienne de l'OTAN contre la RFY, comme le confirme M. Chris Patten, responsable des Relations extérieures de la Commission européenne se référant à Lord Robertson, secrétaire général de l'OTAN : « Je pense que George Robertson a entièrement raison en disant que nous avons mis un montant énorme dans la guerre et que nous n'avons pas montré le même engagement économique et politique pour que la paix fonctionne... »¹⁶⁰

Le coût de la guerre

L'OTAN n'a publié aucun chiffre officiel en ce qui concerne le coût des raids aériens sur la Yougoslavie. Le coût global de la campagne de bombardement de l'OTAN est estimé à entre 9,5 et 11,5 milliards de \$ dont 80% ont été pris en charge par les USA, et 8% par la France et la Grande-Bretagne¹⁶¹.

Le ministre belge de la Défense M. André Flahaut a estimé à 470 millions de BEF (11,65 millions d'euros) le coût de la participation de la douzaine de F16 belges à l'opération « Force alliée », en ne comptant que les heures de vol et les munitions¹⁶².

Le ministère de la Défense britannique a quant à lui annoncé que la guerre du Kosovo avait induit un surplus de 400 millions de £

dans les dépenses des forces armées, non inclus le coût de remplacement des bombes larguées¹⁶³. Les Français ont contribué à hauteur de 130 millions de £¹⁶⁴.

3. Le processus de paix

Le processus de paix peut être divisé en deux volets : d'une part la sécurité, d'autre part la reconstruction et l'administration.

Le volet sécurité : la KFOR en charge

La « force internationale de sécurité au Kosovo », la KFOR, a pour mandat d'assurer la sécurité interne de la province, elle est responsable du respect de la loi jusqu'à ce que la police de l'ONU soit prête à assurer l'ordre. Placée jusqu'en avril 2000 sous le commandement du LANDCENT de l'OTAN, la gestion journalière a été confiée, pour une période de six mois, à l'Eurocorps (composée des armées française, allemande, espagnole, belge et luxembourgeoise)¹⁶⁵. Les 350 cadres entourant le nouveau commandant, le général Ortuno représentent près de 30 % de l'état-major du quartier général de la KFOR¹⁶⁶. Celle-ci demeure sous l'autorité suprême du SACEUR de l'OTAN, actuellement le général américain Joseph Ralston, et continue à opérer avec des procédures OTAN, avec notamment l'anglais comme langue de travail¹⁶⁷. Au moment de la passation de pouvoirs, la KFOR comptait 39.000 hommes de 39 pays¹⁶⁸.

Déploiement

La KFOR s'est progressivement déployée dans la province dès le samedi 12 juin 1999, suivant les

156. Commission européenne (<http://europa.eu.int/>).

157. *Op. cit.*

158. *Op. cit.*

159. <http://secretary.state.gov/www/statements/99>.

160. *BBC on the Record - Broadcast*, 26/03/00.

161. *Euronews*, 11/06/99.

162. *Le Soir*, 21/01/00.

163. Colin Balmer, MoD's principal finance officer cité par *The Guardian*, 13/01/00.

164. News Unlimited/Special reports/French MPs fume over faulty bombs, 8/07/99.

165. *International Herald Tribune*, 29/01/00.

166. Radio Free Europe / Radio Liberty, Balkan Report, Vol. 4, n° 29, 21/04/00.

167. *International Herald Tribune*, 29/01/00, Institut Stratfor, 28/03/00.

168. *Radio Free Europe*, *op. cit.*

termes des accords avec la RFY. La veille, une unité de l'armée russe déployée en Bosnie-Herzégovine avait pris le contrôle de l'aéroport de Pristina. La KFOR devait être composée au total de 52.000 hommes mais, au 29 juillet, seulement 35.500 soldats étaient présents au Kosovo; ils étaient 50.000 en décembre 1999.

Le lieutenant général britannique Michael Jackson a commandé la KFOR jusqu'en octobre 1999, date à laquelle le général allemand Klaus Reinhardt l'a remplacé. Nommé par l'Eurocorps, le général espagnol Juan Ortuno est devenu commandant de la KFOR le 18 avril 2000.

Les pays membres de l'OTAN et 21 pays partenaires ou non membres participent à la force de paix internationale ; parmi les pays non membres, la Russie apporte la contribution la plus importante avec 3.595 hommes.

Parmi ses objectifs, La KFOR devait mener à bien le désarmement de l'UCK, tâche d'autant plus urgente que l'organisation avait mis à profit le vide laissé par le retrait serbe pour s'emparer de la plupart des villes et villages du Kosovo et de leurs administrations.

Démilitarisation de l'UCK

Désarmement

Le 21 juin 1999, le chef politique de l'UCK Hashim Thaçi et le général Michael Jackson ont signé un accord sur la démilitarisation et le désarmement graduel de l'UCK (voir en annexe) en présence du porte-parole du département d'Etat James Rubin. L'UCK a accepté de remettre à la KFOR, endéans trois mois, l'ensemble de son armement lourd et ses armes automatiques. Désormais les membres de l'UCK (exception faite des dirigeants et de leurs gardes du corps) ne sont plus autorisés à porter des armes à moins de 2 km des routes principales, villes et frontières extérieures : toute arme non autorisée pourrait être confisquée. Leurs positions de combat et leurs points de contrôle sur les routes doivent disparaître, les champs de mines et de pièges qu'ils ont placés doivent être signalés. Les uniformes et les insignes de l'UCK sont interdits en dehors des lieux de rassemblement.

Durant l'opération de désarmement, la KFOR a récolté à peu près 10.000 armes : 9.000 petites armes, 800 pièces d'artillerie, 300 armes antichars et 178 mortiers, ainsi que 27.000 grenades à main,

1.200 mines, plus de 1.000 kg d'explosifs et environ 5,5 millions de pièces de munitions¹⁶⁹ ; mais selon un responsable de l'ONU les armes déposées étaient pour la plupart de vieilles armes pratiquement inutilisables¹⁷⁰.

Reconversion des combattants

Un certain nombre de combattants ont repris leurs activités d'avant-guerre mais, afin de contrecarrer la mise sur pied d'une police¹⁷¹ ou de tout autre corps armé parallèle, plusieurs possibilités sont envisagées pour réinsérer les anciens membres de l'UCK. Après avoir évoqué sa participation à la KFOR¹⁷² ou sa transformation en une « garde nationale » sur le modèle de celle des Etats américains, il est décidé que l'UCK deviendra une « force de protection civile ».

Création du « Corps de protection du Kosovo »

La date limite pour la démilitarisation était fixée au 19 septembre 1999, mais ce n'est que le lendemain que l'accord sur la démilitarisation et sur l'intégration de l'UCK dans un « Corps de protection du Kosovo » (dont les initiales albanaises sont TMK) a été conclu entre les chefs politique et militaire de l'UCK, respectivement Hashim Thaçi et Agim Ceku, le commandant de la KFOR (le général Jackson) et l'administrateur de l'ONU (Bernard Kouchner)¹⁷³. Dès lors, l'UCK cessait officiellement d'exister en tant qu'organisation paramilitaire structurée.

Un accord conclu le 19 janvier 2000 entre responsables de la MINUK, de la KFOR et l'UCK précisait le statut du TMK¹⁷⁴. Deux jours plus tard, le TMK était officiellement inauguré au cours d'une cérémonie au QG de la MINUK, durant laquelle 44 commandants du TMK, la plupart en tenue militaire, ont prêté serment face à Bernard Kouchner et au général Reinhardt¹⁷⁵.

169. *Nouvelles Atlantiques* n°3139, 18/09/1999 et n°3140, 22/09/99.

170. *Philadelphia Inquirer*, 18/11/99.

171. Voir l'avertissement de Sir Mike Jackson à l'UCK après avoir appris qu'elle essayait de créer une police parallèle, *Nouvelles Atlantiques* n°3131, 12/08/99.

172. *Nouvelles Atlantiques* n°3136, 8/09/99.

173. *Nouvelles Atlantiques* n°3140, 22/09/99.

174. *Reuters*, 19/01/00.

175. *Reuters*, 21/01/00.

Le TMK compte environ 3.000 hommes auxquels s'ajoutent 2.000 réservistes; il devrait entrer en action en cas de calamités naturelles, pour des tâches de protection civile, de sauvetage ou d'assistance humanitaire. Il est placé sous la responsabilité de l'ONU ou celle de la KFOR lorsqu'il est nécessaire que ses membres soient armés¹⁷⁶.

Selon les autorités russes, la constitution du « Corps de protection du Kosovo » est contraire à la Résolution 1244 en vertu de laquelle l'UCK et les autres formations militaires doivent être désarmées et non pas légalisées. Il est vrai que le TMK garde une structure militaire et fait circuler une liste d'équivalence entre les grades civils imposés aux membres du TMK par la MINUK et la KFOR et les rangs militaires correspondants¹⁷⁷. Le Corps est autorisé à conserver 2.000 armes. En outre, ses membres sont autorisés à porter des armes personnelles, à condition d'obtenir un port d'armes délivré par la MINUK¹⁷⁸. Le commandant de l'UCK Agim Ceku est devenu celui du TMK¹⁷⁹. Bien que l'ONU et l'OTAN insistent sur le fait qu'il s'agit d'une organisation civile, de nombreux Kosovars albanais considèrent le TMK comme le noyau de la future armée d'un Kosovo indépendant¹⁸⁰.

D'autre part, un rapport confidentiel réalisé par la MINUK pour le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan révèle que, quelques semaines après sa création, le TMK a conservé les mêmes pratiques que l'UCK et est accusé notamment de meurtres, tortures, racket, prostitution forcée et menaces de mort. Agim Ceku y est fortement critiqué. L'ONU a mis 30 millions de livres sterling (environ 48 millions d'euros) à la disposition du TMK¹⁸¹.

Les problèmes d'insécurité

Violences ethniques et criminalité

La KFOR semble incapable d'empêcher les violences et les pillages dirigés contre les minorités. Face à cette situation, Kofi Annan a mis, dès juin 1999, la communauté internationale en garde contre le risque d'un « nouveau désastre humanitaire »¹⁸².

La KFOR est confrontée aux crimes perpétrés par les Kosovars albanais ou la mafia albanaise : au mois de septembre 1999, rien que pour le secteur britannique, 7.100 enquêtes avaient été lancées pour crimes ou délits ; il s'agissait, pour la plupart d'actes de vengeance d'Albanais du Kosovo¹⁸³. Dans le secteur américain, il y a eu 615 incidents, 15 attaques de mortiers, 20 altercations avec la

foule, 129 attaques de grenade et 58 explosions de mines dans les six premiers mois de la mission de maintien de la paix.

L'UCK semble organiser la liquidation des Serbes et des autres minorités. Ainsi en septembre 1999, un de ses responsables, se faisant appeler « le professeur », déclarait à la presse être responsable d'un véritable escadron de la mort et revendiquait l'assassinat de 79 Serbes « depuis le début de la guerre » dans la partie orientale de Pristina dont il avait la charge. A la même époque, un responsable de l'UCK à Urosevac déclarait que sa mission était d'intimider les Serbes afin de les forcer à partir et que les Albanais leur donnant de l'aide méritaient la peine de mort¹⁸⁴.

D'autre part, le Kosovo est devenu un centre international pour une grande variété de trafics, dont les cigarettes¹⁸⁵, les voitures volées en Europe occidentale¹⁸⁶, les femmes et les enfants¹⁸⁷, les stupéfiants, en particulier l'héroïne¹⁸⁸. La prostitution forcée est une des plaies affectant la province¹⁸⁹. L'Organisation internationale des migrations a lancé un programme de sensibilisation du personnel étranger servant au Kosovo et a rapatrié plus de 50 jeunes femmes d'Europe de l'Est¹⁹⁰. La plupart des commerces, même ceux appartenant à des étrangers¹⁹¹, sont victimes du racket d'individus se réclamant de l'UCK ou du TMK¹⁹². Ces organisations

176. Communiqué de la MINUK, 21/09/99.

177. Reuters, 21/01/00.

178. New York Times, 22/09/99.

179. Nouvelles Atlantiques n°3149, 22/10/99.

180. Reuters, 21/01/00.

181. The Observer, 12/03/00.

182. Cité par les Nouvelles Atlantiques n°3121, 30/06/99.

183. Nouvelles Atlantiques n°3132, 19/08/99.

184. AFP, 19/09/99.

185. AFP, 10/05/00.

186. UPI, 1/04/00.

187. UN Commission on Human Rights, Fifty-sixth session, Item 9 of the provisional agenda, E/CN.4/2000/39, 28 December 1999, Report of Mr. Jiri Dienstbier, Special Rapporteur of the Commission on Human Rights on the situation of human rights in Bosnia and Herzegovina, the Republic of Croatia and the Federal Republic of Yugoslavia.

188. International Herald Tribune, 29/02/00, The Guardian, 13/03/00, International Herald Tribune, 15/03/00 et institut Stratfor, 17/03/00.

189. The Times, 5/02/00.

190. Washington Post, 24/04/00 et AFP, 24/05/00.

191. Comme le patron britannique du bar « Kukri » situé en vis-à-vis du QG de la MINUK à Pristina, BBC 2/04/00.

192. AFP, 10/05/00 et Newsweek, 15/05/00.

sont également étroitement liées au trafic de drogue¹⁹³ et aux réseaux de prostitution forcée¹⁹⁴.

De nombreuses armes continuent à circuler au Kosovo, comme le confirmait le général Jackson lors d'une conférence de presse le 21 septembre 1999 : « Il y a des armes illégales au Kosovo et je continuerai avec la KFOR à diminuer autant et aussi vite que possible ce nombre d'armes illégales. »

Incidents impliquant la KFOR

Les troupes de la KFOR sont la cible de provocations ou même de tirs. Fin du mois de juin 99, de nombreux accrochages entre des tireurs isolés et les soldats britanniques avaient déjà été signalés¹⁹⁵. A Orahovac, les Kosovars albanais se sont vigoureusement opposés au déploiement du contingent russe accusé de vouloir soutenir les Serbes et l'ont effectivement empêché. A Mitrovica, des heurts violents ont à plusieurs reprises opposé les soldats français aux Kosovars. En août 1999, Sir Jackson attribuait ces incidents aux éléments les plus radicaux de l'UCK¹⁹⁶.

Les violences touchent essentiellement les zones ethniquement mixtes comme Kosovo Polje, dans le secteur britannique et Gnjilane, dans le secteur américain. Les représentants de la communauté internationale craignent l'augmentation des actes terroristes. Deux soldats russes de la KFOR ont été tués par arme à feu en mars et avril 2000, vraisemblablement par des Kosovars albanais¹⁹⁷. En février 2000, le général Klaus Reinhardt déclarait : « Quand l'OTAN est entrée au Kosovo, nous étions seulement supposés combattre l'armée yougoslave s'ils revenaient sans être invités. Maintenant nous devons combattre les Albanais »¹⁹⁸.

Partage des tâches

De nombreuses critiques ont mis en relief le transfert trop lent des fonctions policières de la KFOR à la police de l'ONU et l'existence problématique d'une zone grise entre les tâches militaires et de police. L'armée n'est pas préparée pour faire face à l'augmentation d'une criminalité qui comprend non seulement les intimidations et les violences contre les minorités, mais aussi les crimes dans la communauté albanaise et le crime organisé¹⁹⁹. Le ministre français de la Défense Alain Richard estime quant à lui que la KFOR devait s'impliquer davantage dans des missions de maintien de l'ordre et de lutte contre la mafia dans la province²⁰⁰.

Le volet reconstruction et administration : la MINUK en charge

Mise en place et objectifs

La MINUK a été créée le 10 juillet 1999 aux termes de la Résolution 1244. Elle a pour objectif l'établissement d'une présence administrative internationale civile dans le cadre de laquelle la population pourra jouir d'une autonomie et d'une auto-administration substantielles. A sa tête se trouve le « représentant spécial du Secrétaire général », le Français Bernard Kouchner, qui a pris ses fonctions le 15 juillet 1999 à Pristina ; il est secondé par l'Américain James P. Covey.

La mission des Nations unies a de nombreuses tâches parmi lesquelles l'administration du territoire et de la population, la gestion des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, le maintien de l'ordre public (en étroite collaboration avec la KFOR), la promotion des droits de l'homme. Elle doit faciliter la reconstruction des infrastructures, l'acheminement de l'aide humanitaire et veiller au retour de tous les réfugiés. Elle doit également aider à l'établissement d'un processus politique qui déterminera le statut futur du Kosovo.

Quatre piliers

La MINUK s'appuie sur 4 piliers : les Nations unies, le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne (UE).

Les Nations unies

L'ONU proprement dite est responsable de tout ce qui concerne l'administration civile. L'« adjoint au représentant spécial pour l'administration civile intérimaire », l'Allemand Tom Koenigs, est chargé en priorité de restaurer le système judiciaire et les administrations municipales et régionales.

193. *International Herald Tribune*, 15/03/00.

194. *Washington Post*, 24/04/00 et *AFP*, 24/05/00.

195. *Nouvelles Atlantiques* n°3121, 30/06/99.

196. Interview de Sir M. Jackson par « *The Scotsman* », reprise par les *Nouvelles Atlantiques* n°3131 du 12/08/99.

197. *AFP*, 1/03/00, *Reuters*, 3/03/00 et *AFP*, 24/04/00.

198. Stratfor: Kosovo: One Year Later, 17/03/00.

199. *International Herald Tribune*, 22/12/99.

200. Déclaration faite lors de sa visite au Kosovo le 2 janvier 2000, reprise par *Le Monde* du 4/01/00.

La police

Une force de police internationale (l'UNIP) doit progressivement prendre en charge les fonctions de police remplies jusqu'à présent par la KFOR et assister la constitution d'une police kosovare qui prendra à son tour le relais. Au mois de décembre 1999, Bernard Kouchner ne disposait que de 1.840 policiers²⁰¹ sur les 4.800 qui lui avaient été promis alors qu'il en avait réclamé 6.000 à la communauté internationale²⁰². La présence policière civile ne couvrait que 60% de la province²⁰³ et le commandant de la KFOR, le général Klaus Reinhardt se plaignait que les 1.800 policiers des Nations unies ne soient pas opérationnels²⁰⁴. Fin février 2000, le nombre de policiers internationaux déployés au Kosovo s'élevait à environ 2.300²⁰⁵, il atteignait 2.886 le 10 avril²⁰⁶ et 3.135, de 46 pays différents, deux semaines plus tard²⁰⁷.

La future police kosovare (KPS) devrait comporter 20% de femmes et 15% de représentants de minorités ethniques et disposer de 1.800 policiers pour patrouiller dans les rues, d'une dizaine de compagnies spécialisées dans le maintien de l'ordre (1.100 hommes) et de 250 gardes-frontières²⁰⁸. Au mois de décembre 1999, l'ONU a annoncé le recrutement de 600 anciens policiers kosovars albanais, la police locale étant composée de seulement 170 hommes sortis de l'école de police²⁰⁹. En avril 2000, près de 1.000 policiers étaient formés²¹⁰.

La justice

La MINUK est chargée de mettre en place un système de justice. Fin juillet 1999, 28 juges et procureurs itinérants (4 Serbes, 1 Rom, 1 Turc, 1 Slave musulman et 21 Albanais) avaient été nommés pour une période de 3 mois et travaillaient pour ce qui relevait du droit commun²¹¹. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a indiqué son intention de ne prendre en charge que les dossiers de hauts responsables soupçonnés de crimes de guerre, laissant les exécutants à la justice locale. Mi-décembre 1999, le Kosovo comptait 47 juges et procureurs choisis par l'ONU²¹². 276 juges, presque tous albanais, ont prêté serment en janvier 2000²¹³.

Cependant, le système judiciaire kosovar reste paralysé par divers facteurs : les juges serbes boycottent l'institution, les juges albanais refusent d'appliquer la jurisprudence yougoslave, sont corrompus et partiaux. Payés 300 DEM (150 euros)

par mois, certains ne cachent pas leur aversion envers les Serbes²¹⁴. Pour tenter de résoudre le problème, Bernard Kouchner annonce la préparation d'un nouveau code pénal élaboré par des experts kosovars avec l'assistance du Conseil de l'Europe et fondé sur la loi en vigueur avant la réduction de l'autonomie en 1989. D'autre part, Bernard Kouchner a décidé de créer une Cour spéciale dirigée par des juges internationaux, pour s'occuper des délits en rapport avec la guerre et la haine ethnique²¹⁵. Les juges locaux ne s'occuperaient alors que des délits de droit commun. L'OSCE a annoncé fin avril 2000 l'installation d'une Cour pour crimes de guerre pour le mois de juin 2000. Chaque procès serait confié à un groupe de trois juges : un international, un serbe et un albanais. Une quarantaine de Serbes sont poursuivis pour crimes de guerre²¹⁶. Dans le courant de mai 2000, l'ONU s'engageait à ce que la Cour soit opérationnelle au début août²¹⁷.

Relevons que, vu l'absence de système judiciaire, la MINUK s'arroge le droit de détenir des individus, sans mandat judiciaire, pour une période d'une année. Ainsi, une quarantaine de Serbes et de Roms ont mené, en avril et mai 2000, une grève de la faim de près de six semaines pour demander à être jugés ou, au moins, inculpés. Certains sont emprisonnés depuis juin 1999 et sont accusés de délits divers, allant du vol simple au crime de guerre²¹⁸.

D'autre part, un premier procès pour crimes de guerre s'est achevé s'est déroulé en mai 2000 à Gnjilane. Un étudiant serbe, accusé de « génocide » pour avoir participé à une unité paramilitaire et tué un Albanais, a été condamné à 13 ans et demi de

201. *Le Monde*, 17/12/99.

202. *Financial Times*, 17/12/99.

203. *Libération*, 3/12/99.

204. *International Herald Tribune*, 22/12/99.

205. Selon le général Clark, AFP 29/02/00.

206. Selon Susan Manuel, porte-parole de la MINUK, AFP 10/04/00.

207. *The Sunday Herald* (Ecosse), 30/04/00.

208. *Libération*, 3/12/99.

209. *Le Monde*, 15/12/99.

210. *The Sunday Herald* (Ecosse), 30/04/00.

211. *Le Monde*, 29/07/99.

212. *Le Monde*, 15/12/99.

213. *Reuters*, 26/04/00.

214. *The Times*, 7/03/00.

215. *New York Times*, 4/03/00.

216. *Reuters*, 26/04/00.

217. *AFP*, 20/05/00.

218. *AFP*, 27/04/00, *AFP*, 7/05/00 et *Stratfor*, 9/05/00.

prison. La défense a soutenu que l'accusation n'était pas fondée et visait à faire partir sa famille du Kosovo. Tous les juges étaient albanais²¹⁹. Au début juin, un second procès pour « génocide » à l'encontre d'un Serbe, accusé d'avoir participé à une unité paramilitaire et brûlé une maison où se trouvait une vieille femme albanaise, s'est ouvert à Mitrovica, pour être aussitôt reporté pour des problèmes de traduction. Cette fois-ci, la Cour était composée de deux juges albanais (dont un non professionnel), deux juges serbes (non professionnels) et d'un juge international (le Suédois Christer Karp-hammer)²²⁰.

Les institutions provisoires

Un comité paritaire de transition ou « Conseil de transition du Kosovo » avait été créé le 16 juillet 1999 et devait se réunir chaque semaine. Il s'agissait d'un organe consultatif rassemblant la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), l'UCK, des membres des communautés serbe, turque et bosniaque, ainsi que d'autres représentants²²¹. Le but de ce comité était de favoriser l'installation de la MINUK et d'être un premier point de contact entre les communautés, mais son pouvoir consultatif trop limité et trop souvent boycotté par l'une ou l'autre des parties a été remplacé par un « Conseil administratif intérimaire » établi par un accord signé le 15 décembre 1999 à Pristina entre la MINUK et les trois principaux partis albanais du Kosovo²²².

Opérationnel à partir du 31 janvier 2000, ce nouvel organe est dirigé par un conseil de huit membres (quatre Kosovars, dont trois Albanais et un Serbe, et quatre représentants de la MINUK). Il est présidé par B. Kouchner qui conserve l'autorité législative et exécutive dans la province et dispose d'un droit de veto sur ses décisions.

Les 14 départements administratifs (éducation, justice, économie...) sont dirigés conjointement par un Kosovar et un représentant de l'ONU, le représentant spécial étant habilité à trancher lors de conflits. Un des objectifs de ce conseil intérimaire est de contrecarrer les structures parallèles installées à la fin de la guerre qui affaiblissent l'autorité et le processus de normalisation que l'ONU tente de mettre en place. Le « gouvernement provisoire » de Hashim Thaçi et la « présidence de la république du Kosovo » de Ibrahim Rugova doivent se transformer et s'intégrer progressivement aux nouvelles structures.

Les représentants serbes, regroupés au sein du Conseil national serbe du Kosovo, pratiquent la politique de la chaise vide car ils disent n'avoir été ni consultés ni informés de sa création et considèrent que cette structure contrevient à la résolution 1244 de l'ONU garantissant la souveraineté de la Yougoslavie sur la province²²³. Les Serbes souhaiteraient une autonomie administrative pour les zones où ils sont majoritaires.

Cependant, le Conseil national serbe installé à Gracanica et dirigé par l'évêque Artemije a décidé au début avril d'envoyer, pendant une période de trois mois, un observateur au Conseil administratif intérimaire, en liant sa participation ultérieure à l'inversion du processus de « nettoyage ethnique » en cours dans la province²²⁴. Cette décision a provoqué des contestations dans plusieurs enclaves serbes et amplifié les divergences entre les Conseils serbes de Gracanica et de Mitrovica, ce dernier étant opposé à toute implication dans des organes de la MINUK dans les circonstances actuelles.

Suite à une série de meurtres de Serbes, le Conseil de Gracanica a décidé de suspendre la participation de son observateur à l'organe administratif le 4 juin 2000. Il décidait également d'envoyer des représentants au Conseil de sécurité de l'ONU à New York dans le but d'obtenir une annexe à la résolution 1244 renforçant la sécurité au Kosovo²²⁵. Le 9 juin 2000, le Conseil de sécurité a prolongé pour une année le mandat de la MINUK, sans modifier la résolution 1244²²⁶.

Le système monétaire

Par décret daté du 3 septembre 1999, Bernard Kouchner a fait du Deutsche Mark (DEM) la monnaie officielle du Kosovo, au détriment du dinar yougoslave dont l'usage devait être découragé par l'instauration d'une taxe frappant les personnes souhaitant encore l'utiliser dans des transactions. Alors qu'une administration douanière était en train d'être mise en place afin d'alimenter les cais-

219. Reuters, 15/05/00 et INET/Digest, 27/05/00.

220. Reuters, 7/06/00.

221. B. Kouchner dans la *Revue de l'OTAN*, automne 99.

222. AP et Beta (Belgrade), 15/12/99.

223. Reuters, 19/12/99.

224. Communiqué du « Conseil national serbe de Kosovo-Metohija », Gracanica, 2/04/00.

225. AFP, 4/06/00.

226. *Le Monde*, 11/06/00.

ses de la MINUK, il était prévu que les taxes de douane seraient collectées en DEM. Au moment de la publication du décret, le DEM était déjà couramment utilisé au Kosovo, bien que la plupart des achats de détail se faisaient en dinars yougoslaves. Jo Dixon, adjoint aux affaires économiques de B. Kouchner, a déclaré que la décision a été prise « unilatéralement par M. Kouchner et ses conseillers économiques. Le gouvernement de Yougoslavie n'a pas été consulté ou informé ». Belgrade a réagi en condamnant cette violation de sa souveraineté, en contradiction avec la résolution 1244²²⁷. Relevons que le dinar yougoslave est resté d'usage courant dans les enclaves serbes, où des salaires et des pensions sont encore payés dans cette monnaie.

Le Haut Commissariat aux réfugiés

Le HCR prend en charge l'aide humanitaire de la communauté internationale pour le Kosovo.

La mission est placée sous l'autorité du Néo-Zélandais Dennis McNamara qui doit veiller à la bonne gestion des approvisionnements destinés aux exilés et aider à leur retour. Le HCR coordonne le travail de plus de 250 organisations non gouvernementales travaillant à la reconstruction et à la démocratisation du Kosovo.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

L'OSCE chapeaute le renforcement de la démocratie et des institutions au Kosovo afin qu'une société civile s'y développe. Par l'intermédiaire de son bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (le BIDDH), l'organisation veille également au respect des droits de l'homme.

L'ancien ambassadeur de l'OSCE en Albanie, le Hollandais Daan Everts, est à la tête de cette mission. Son objectif prioritaire est de préparer et d'organiser les élections municipales initialement prévues au début de l'an 2000 et ensuite reportées à l'automne 2000. Cela ne se fait pas sans difficulté : le recensement des électeurs se heurte à l'absence de documents d'identité personnels détruits durant le conflit et les moyens matériels font défaut. Bernard Kouchner estimait en janvier 2000 ne pas disposer d'assez de moyens financiers pour organiser des élections démocratiques dans les délais prévus²²⁸.

L'enregistrement des électeurs pour le scrutin prévu en octobre s'est déroulé du 28 avril au 19

juin 2000 et a été marqué par le boycott des Serbes et le désintérêt des Albanais attribué au manque de moyens et de réel pouvoir dont disposeront les organes élus, où la MINUK disposera d'un droit de veto. Plus de 400.000 personnes étaient inscrites en tant qu'électeurs deux semaines avant la clôture du processus²²⁹. L'OSCE a également enregistré 22 partis et une coalition de 6 partis, en majorité albanais²³⁰.

L'Union européenne

La mission de l'UE dirigée par l'Anglais Joly Dixon nommé « adjoint au Représentant spécial pour la reconstruction » se charge de la reconstruction et du développement économique de la province. Elle doit élaborer un plan afin de mettre en place une économie viable en tirant les enseignements des erreurs commises en Bosnie-Herzégovine où trop d'argent avait été alloué à la reconstruction des infrastructures sans impliquer suffisamment la population dans le processus. L'UE prévoit de soutenir les petites et moyennes entreprises et d'offrir, par exemple, des prêts à taux avantageux.

227. AFP, 3/9/99.

228. *Le Monde*, 4/01/00.

229. *Danas* (Belgrade), 3/06/00.

230. *Free B92 News*, 19/06/00.

V. Conséquences économiques et politiques pour la République fédérale de Yougoslavie

1. Serbie

Introduction : la situation économique avant les raids aériens

Les premières sanctions d'ordre économique ont frappé la RFY en mai 1992 par l'imposition par l'ONU d'un sévère embargo suite au rôle de Belgrade dans la guerre de Bosnie-Herzégovine. Renforcées l'année suivante, elles ont été allégées en 1994, suspendues fin 1995 après la signature de l'accord de Dayton et finalement levées un an plus tard.

Les pays occidentaux, en particulier les Etats-Unis et l'UE, n'ont cependant pas levé ce qu'on a coutume d'appeler le « murextérieur des sanctions », en bloquant la réintégration ou l'adhésion de la RFY à diverses institutions internationales comme la Banque mondiale, le FMI, la BERD, l'OSCE ou l'ONU. En 1998, alors que les troubles s'intensifiaient au Kosovo, les Etats-Unis et l'UE ont à nouveau imposé un éventail de sanctions économiques et financières, dont un embargo pétrolier, l'interdiction des investissements en RFY et le gel des avoirs yougoslaves à l'étranger. Ces mesures ont été adoptées également par divers pays, en particulier les candidats à l'adhésion à l'UE, soit tous les Etats limitrophes de la RFY.

La situation économique et sociale de la Yougoslavie a aussi été fortement handicapée par d'importantes dépenses militaires consécutives aux conflits ayant ravagé les pays voisins et à la dégradation de la situation au Kosovo²³¹. Après les frappes aériennes de l'OTAN, qui ont beaucoup plus affecté la Serbie que son partenaire monténégrin, le PIB ne représentait en 1999 plus que la moitié de celui de 1990, le déficit budgétaire s'élevait à 10 % et la dette extérieure à 75 % du PIB²³².

Conséquences économiques des bombardements

Les bombardements de l'OTAN ont provoqué une forte dégradation de tous les indicateurs économiques de la Serbie.

Le produit intérieur brut (PIB)

Selon le « Groupe des 17 », un groupe d'économistes indépendants²³³, une chute de 40,7% du PIB

était prévisible en 1999. L'Institut économique de Belgrade annonçait quant à lui que le PIB ne devrait pas dépasser 13 milliards \$ en 1999 soit 30% de moins qu'en 1998. Pour le WIIW (Wiener Institut für Internationale Wirtschaftsvergleiche), le PIB par habitant serait retombé à son niveau du début du siècle²³⁴.

La dette de l'Etat

Compte tenu de la dette extérieure, des comptes en devises gelés depuis 1991 et des arriérés de paiements, la dette de l'Etat s'élevait en 1999 à 140% du PIB contre 100% en 1998.

Les systèmes de production

Suite aux bombardements, la Serbie ne disposait plus que de 60% de ses capacités de production d'électricité, énergie largement utilisée notamment pour le chauffage de la population. La compagnie publique d'électricité a appelé aux économies d'énergie mais les Nations unies estimaient que la fourniture de courant serait inférieure de moitié aux besoins de l'hiver²³⁵. Des écoles ont dû fermer leurs portes, mais un hiver relativement bref et clément a limité les difficultés de la population.

Près de 80 entreprises, essentiellement dans l'industrie lourde, ont été bombardées et détruites²³⁶. La production industrielle a chuté de 45%²³⁷ et la pénurie a fait monter les prix. La destruction du système de production a entraîné également des difficultés d'approvisionnement en aliments de base.

L'inflation

Le dinar avait perdu 1/3 de sa valeur contre le mark en octobre 99²³⁸. La Serbie a augmenté sa production de monnaie de 40 %²³⁹ dans les trois derniers mois de 1999. L'inflation a ensuite été freinée par l'arrivée de capitaux chinois, pour un montant de 300 millions de US\$, en décembre 1999²⁴⁰.

231. Selon le budget fédéral présenté au Parlement fin 1998, près de 70 % des dépenses prévues pour 1999 devaient être affectées à la Défense (*B92 Daily News*, 3/12/98).

232. *Le Courrier des Pays de l'Est*, n°442, août-septembre 1999, La Documentation Française, Paris.

233. Le coordinateur du « Groupe des 17 », Mladjan Dinkic, est un censeur irréductible du régime de Milosevic ; chiffres repris par *Le Courrier des Pays de l'Est*, op. cit.

234. *Le Courrier des Pays de l'Est*, op. cit.

235. *Le Vij/L'Express*, 29/10/99.

236. *Libération*, 5/06/99.

237. *Le Courrier des Pays de l'Est*, op. cit.

238. *The Economist*, 4-10/12/99.

239. *Ibid.*

240. *Reuters*, 8/12/99.

« Nous avons dû imprimer de l'argent pour tous les travaux publics », a reconnu le vice-Premier ministre serbe Vojislav Seselj ; mais il a été démenti par le Premier ministre et le directeur de la Banque centrale²⁴¹ alors que l'hebdomadaire *The Economist* annonçait début décembre 99 que le taux annuel d'inflation était de presque 100%²⁴².

Le chômage

Selon l'Institut économique de Belgrade, le taux de chômage a augmenté de 18 à 25% en 3 mois²⁴³. Le « Groupe des 17 » estimait en juillet 1999 qu'il avait atteint 33%. Entre 200.000 et 250.000 personnes auront perdu leur emploi du fait des bombardements²⁴⁴.

En janvier 2000, 800.000 personnes (25 % de la population active) étaient officiellement au chômage en Serbie. En comptant les travailleurs en « congé forcé », et ne touchant que 11,5 DEM par mois, ce serait plus de la moitié de la population qui serait privée d'emploi²⁴⁵.

La situation sociale

La population souffre de pénuries, les salaires sont extrêmement bas : le salaire mensuel moyen est passé de 140 DEM en 1998 à 90 en mai et devait chuter à 60 en septembre, quand il est payé²⁴⁶. 45 à 50% de la population vont tomber en dessous du seuil de pauvreté contre 20% avant la guerre²⁴⁷. L'Etat est dans l'incapacité de maintenir le niveau pourtant déjà très bas des soins de santé, de la sécurité sociale et de l'éducation. Payées avec plusieurs mois de retard, les pensions sont au minimum de 30 DEM et en moyenne de 65 DEM, soit environ la moitié de leur montant d'avant les bombardements²⁴⁸. La survie de cent mille personnes serait dépendante d'un système de soupe populaire²⁴⁹. Selon diverses sources médicales, la mortalité aurait augmenté de 40²⁵⁰ à 60 %²⁵¹ au cours de l'hiver dernier par rapport au précédent, le périmètre crânien des nouveaux-nés aurait diminué d'un centimètre depuis 1991 à cause de la malnutrition²⁵², leur poids à la naissance aurait diminué de 200 grammes en dix ans et un tiers des enfants seraient sous-alimentés²⁵³.

Certaines régions sont plus touchées que d'autres

La 3ème ville de Serbie, Kragujevac, dirigée par un maire d'opposition, vivait grâce aux usines *Zastava* qui produisaient aussi bien des voitures

que des armes légères, des camions ou des équipements agricoles. La partie militaire a été curieusement épargnée mais les autres usines ont été écrasées sous 21 bombes alliées, faisant 60% de chômeurs et des dommages estimés à 1 milliard \$²⁵⁴, ainsi que plus d'une centaine de blessés.

Quelque 22.000 réfugiés du Kosovo sont venus grossir la population de 185.000 habitants, tandis qu'aux 20.400 chômeurs « officiels », il faut ajouter 25.000 travailleurs réduits au chômage technique et presque autant de travailleurs à temps partiel. Le système énergétique de la ville dépendait à 80% de celui des usines détruites.

L'aide et les sanctions

Une aide venant de Grèce et des Eglises orthodoxes d'Europe de l'Est parvient en Serbie. *A priori*, aucune aide occidentale n'était prévue par crainte de sa récupération par le régime de Belgrade, mais cette position a changé progressivement en ce qui concerne les Européens. Le 19 juillet 1999, le conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UE décidait du principe d'une levée totale de l'embargo vers le Kosovo et aussi large que possible de celui vers le Monténégro. A l'appel de l'opposition serbe qui considère que les sanctions renforcent le régime et plongent dans la misère la population, les ministres des Affaires étrangères des 15 réunis le 14 février 2000 ont suspendu temporairement l'embargo qui pesait depuis 1998 sur les compagnies aériennes desservant la Serbie et sur la compagnie nationale yougoslave. Mais ils ont d'autre part décidé d'allonger la liste des personnes interdites de visa pour l'UE²⁵⁵ et de renforcer l'efficacité des sanctions financières contre les dirigeants serbes.

Les pays européens ont confirmé leur intention de séparer l'aide humanitaire de l'embargo en dé-

241. *Le Vif/L'Express*, op. cit.

242. *The Economist*, op. cit.

243. *Le Monde*, 27/07/99.

244. *Sydney Morning Herald*, 28/07/99.

245. *Vreme* (Belgrade), 29/01/00.

246. *Le Monde*, 23/07/99.

247. *Libération*, 5/06/99.

248. *Vreme*, op. cit.

249. *Ibid.*

250. Conférence de Vojin Joksimovich à la Kennedy School of Government, Harvard University, 25/04/00.

251. *Radio FreeB92 News*, 15/01/00.

252. *International Herald Tribune*, 1/06/00.

253. *Reporter* (Banja Luka), 5/04/00.

254. *Le Soir*, 25/11/99.

255. *Le Monde*, 16/02/00.

bloquant 20 millions d'euros. L'aide à la reconstruction est conditionnée au départ du président Milosevic et à la coopération des autorités de la RFY avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

L'aide humanitaire de l'UE

Des camions transportant du fuel de chauffage ont été envoyés par l'UE à deux villes serbes dirigées par l'opposition (Nis et Pirot) ; le programme a ensuite été élargi à cinq autres villes par la décision du Conseil du 14 février 2000. Avec le projet *Energie pour la démocratie*, l'UE veut montrer la distinction qu'elle fait entre le régime de Belgrade et la population serbe. Pour leur part, les Américains ont longtemps été partisans d'un embargo et d'un isolement strict de la Serbie par crainte que l'aide envoyée soit détournée par le pouvoir central ou les mafias locales. En privé, des responsables politiques américains expliquaient, au début de l'hiver, qu'une « population frigorifiée et affamée est davantage susceptible de renverser M. Milosevic »²⁵⁶. Quant à l'UE, elle entendait « utiliser l'aide humanitaire comme d'une arme politique »²⁵⁷.

Conséquences politiques des bombardements

Pour le pouvoir

La coalition dirigeante depuis mars 98 en Serbie est constituée du Parti socialiste de Milosevic, du parti JUL de son épouse Mira Markovic et de l'ultranationaliste Parti radical serbe (SRS) de Vojislav Seselj²⁵⁸ (15 des 35 ministères et deux des 5 vice-présidences sont attribués au SRS).

A l'occasion du remaniement gouvernemental yougoslave d'août 99, le SRS a remplacé le SPO de Vuk Draskovic niveau fédéral (sur 13 membres nouvellement nommés, 5 représentent le SRS). Dans le parlement serbe, les socialistes et la JUL détiennent 110 sièges, 82 sont occupés par les radicaux de V. Seselj, sur un total de 250.

Milosevic tient toujours fermement les rênes du pouvoir

Après avoir adopté un profil bas au lendemain des bombardements de l'OTAN, socialistes, communistes et radicaux demeurent regroupés derrière Milosevic. Malgré la perte du berceau historique que représente le Kosovo pour la nation serbe,

le régime n'a pas eu de difficultés pour garder le contrôle de l'armée, de la police et de la plupart des médias.

L'opinion publique

Selon des sondages d'opinion publiés mi-septembre 1999 par le Centre de recherches alternatives et les syndicats indépendants, les 2/3 de la population sont mécontents de Milosevic et des partis au pouvoir, mais 57% ne sauraient pour qui voter en cas d'élections anticipées²⁵⁹.

Pour l'opposition

Durant les frappes de l'OTAN, la censure et la répression ont muselé une opposition qui, de toute façon, ne pouvait soutenir une agression contre son propre pays. Les bombardements ont provoqué un réflexe d'unité nationale derrière le pouvoir.

Si le mécontentement de la population face à la crise économique qu'elle traverse est bien réel, il n'est pas évident qu'il se retournera contre le pouvoir, ni que l'opposition parviendra à le capitaliser.

Les rivalités

A la fin des bombardements, les principaux leaders de l'opposition ont tenté de s'unir pour réclamer le départ du président Milosevic, mais les rivalités ont subsisté, principalement entre Vuk Draskovic (SPO) et Zoran Djindjic (DS, Parti démocrate, membre principal de la coalition SZP, Alliance pour le changement). Leur désaccord porte essentiellement sur la stratégie à adopter, Djindjic voulant accentuer la pression sur Milosevic afin qu'il parte et former ensuite un gouvernement de transition, Draskovic considérant pour sa part que le gouvernement de transition devait être le résultat d'un accord entre le régime et l'opposition.

Plusieurs tentatives de mobilisation de la population contre Milosevic ont été faites mais sans rencontrer le succès escompté²⁶⁰ ; de nombreuses essais d'unions entre partis ont avorté malgré la pression des Occidentaux qui s'impatientent du man-

256. *International Herald Tribune*, 13/10/99.

257. *Reuters*, 13/10/99.

258. *The Independent*, 9/12/99.

259. *Libération*, 22/09/99.

260. Les manifestations des 26 et 27 septembre 99 avaient réuni respectivement 45.000 et 15.000 personnes mais d'importants pans de l'opposition anti-Milosevic se tenant toujours à l'écart du mouvement, les tentatives postérieures de rassemblement ont échoué.

que de cohésion des mouvements d'opposition. Une stratégie unitaire a été adoptée en janvier 2000 pour renverser Milosevic ; à l'initiative de Draskovic, un accord a été conclu à Belgrade entre le SPO et la SZP. Tous les partis invités étaient représentés et se sont accordés sur deux textes concernant, d'une part le régime et, d'autre part la communauté internationale. Le premier réclamait des élections anticipées et loyales à tous les niveaux²⁶¹ et appelait à une mobilisation de la population. Le second demandait à la communauté internationale de faire respecter la résolution 1244 au Kosovo, en mettant un terme au terrorisme albanais et en autorisant le retour de troupes yougoslaves. Il réclamait la levée immédiate de certaines sanctions et la levée des autres lorsqu'un accord sur les élections aurait été trouvé avec les autorités.

Alors que la violence politique et criminelle se développe et que la répression des opposants, notamment des membres du mouvement *Otpor!* (« résistance ! ») s'amplifie, l'opposition politique semblait à nouveau plongée dans de graves tensions. Début juin 2000, le SPO refusait de s'associer aux listes communes de candidats pour les prochaines élections municipales et fédérales, car il n'aurait plus l'intention de s'y présenter, les conditions ne se prêtant pas à un scrutin libre²⁶². Il est vrai que Vuk Draskovic dit avoir été victime de deux tentatives d'assassinat, au cours desquelles il a été blessé et a perdu quatre de ses proches. Rappelons que, durant l'été 1999, c'était le SZP qui refusait de participer à d'éventuelles élections tant que Slobodan Milosevic serait au pouvoir.

L'opposition, le nationalisme et le Kosovo

L'Occident est sans certitude quant à l'instauration d'une démocratisation et d'une société civile si les leaders de l'opposition parviennent au pouvoir. L'opposition serbe n'a pas pris dès le début ses distances avec le nationalisme des années 90. A de rares exceptions²⁶³, tous les dirigeants actuels ont soutenu les principes de la politique mise en oeuvre par Milosevic. De plus, la plupart d'entre eux ont refusé de s'engager à livrer Milosevic au Tribunal de la Haye s'ils arrivaient au pouvoir²⁶⁴.

La classe politique serbe, toutes tendances confondues, préfère éviter le sujet du Kosovo, mais reconnaît unanimement, tout en dénonçant les bombardements de l'OTAN, qu'il s'agit d'un gâchis

dont Milosevic porte toute la responsabilité. Accepterait-elle la perte de la province ? La question du statut du Kosovo qui reste en suspens alimentera certainement les discours de l'opposition lors des élections et très probablement dans un sens nationaliste.

Le rôle de l'Eglise

Depuis le 15 juin 1999, l'Eglise orthodoxe serbe réclame la démission de Milosevic et du président de Serbie Milan Milutinovic, ainsi que la tenue d'élections anticipées. Le patriarche Pavle, chef influent de l'Eglise orthodoxe serbe, a noué à plusieurs reprises des contacts avec l'opposition mais sans participer à ses rassemblements et à ses actions. Le pouvoir en place avait par ailleurs rappelé que l'Eglise devait, selon la constitution, se tenir à l'écart de la politique. L'Eglise semble préférer un rôle de médiateur entre le pouvoir et l'opposition et adopte une attitude plus attentiste.

2. Monténégro

Conséquences économiques

Les conditions de vie

Une dizaine d'années de sanctions contre la Fédération yougoslave a développé le marché noir, la contrebande et les fraudes et rendu plus difficiles les conditions de vie des gens ordinaires. Il y a dix ans, les Monténégrins avaient un niveau de vie comparable à celui des Portugais, aujourd'hui les salaires horaires équivalent à un dixième de ceux du Portugal²⁶⁵ mais restent en moyenne doubles de ceux des Serbes.

La corruption

Le trafic de voitures volées et, surtout, la contrebande de cigarettes avec l'Italie voisine constituent les principales ressources du pays²⁶⁶.

261. Le calendrier normal ne prévoit d'élections qu'en 2000 au niveau local et en 2001 pour les législatives et les présidentielles serbes.

262. AFP, 2/06/00.

263. Voir l'exemple de Vesna Pesic.

264. *Le Vif/L'Express*, 29/10/99.

265. *The Economist*, 19-25 février 2000, pp. 29-30, citant l'économiste indépendant Nebojsa Medojevic.

266. Voir l'exemple du ministre monténégrin des Affaires étrangères, Branko Perovic, qui doit être jugé en novembre 2000 par une cour napolitaine pour son implication dans une contrebande internationale de cigarettes, cas cité par *The Economist*, 4-10/12/99.

Le président Djukanovic est surnommé « Monsieur 10% » en raison des commissions qu'il a l'habitude de prendre sur les contrats publics²⁶⁷. Son frère, Aco, s'est enrichi grâce à divers trafics, dont celui de carburant et de cigarettes. Bénéficiant d'un processus de privatisation douteux, le multimillionnaire Dragan Brkovic, un proche du président Djukanovic, s'est emparé de l'essentiel de l'économie légale du Monténégro, l'industrie de l'aluminium, en particulier²⁶⁸.

Le procès de son ministre des Affaires étrangères Branko Perovic à Naples (Italie), prévu pour débiter le 20 septembre 1999, a été reporté en novembre 2000 suite au refus de l'inculpé de se présenter devant la cour. Le principal coaccusé du ministre n'est autre que Ciro Mazarella, chef de la Camorra napolitaine.

Selon l'acte d'accusation, Perovic a servi d'intermédiaire entre le gouvernement monténégrin et la Camorra lors de négociations portant sur la contrebande de cigarettes²⁶⁹. Sous la pression de l'UE, Perovic a démissionné de ses fonctions officielles le 23 décembre 1999²⁷⁰.

Jusqu'à la fin 1999, la pègre italienne considérait le Monténégro comme un refuge sûr où elle entretenait d'étroites relations avec les milieux officiels²⁷¹. Les pressions italiennes ont cependant forcé les autorités à extradier quelques truands, tandis que le Numéro un mondial de la contrebande de tabac, Francesco Prudentino, alias Ciccio-la-Busta, (3 milliards de cigarettes par an, 60 à 70 % du trafic entre le Monténégro et l'Italie) a dû quitter les terrasses du littoral monténégrin pour se trouver une résidence plus discrète. Le gouvernement monténégrin profite du trafic de cigarettes, notamment en taxant lourdement les licences des hors-bords qui effectuent la traversée de la mer Adriatique, ainsi que leur carburant²⁷².

Sanctions internationales et velléités séparatistes

Les sanctions internationales contre la RFY, bien qu'allégées récemment par l'UE, frappent très fort le Monténégro dont le gouvernement pro-occidental trouve de moins en moins tolérable d'être couplé à la Serbie, sans possibilité de recours aux organisations financières internationales pour tenter de redresser la situation économique.

Les leaders yougoslaves – dont certains sont d'origine monténégrine – préfèrent plus que jamais

conserver ce qui subsiste de la Fédération et constitue son unique accès à la mer Adriatique.

Si le Monténégro se sépare de la Fédération, celle-ci cesse d'exister, son président devient inutile. Le président Milosevic sous le coup d'une inculpation par le TPI n'a pas d'autre choix que de s'accrocher au pouvoir et à l'existence de la RFY.

Le divorce monétaire

Quelques semaines après avoir annoncé la création de son propre système douanier²⁷³, le Monténégro a légalisé le 1er novembre 1999 le Deutsche Mark (DEM) comme monnaie officielle du Monténégro, parallèlement au dinar yougoslave, provoquant un « divorce monétaire » entre les deux républiques et détériorant davantage leurs relations.

Officiellement justifiée comme une mesure de protection contre l'inflation yougoslave²⁷⁴, cette mesure a au départ provoqué une inflation bien supérieure à celle de la Serbie : officiellement, le Monténégro a connu, durant les deux derniers mois de 1999, une inflation de 45,6%²⁷⁵. En outre, la légalisation du DEM risque d'avoir une influence très négative sur le tourisme, provoquant l'éloignement des vacanciers de Serbie, alors que la situation instable du pays n'attirera que très peu de touristes d'autres pays.

Le passage au DEM a été opéré sous la supervision de l'économiste américain Steve Hanke, de la John Hopkins University²⁷⁶. La Bundesbank (banque fédérale allemande) aurait officieusement offert une aide de 47 millions de DEM pour soutenir la réforme monétaire²⁷⁷. La mission de Hanke aurait pour objectif final la création d'une monnaie monténégrine propre²⁷⁸.

La riposte

La Serbie a riposté à la scission monétaire en fermant ses marchés aux exportateurs monténé-

267. *The European*, 14/06/99.

268. *Los Angeles Times*, 19/04/00.

269. *Monitor* (Podgorica), 1/10/99 et *The Independent*, 9/12/99.

270. *Reuters*, 23/12/99.

271. *AIM* (Paris), 30/9/99.

272. *Saturday Night* (Canada), 3/06/00.

273. *Balkans Watch*, The Balkan Action Council, 28/09/99, Volume 2.38.

274. Le dinar avait perdu 1/3 de sa valeur contre le mark en octobre 99, voir *Le Courrier des Pays de l'Est*, *op. cit.*

275. *FreeB92 News*, 2/11/99 et *Los Angeles Times*, 19/04/00.

276. *Los Angeles Times*, 19/04/00.

277. *Reuters*, 11/11/99.

278. *UPI*, 13/09/99.

grins et en refusant au Monténégro la nourriture subsidiée. La Banque nationale yougoslave a bloqué tous les paiements entre les deux républiques²⁷⁹, laissant 18.000 pensionnés, 8.000 employés militaires et 2.000 personnes du service civil vivant au Monténégro sans revenus.

L'aide occidentale

L'UE a accordé 20 millions d'euros de crédits en aide macro-économique en mai 2000 sur 90 millions promis par Javier Solana au président Djukanovic en avril 2000²⁸⁰. Le petit commerce et d'autres secteurs ont dû recevoir une aide supplémentaire de 50 millions d'euros en juin 2000²⁸¹. En mai 2000, les Etats-Unis avaient déjà offert aux autorités monténégrines une « aide inconditionnelle » de 55 millions de dollars depuis le début de l'année, dont une partie aurait été détournée vers l'élite du régime²⁸². Il s'agit de sommes substantielles pour un pays comptant moins de 650.000 habitants.

Le dilemme

Bien que se déclarant officiellement opposés à la sécession du Monténégro, l'UE et les Etats-Unis le traitent en pratique en Etat indépendant.

Conséquences politiques

L'état des relations Serbie-Monténégro avant les raids aériens

Les relations entre les deux républiques se détériorent depuis l'arrivée à la présidence de Milo Djukanovic en octobre 1997²⁸³ suite à des élections perdues de justesse par le candidat soutenu par les autorités de Belgrade, Momir Bulatovic, le président sortant. Les élections législatives de mai 1998 ont encore renforcé M. Djukanovic en portant au gouvernement la coalition qu'il conduisait. Le gouvernement monténégrin, lassé de voir ses revendications d'égalité ignorées, n'a cessé de prendre ses distances avec Belgrade.

Milosevic a dès lors renforcé sa position au niveau fédéral avec le remplacement du Premier ministre yougoslave, Radoje Kontic, limogé par le Parlement fédéral le 18 mai 1998 et remplacé par Momir Bulatovic, consommant ainsi la rupture entre Belgrade et nouveau pouvoir monténégrin²⁸⁴.

Les bombardements renforcent les tensions

Ces tensions déjà vives se sont renforcées avec le conflit du Kosovo. Il était particulièrement difficile pour le Monténégro de rester neutre durant

des bombardements qui le touchaient lui aussi quoique dans une moindre mesure. Le pouvoir monténégrin a gardé l'appui d'une police à la fois très bien payée, très bien équipée et omniprésente, et a réussi à éviter la confrontation avec l'armée yougoslave.

L'attitude ambiguë de l'Occident

Le Monténégro a des ambassadeurs officieux dans les capitales occidentales et un ministère des Affaires étrangères²⁸⁵. Pourtant les Occidentaux ne soutiennent pas officiellement la volonté indépendantiste du pouvoir monténégrin.

L'un des membres du gouvernement, Novak Kilibarda, déclarait il y peu : « *L'Ouest doit réaliser que le Monténégro a le droit de tenir un référendum et devrait supporter le Monténégro s'il va plus loin* »²⁸⁶ ; il ajoutait : « *Le processus ne stoppera que si la Serbie devient démocratique, ce à quoi je ne m'attends pas.* »

L'armée fédérale

« La seule chose au Monténégro qui subsiste entre les mains de la République fédérale est l'armée »²⁸⁷ et cette autorité est parfois remise en question comme le montre l'attitude du ministre de la Défense de la RFY, le général Dragoljub Ojdanic, lorsqu'il accuse le gouvernement fédéral et son Premier ministre Momir Bulatovic de laisser l'armée sans argent alors qu'elle reçoit une grande part du budget de la Fédération.

Au moins 14.000 hommes de l'armée fédérale seraient déployés au Monténégro, dont le 7ème bataillon de la police militaire, composé de 900 hommes réputés pour leur allégeance aux autorités de Belgrade²⁸⁸.

D'autre part, relevons que plusieurs officiers supérieurs de l'armée fédérale, dont 3 généraux, sont devenus conseillers du président Djukanovic pour diverses questions de sécurité²⁸⁹.

279. *The Economist*, 4-10 décembre 1999.

280. *Beta* (Belgrade), 6/04/00.

281. *Radio FreeB92 News*, 8/05/00.

282. *International Herald Tribune*, 25/05/00.

283. *Le Courrier des Pays de l'Est* n°442, août-septembre 1999, La Documentation Française, Paris.

284. *Ibid.*

285. *Ibid.*

286. *The Economist*, 4-10/12/99.

287. Milo Djukanovic cité par *The Economist*, 4-10/12/99.

288. *TFF Pressinfo* n° 91, 8/04/00.

289. *Radio FreeB92 News*, 31/03/00 et *Vreme* (Belgrade), 8/04/00.

La police républicaine

L'accession de Milo Djukanovic à la présidence a été marquée par le développement d'une impressionnante force de police, d'au moins 15.000 hommes²⁹⁰, voire de 20.000²⁹¹. Elle dispose d'armes lourdes et est entraînée par l'Occident²⁹², en particulier par la CIA et le Mossad²⁹³. Une unité de *snipers* serait spécialement chargée de la liquidation des officiers de l'armée yougoslave présents sur le territoire monténégrin²⁹⁴.

Particulièrement corrompue malgré des salaires très supérieurs à la moyenne régionale, la police est accusée par le Fonds pour le droit humanitaire (Belgrade) de servir de sanctuaire à de nombreux criminels de guerre serbes ayant été actifs au Kosovo²⁹⁵.

D'autre part, on relève l'existence de diverses milices, dont l'Armée de libération du Monténégro et le Mouvement de libération monténégrin, se disant prêts à prendre les armes pour l'indépendance et qui compteraient, selon leur porte-parole, entre 20 et 25.000 hommes²⁹⁶.

Les risques d'une guerre civile

La population monténégrine est profondément divisée quant à l'indépendance de sa république. La plupart des sondages d'opinion indiquent une légère progression des partisans de la sécession, mais ne leur ont jamais accordé de majorité absolue. Un sondage réalisé en décembre 1999 indiquait que 47% restaient en faveur d'un Etat commun (34% considérant que la Fédération devait être préservée « à tout prix ») et 36% étaient en faveur de la sécession²⁹⁷. Des sondages plus récents indiquaient que 30% se prononçaient pour l'union avec la Serbie « à tout prix » et autant pour l'indépendance, les autres étant indécis ou adoptant des positions intermédiaires²⁹⁸. Les minorités albanaise et slave musulmane (environ un quart de la population) se sont massivement ralliées au projet indépendantiste, de même que la majorité des Monténégrins du littoral et de la capitale Podgorica, tandis que les autres Monténégrins et la minorité serbe sont favorables au *statu quo* ou au renforcement des liens avec la Serbie.

Il est clair que, malgré le généreux soutien occidental au Monténégro et l'isolation renforcée de la Serbie, les aspirations indépendantistes du pouvoir monténégrin ne recueillent pas le soutien escompté de la population. On comprend dès lors

que le gouvernement ne cesse de reporter le référendum sur l'indépendance dont il est question depuis la fin des bombardements de l'OTAN. Si une proclamation d'indépendance est à exclure à court ou à moyen terme, la prolifération de diverses forces armées, dans une région saturée de bases et de troupes de l'OTAN, ne peut qu'inquiéter tous ceux qui souhaitent éviter un nouveau bain de sang dans les Balkans.

290. *International Herald Tribune*, 25/05/00.

291. *TFF Pressinfo*, op. cit.

292. *BBC*, 11/06/00.

293. *TFF Pressinfo*, op. cit.

294. *The Independent*, 1/05/00.

295. *UPI*, 14/11/99.

296. *Investors Business Daily*, 29/09/99 et *Reuters*, 6/10/99.

297. *Blic* (Belgrade), 1/02/00.

298. *AP*, 12/02/00.

Conclusion

Un an après la guerre du Kosovo : bilan et commentaires

1. La situation actuelle au Kosovo

- Le Kosovo n'a jamais été aussi peu multiethnique : la plupart des Serbes, Roms et autres minorités ont quitté la province ou vivent dans des enclaves plus ou moins protégées par la KFOR (Force du Kosovo). Selon les derniers chiffres du HCR (Haut Commissariat au réfugiés des Nations Unies), plus de 210.000 non albanais ont fui le Kosovo vers la Serbie et le Monténégro. En outre, quelques dizaines de milliers d'entre eux ont fui vers l'Italie et la Macédoine. Il semble donc qu'au moins les deux tiers des membres de minorités aient quitté le Kosovo.

- La violence intercommunautaire ou purement criminelle demeure extrêmement élevée. De plus, le Kosovo est devenu une plaque tournante du trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains. Selon un rapport de l'ICG (International Crisis Group), citant un ancien membre de l'UCK, « d'importantes sommes d'argent provenant du trafic de drogue sont entrées dans les comptes de l'UCK ». A Mitrovica, dernière ville comportant une importante minorité serbe organisée, des incidents graves ont lieu régulièrement entre Albanais et Serbes. La KFOR et la MINUK (Mission des Nations unies au Kosovo) sont elles la cible de violences, allant jusqu'au meurtre, de la part d'extrémistes albanais.

- A part le petit commerce et le marché noir, l'économie n'a pas décollé. Les investisseurs potentiels sont rebutés par le climat de violence et de corruption. La plupart des Kosovars sont sans emploi et environ 50% de la population dépend de l'aide humanitaire.

2. La situation en Serbie, au Monténégro et en Macédoine

- En Serbie, le président Milosevic est toujours au pouvoir, usant de méthodes toujours plus autoritaires envers son opposition (en particulier le mouvement *Otpor*) et leurs médias (ayant culminé en mai 2000 avec la saisie de la station TV Studio B et la radio B2-92), dans un pays submergé de réfugiés et de déplacés (près d'un million sur une

population de 10 millions, 8 millions sans le Kosovo). La Serbie est devenue, après les bombardements de l'OTAN, le pays le plus pauvre d'Europe. En 1999, son PIB de la Serbie ne représentait plus que la moitié du niveau de 1990. Selon l'Institut viennois pour les relations internationales, le PIB par habitant serait retombé à son niveau du début du siècle.

- Dans le sud de la Serbie, dans la région de Presevo à majorité albanophone, une émanation de l'UCK multiplie les attentats contre les policiers serbes et les Albanais collaborant avec Belgrade. Ceci fait craindre une répression du pouvoir serbe qui pourrait entraîner un nouvel exode d'Albanais de Serbie vers le Kosovo.

- Les velléités d'indépendance des dirigeants actuels du Monténégro (où la population est partagée sur la question) risque de provoquer un déclenchement de violences entre la police locale, l'armée fédérale yougoslave et les diverses milices des partis politiques. Des troubles au Monténégro donneraient un prétexte à Belgrade pour proclamer l'état d'urgence. Un risque de guerre civile pourrait s'ensuivre. Certains observateurs estiment que le Monténégro est actuellement le lieu le plus probable d'une éventuelle prochaine guerre dans les Balkans.

- La violence a également gagné la Macédoine. Après des élections présidentielles marquées par des fraudes et des intimidations physiques, on constate une recrudescence des attentats contre la police dans les régions à majorité albanophone.

3. Les causes de l'échec de la pacification au Kosovo

- La MINUK ne reçoit pas assez de fonds et de personnel pour assurer l'administration de la province malgré les appels réguliers de Bernard Kouchner qui dirige la mission des Nations unies au Kosovo. Celui-ci demande d'urgence 6.000 policiers internationaux alors qu'il est prévu d'en déployer 4.800 mais seulement un peu plus de 2.000 y sont actuellement présents.

- Au plan politique, il faut constater que l'ONU et l'OTAN ont laissé l'UCK prendre le contrôle du Kosovo par l'UCK qui a installé dans presque toutes les municipalités des maires de leur tendance. Les comportements criminels envers les minorités et les albanophones modérés par des membres de

l'UCK (rackets, intimidations, meurtres) n'ont pas pu être réprimés. De plus, la transformation de l'UCK en TMK (Corps de protection du Kosovo) n'a rien résolu, certains de ses membres persistant dans leurs pratiques mafieuses, comme l'indique un récent rapport de la MINUK.

4. Les origines de la crise

- Dans son rapport *Kosovo: un an après*, publié le 21 mars 2000, le Secrétaire général de l'OTAN, M. Robertson, rappelle avec raison que la première responsabilité de la situation présente au Kosovo doit être imputée à l'attitude du président Milosevic et des dirigeants serbes. Ceux-ci, après la suppression du statut d'autonomie du Kosovo en 1989, ont adopté une politique de refus de dialogue et de répression entièrement inacceptables.

- M. Robertson admet également avec raison que le rôle de l'UCK qui a « *intensifié son action militaire, a entraîné finalement une contre-offensive serbe à la fin de l'été 1998* ». On peut comprendre les raisons de l'apparition de l'UCK, composée notamment de militants indépendantistes déçus par l'absence de réussite de la ligne modérée et non-violente d'Ibrahim Rugova. Néanmoins, il faut rappeler que la stratégie menée par l'UCK était une dramatisation volontaire de la situation (provoquer les forces de sécurité serbe et entraîner une répression) afin de convaincre les pays occidentaux à s'engager militairement et d'obtenir l'indépendance du Kosovo. Cette stratégie, classique dans une situation où un groupe armé ne parvient pas à ses fins de manière autonome, a réussi au moins dans son premier objectif (le détachement de facto de la Serbie, les Occidentaux se déclarant toujours opposés à l'indépendance).

- En décembre 1998, tant les rapports de l'ONU que de l'OTAN estimaient que les forces serbes et celles de l'UCK ne respectaient pas les résolutions des Nations unies et que les torts étaient partagés. Aujourd'hui, il est parfaitement établi que suite à l'accord conclu en octobre 1998 entre le président Milosevic et l'ambassadeur américain Richard Holbrooke, prévoyant le retrait des forces serbes, une deuxième exigence a été oubliée. Les Occidentaux auraient dû contraindre les forces de l'UCK à s'abstenir de reprendre le terrain abandonné par les forces serbes. Cette reconquête par l'UCK était parfaitement dans la ligne de la politique du pire

qui guidait leur stratégie, mettant fin à tout espoir de négociation pacifique du conflit. Ce constat ne supprime évidemment pas la responsabilité première du pouvoir serbe présentée ci-dessus.

5. L'évaluation des bombardements de l'OTAN et leurs conséquences

- Un des objectifs déclarés des bombardements de l'OTAN était d'éviter une catastrophe humanitaire. Si ces bombardements ne sont pas la cause première de l'exode des Albanais kosovars, il faut admettre que ce drame en a été la conséquence. Comme le rappelle le rapport de l'OSCE publié en décembre 1999, il y a eu près de quatre fois plus de réfugiés après le début des bombardements de l'OTAN (plus de 10 fois plus selon les chiffres du HCR de l'ONU). La stratégie de guerre aérienne adoptée par l'OTAN a permis aux forces serbes d'accomplir un nettoyage ethnique. Le rapport de l'OSCE constate également que la KFOR n'a pas été capable d'empêcher l'exode des minorités serbes et non-albanaises après l'arrêt des bombardements.

- Un rapport de l'organisation Human Rights Watch (HRW) publié en décembre 1999 estime que « la destruction de nombreuses cibles (réseau électrique, chaufferies, matériel civil de radio et télédiffusion, ponts, raffineries) a perturbé la vie de civils d'une façon clairement "excessive par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu" selon les normes de proportionnalité codifiées par les Conventions de Genève (...). Pour l'avenir les décideurs politiques doivent au moins être convaincus que l'intervention n'aggravera pas la situation, c'est-à-dire qu'elle ne contribuera pas à déclencher une nouvelle vague d'atrocités ».

- Le rapport sur l'évaluation militaire de la campagne menée par l'OTAN présenté le 16 septembre 1999 par le général Wesley Clark, commandant en chef des forces de l'OTAN, laisse perplexe. Il présente cette opération comme un succès, tout en reconnaissant le nombre limité des cibles atteintes. Au-delà du débat sur la légitimité des bombardements de l'OTAN (non couverts par une résolution du Conseil de sécurité), on peut se poser la question de leur efficacité qui ne paraît pas démontrée.

- Les révélations sur le bilan militaire réel de la guerre du Kosovo, faites par l'hebdomadaire américain *Newsweek* montrent que la guerre aérienne

de l'OTAN a été un échec. Le véritable bilan militaire montre que moins de 6% du matériel lourd serbe a été atteint (contrairement au chiffre de plus de 60% de destructions présenté par l'OTAN au cours de la guerre). De plus il est inquiétant de constater que les dirigeants militaires de l'OTAN ont réalisé un exercice de manipulation des chiffres afin d'enjoliver un bilan militaire désastreux.

- Le choix de la stratégie de l'usage de la force au Kosovo est une question qui reste posée. Il faut constater qu'une évaluation critique et indépendante reste à réaliser. Il est normal qu'une institution comme l'OTAN veuille présenter des rapports optimistes justifiant son action. Il est tout aussi normal de réaliser un bilan critique et de procéder à un débat sur l'usage de la force et de son efficacité.

6. Quel a été l'élément décisif permettant d'arrêter les bombardements de l'OTAN ?

- Certains considèrent que les bombardements de l'OTAN ont au moins permis de faire accepter par le président Milosevic un retrait des forces serbes. Il faut rappeler qu'une erreur de jugement a été commise par ceux qui étaient favorables aux bombardements. En décidant le recours à la force, les dirigeants politiques des pays de l'Alliance atlantique étaient persuadés que les bombardements ne dureraient que quelques jours, le temps de donner une leçon au président Milosevic. Après quelques semaines, il fallut admettre que cette prévision optimiste était erronée, comme l'avait signalé dès le départ plusieurs spécialistes de la Yougoslavie d'horizons divers comme Hélène Carrère d'Encausse, Catherine Lutard ou Catherine Samary.

- Il paraît aujourd'hui plus clair que l'élément décisif a été le processus diplomatique au sein duquel la Russie a joué un rôle primordial. A Rambouillet, les Russes avaient marqué leur différence avec ceux qui, dans la foulée des intentions du secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, étaient favorables à une attitude musclée face à Belgrade et prônaient l'usage de la force dès que possible. Après l'échec de Rambouillet et le début des bombardements de l'OTAN, la fracture entre Russes et Occidentaux se produisit et fut difficile à réduire. Après plusieurs semaines de bombardements, les contacts des Occidentaux avec les Russes reprirent dans l'intention claire et avouée de les convaincre de jouer un rôle persuasif face aux

autorités serbes. Le retour des Russes dans le jeu diplomatique obligea les pays occidentaux à se montrer plus conciliants tout en leur permettant d'envisager une sortie de crise. De leur côté, les autorités serbes furent mises sous pression par les Russes pour leur faire accepter un compromis avec les Occidentaux. Ceci aboutit à la résolution 1244 du Conseil de sécurité du 10 juin 1999, alors que la veille avait été conclu un accord militaire prévoyant une séquence très équilibrée entraînant le retrait des forces serbes et la fin des bombardements de l'OTAN. Il faut rappeler ici qu'il n'y a pas eu de capitulation du président Milosevic puisqu'un accord avait été adopté par le Parlement serbe le 3 juin 1999. Les termes et les modalités de la fin de la guerre ont été négociés et présentés de telle sorte que personne, tant les Occidentaux que les dirigeants serbes, ne puissent perdre la face devant leurs opinions publiques. Tout ceci n'aurait pas pu être réalisé sans l'action décisive de la diplomatie russe et de l'action opportune de la présidence de l'Union européenne par la Finlande, dont le statut de pays neutre (non membre de l'OTAN) lui permit d'être mieux écoutée à Belgrade.

7. Les occasions manquées qui auraient pu éviter les bombardements de l'OTAN

- Après le succès contesté ou au moins relatif des bombardements de l'OTAN, il faut se poser la question des alternatives qui auraient permis un règlement pacifique du conflit avant la décision du recours aux bombardements. Cette question est d'autant plus importante face au coût humain, politique, économique et financier de cette guerre et afin d'éviter à l'avenir ce genre de recours à la force.

- Six semaines après le début des bombardements de l'OTAN, le directeur de l'Institut international des études stratégiques de Londres (IISS), pourtant traditionnellement proche des thèses défendues par l'OTAN estimait le 5 mai 1999 que « la stratégie retenue pour la campagne des Balkans et sa mise en oeuvre soulèvent de sérieuses questions quant à la capacité de l'OTAN de concevoir et d'exécuter des opérations politico-militaires complexes. Il est recommandé d'adopter une diplomatie plus agressive pour rendre moins nécessaire le recours à la force ».

- Outre le fait que les Occidentaux n'ont pas suffisamment soutenu l'opposition démocratique

à Belgrade, notamment dans les années 93 et 94, ou les efforts de la ligue démocratique du Kosovo (LDK) d'Ibrahim Rugova tout au long des années 90 (et au cours des négociations de Dayton en 1995), au moins à deux reprises, des alternatives auraient pu aboutir à un processus plus pacifique.

- D'une part, après les accords négociés en octobre 1998 entre le président Milosevic et Richard Holbrooke, il aurait été préférable que les Occidentaux fassent pression sur l'UCK afin de les empêcher de provoquer les troupes yougoslaves et les policiers serbes. Parallèlement, il aurait fallu, avec l'aide de la diplomatie russe, donner davantage (et de manière progressive en fonction des difficultés rencontrées) de moyens aux observateurs de l'OSCE. Les 2.000 observateurs non armés acceptés par Belgrade, dont seuls les deux tiers ont effectivement été déployés, auraient pu être augmentés et peut-être encadrés par des Casques bleus armés. Grâce à la persuasion des Russes, Belgrade aurait peut-être pu accepter une telle présence si l'enjeu permettait de maintenir la souveraineté yougoslave sur le Kosovo et une protection des minorités serbe et non albanaises.

- D'autre part, si les dirigeants occidentaux, et particulièrement ceux de l'Union européenne, avaient prévu que les bombardements de l'OTAN dureraient aussi longtemps, ils auraient peut-être persuadé leur allié américain (et surtout Madeleine Albright, principale partisane des bombardements) que la négociation de Rambouillet soit plus productive. Ceci aurait dû se faire en se coordonnant davantage avec les Russes. Puisque ceux-ci ont joué un rôle majeur pour terminer la guerre, on ne voit pas pourquoi ils n'auraient pas pu jouer un rôle analogue avant de s'y lancer. En particulier, les termes de l'annexe militaire aux propositions présentées aux Serbes à Rambouillet, dont la teneur exacte est toujours l'objet de polémiques sur leur sens véritable, auraient pu être assouplies en prévoyant notamment le déploiement au Kosovo de troupes armées des Nations unies et non exclusivement de l'OTAN.

8. Les récentes décisions de l'Union européenne : ne pas se tromper d'objectifs

- Face à l'évaluation réelle des opérations militaires de l'OTAN au Kosovo, il ne faudrait pas que l'Union européenne se trompe d'objectifs. Le

risque est de ne se concentrer que sur la mise en place par les Européens d'une capacité militaire autonome de réponse aux crises futures.

- Lors des Conseils européens de juin 1999 à Cologne et de décembre 1999 à Helsinki, l'Union européenne a décidé de se doter au plus tard en 2003 d'une capacité autonome de déploiement d'une force de 50.000 à 60.000 hommes en 60 jours pouvant être maintenue pendant 12 mois afin de réaliser les missions dites de Petersberg, intégrées dans le Traité de l'UE depuis le sommet d'Amsterdam (missions humanitaires et d'évacuation, missions de maintien de la paix et missions de forces de combat, y compris les missions de rétablissement de la paix). Dans le même temps, ils décidaient à Cologne d'intégrer les missions de l'UEO au sein de l'Union européenne au plus tard à la fin de l'année 2000. L'objectif est notamment de pouvoir réaliser des opérations sans la participation américaine. Si cet objectif est un pas dans la bonne direction, il s'agirait néanmoins de bien définir la doctrine d'emploi de cette force qui devrait inclure un contrôle démocratique par le Parlement européen et les parlements nationaux selon une procédure efficace à préciser, ainsi que la nécessaire supervision des Nations unies autorisant ce type de déploiement.

- Mais les efforts consacrés après la crise du Kosovo pour se doter de capacités militaires ne devraient pas occulter une autre nécessité. Celle de se doter, d'abord, de capacités non militaires de prévention des conflits. Il est vrai qu'à Helsinki, en décembre 1999, l'UE a également décidé, sous l'impulsion des pays scandinaves, de se doter « d'un mécanisme pour la gestion non militaire des crises (qui) sera institué pour coordonner et utiliser plus efficacement les divers moyens et ressources civiles, parallèlement aux moyens et ressources militaires, dont disposent l'Union et les Etats membres ». Cependant, lorsque l'on compare l'énergie consacrée par les dirigeants européens à constituer surtout une capacité militaire par rapport aux moyens non militaires, il faut insister sur la nécessité et l'urgence de renforcer ce deuxième objectif afin d'éviter autant que possible le recours à la force. Ceci signifie concrètement la mise en place d'une véritable coordination des chancelleries européennes permettant d'avoir une réelle « politique étrangère et de sécurité commune » impliquant une action diplomatique cohérente et efficace s'appu-

yant sur le formidable potentiel économique et financier que constitue l'Union européenne.

9. *Recommandations*

Concernant la situation au Kosovo et en Yougoslavie, il faudrait adopter les positions suivantes :

- Les pays occidentaux devraient dégager les fonds nécessaires pour assurer la viabilité de la mission de l'ONU au Kosovo.

- L'UCK, en principe dissoute, et son successeur, le TMK, devraient être davantage contrôlés, les activités illégales de leurs membres devraient être réprimées. Le contrôle strict des activités de la TMK devrait être assuré.

- Le nombre et les moyens de la police internationale devraient être augmentés afin d'assurer une véritable sécurité publique, incluant la protection des minorités non albanaises et permettant leur retour.

- Les frontières entre le Kosovo et le reste de la Serbie, le Monténégro, la Macédoine et l'Albanie devraient être étroitement surveillées afin d'empêcher les trafics d'armes et de drogues.

- Les élections devraient se tenir rapidement (d'autant plus que les sondages politiques actuels indiquent que la LDK du modéré Ibrahim Rugova remporterait une victoire écrasante).

- Un processus de réconciliation intercommunautaire (ce qui est possible en Afrique du Sud serait-il impossible dans les Balkans ?) devrait être soutenu et financé par l'Union européenne afin de permettre le retour et la coexistence de toutes les minorités non-albanaises en leur garantissant un environnement sûr.

- Comme le demande l'opposition démocratique serbe, les sanctions touchant la population civile serbe devraient être levées par l'UE et les Etats-Unis afin de sortir la Serbie de son isolement, permettre à l'opposition de se dynamiser et contredire la propagande du régime serbe actuel qui prétend que l'Occident fait la guerre à la population (plutôt qu'à ses dirigeants).

- Le Conseil de sécurité des Nations unies devrait préciser les termes de « l'autonomie substantielle du Kosovo » et de la « souveraineté et l'intégrité territoriale » de la Yougoslavie prévues dans sa résolution 1244 du 10 juin 1999.

Concernant l'Union européenne, suite aux enseignements de la situation au Kosovo, il faudrait adopter les positions suivantes :

- Renforcer d'urgence les moyens non militaires de prévention des conflits afin d'éviter autant que possible l'usage de la force, ce qui implique la coordination et le renforcement des actions diplomatiques de l'UE et de ses Etats membres.

- Assurer une meilleure cohérence entre les objectifs de prévention des conflits, de soutien aux valeurs (défense des droits de l'homme et des minorités, démocratie pluraliste...), et ses relations externes économiques, commerciales et financières.

- Continuer les efforts en vue de développer une capacité militaire autonome permettant d'accomplir les tâches dites de Petersberg.

- Lancer un débat au sein du Parlement européen et des Parlements nationaux afin de définir une véritable doctrine sur l'usage de la force et l'action diplomatique et politique.

- Renforcer les moyens financiers et juridiques de l'OSCE et des Nations unies.

Annexes

Résolution 1244 (1999)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 401^e séance, le 10 juin 1999

Le Conseil de sécurité,

Ayant à l'esprit les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que la responsabilité principale du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Rappelant ses résolutions 1160 (1998) du 31 mars 1998, 1199 (1998) du 23 septembre 1998, 1203 (1998) du 24 octobre 1998 et 1239 (1999) du 14 mai 1999,

Déplorant que les exigences prévues dans ces résolutions n'aient pas été pleinement satisfaites,

Résolu à remédier à la situation humanitaire grave qui existe au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) et à faire en sorte que tous les réfugiés et personnes déplacées puissent rentrer chez eux en toute sécurité et liberté,

Condamnant tous les actes de violence à l'encontre de la population du Kosovo ainsi que tous les actes de terrorisme, quels qu'en soient les auteurs,

Rappelant la déclaration du 9 avril 1999 dans laquelle le Secrétaire général a exprimé sa préoccupation devant la catastrophe humanitaire qui sévit au Kosovo,

Réaffirmant le droit qu'ont tous les réfugiés et personnes déplacées de rentrer chez eux en toute sécurité,

Rappelant la compétence et le mandat du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie,

Accueillant avec satisfaction les principes généraux concernant la solution politique de la crise du Kosovo adoptés le 6 mai 1999 (S/1999/516; annexe 1 à la présente résolution) et se félicitant de l'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie aux principes énoncés aux points 1 à 9 du document présenté à Belgrade le 2 juin 1999 (S/1999/649; annexe 2 à la présente résolution), ainsi que de son accord quant à ce document,

Réaffirmant l'attachement de tous les États Membres à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et de tous les autres États de la région, au sens de l'Acte final d'Helsinki et de l'annexe 2 à la présente résolution,

Réaffirmant l'appel qu'il a lancé dans des résolutions antérieures en vue d'une autonomie substantielle et d'une véritable auto-administration au Kosovo,

Considérant que la situation dans la région continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales,

Résolu à assurer que la sécurité du personnel international soit garantie et que tous les intéressés s'acquittent des responsabilités qui leur incombent en vertu de la présente résolution, et agissant à ces fins en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. Décide que la solution politique de la crise au Kosovo reposera sur les principes généraux énoncés à l'anne-

xe 1 et les principes et conditions plus détaillés figurant à l'annexe 2;

2. Se félicite de l'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie aux principes et conditions visés au paragraphe 1 et exige de la République fédérale de Yougoslavie qu'elle coopère sans réserve à leur prompt application;

3. Exige en particulier que la République fédérale de Yougoslavie mette immédiatement et de manière vérifiable un terme à la violence et la répression au Kosovo, entreprenne et achève le retrait vérifiable et échelonné du Kosovo de toutes les forces militaires, paramilitaires et de police suivant un calendrier serré, sur la base duquel il sera procédé au déploiement synchronisé de la présence internationale de sécurité au Kosovo;

4. Confirme qu'une fois ce retrait achevé, un nombre convenu de militaires et de fonctionnaires de police yougoslaves et serbes seront autorisés à retourner au Kosovo pour s'acquitter des fonctions prévues à l'annexe 2;

5. Décide du déploiement au Kosovo, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de présences internationales civiles et de sécurité dotées du matériel et du personnel appropriés, en tant que de besoin, et accueille avec satisfaction l'accord de la République fédérale de Yougoslavie relatif à ces présences;

6. Prie le Secrétaire général de nommer, en consultation avec le Conseil de sécurité, un représentant spécial chargé de diriger la mise en place de la présence internationale civile et le prie en outre de donner pour instructions à son représentant spécial d'agir en étroite coordination avec la présence internationale de sécurité pour assurer que les deux présences poursuivent les mêmes buts et s'apportent un soutien mutuel;

7. Autorise les États Membres et les organisations internationales compétentes à établir la présence internationale de sécurité au Kosovo conformément au point 4 de l'annexe 2, en la dotant de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter des responsabilités que lui confère le paragraphe 9;

8. Affirme la nécessité de procéder sans tarder au déploiement rapide de présences internationales civiles et de sécurité efficaces au Kosovo et exige des parties qu'elles coopèrent sans réserve à ce déploiement;

9. Décide que les responsabilités de la présence internationale de sécurité qui sera déployée et agira au Kosovo incluront les suivantes :

a) Prévenir la reprise des hostilités, maintenir le cessez-le-feu et l'imposer s'il y a lieu, et assurer le retrait des forces militaires, policières et paramilitaires fédérales et de la République se trouvant au Kosovo et les empêcher d'y revenir, si ce n'est en conformité avec le point 6 de l'annexe 2;

b) Démilitariser l'Armée de libération du Kosovo (ALK) et les autres groupes armés d'Albanais du Kosovo, comme le prévoit le paragraphe 15;

c) Établir un environnement sûr pour que les réfugiés et les personnes déplacées puissent rentrer chez eux, que la présence internationale civile puisse opérer, qu'une administration intérimaire puisse être établie, et que l'aide humanitaire puisse être acheminée;

d) Assurer le maintien de l'ordre et la sécurité publics jusqu'à ce que la présence internationale civile puisse s'en charger;

e) Superviser le déminage jusqu'à ce que la présence internationale civile puisse, le cas échéant, s'en charger;

f) Appuyer le travail de la présence internationale civile selon qu'il conviendra et assurer une coordination étroite avec ce travail;

g) Exercer les fonctions requises en matière de surveillance des frontières;

h) Assurer la protection et la liberté de circulation pour elle-même, pour la présence internationale civile et pour les autres organisations internationales;

10. Autorise le Secrétaire général, agissant avec le concours des organisations internationales compétentes, à établir une présence internationale civile au Kosovo afin d'y assurer une administration intérimaire dans le cadre de laquelle la population du Kosovo pourra jouir d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie, et qui assurera une administration transitoire de même que la mise en place et la supervision des institutions d'auto-administration démocratiques provisoires nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales;

11. Décide que les principales responsabilités de la présence internationale civile seront les suivantes :

a) Faciliter, en attendant un règlement définitif, l'instauration au Kosovo d'une autonomie et d'une auto-administration substantielles, compte pleinement tenu de l'annexe 2 et des Accords de Rambouillet (S/1999/648);

b) Exercer les fonctions d'administration civile de base là où cela sera nécessaire et tant qu'il y aura lieu de le faire;

c) Organiser et superviser la mise en place d'institutions provisoires pour une auto-administration autonome et démocratique en attendant un règlement politique, notamment la tenue d'élections;

d) Transférer ses responsabilités administratives aux institutions susvisées, à mesure qu'elles auront été mises en place, tout en supervisant et en facilitant le renforcement des institutions locales provisoires du Kosovo, de même que les autres activités de consolidation de la paix;

e) Faciliter un processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo, en tenant compte des Accords de Rambouillet;

f) A un stade final, superviser le transfert des pouvoirs des institutions provisoires du Kosovo aux institutions qui auront été établies dans le cadre d'un règlement politique;

g) Faciliter la reconstruction des infrastructures essentielles et le relèvement de l'économie;

h) En coordination avec les organisations internationales à vocation humanitaire, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et des secours aux sinistrés;

i) Maintenir l'ordre public, notamment en mettant en place des forces de police locales et, entre-temps, en déployant du personnel international de police servant au Kosovo;

j) Défendre et promouvoir les droits de l'homme;

k) Veiller à ce que tous les réfugiés et personnes dépla-

cées puissent rentrer chez eux en toute sécurité et sans entrave au Kosovo;

12. Souligne qu'il importe que des opérations de secours humanitaires coordonnées soient entreprises et que la République fédérale de Yougoslavie permette aux organisations à vocation humanitaire d'accéder librement au Kosovo et coopère avec elles de façon à assurer l'acheminement rapide et efficace de l'aide internationale;

13. Encourage tous les États Membres et les organisations internationales à contribuer à la reconstruction économique et sociale ainsi qu'au retour en toute sécurité des réfugiés et personnes déplacées, et souligne, dans ce contexte, qu'il importe de convoquer, aux fins énoncées au paragraphe 11 g), notamment, une conférence internationale de donateurs qui se tiendra à une date aussi rapprochée que possible;

14. Exige que tous les intéressés, y compris la présence internationale de sécurité, apportent leur entière coopération au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie;

15. Exige que l'ALK et les autres groupes armés d'Albanais du Kosovo mettent immédiatement fin à toutes opérations offensives et satisfassent aux exigences en matière de démilitarisation que le responsable de la présence internationale de sécurité aura définies en consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général;

16. Décide que les interdictions énoncées au paragraphe 8 de la résolution 1160 (1998) ne s'appliqueront ni aux armements ni au matériel connexe à l'usage de la présence internationale civile et de la présence internationale de sécurité;

17. Se félicite du travail que l'Union européenne et les autres organisations internationales accomplissent en vue de mettre au point une approche globale du développement économique et de la stabilisation de la région touchée par la crise du Kosovo, y compris la mise en oeuvre d'un pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est avec une large participation internationale en vue de favoriser la démocratie, la prospérité économique, la stabilité et la coopération régionale;

18. Exige que tous les États de la région coopèrent pleinement à l'application de la présente résolution sous tous ses aspects;

19. Décide que la présence internationale civile et la présence internationale de sécurité sont établies pour une période initiale de 12 mois, et se poursuivront ensuite tant que le Conseil n'en aura pas décidé autrement;

20. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la présente résolution, y compris en lui faisant tenir les rapports des responsables de la présence internationale civile et de la présence internationale de sécurité, dont les premiers devront lui être soumis dans les 30 jours qui suivront l'adoption de la présente résolution;

21. Décide de rester activement saisi de la question.

Annexe 1

Déclaration publiée par le Président de la réunion des ministres des Affaires étrangères du G-8 tenue au Centre de Petersberg le 6 mai 1999

Les ministres des Affaires étrangères du G-8 ont adopté les principes généraux suivants pour un règlement politique de la crise du Kosovo :

- Cessation immédiate et vérifiable de la violence et de la répression au Kosovo;
- Retrait du Kosovo des forces militaires, de police et paramilitaires;
- Déploiement au Kosovo de présences internationales civiles et de sécurité effectives, endossées et adoptées par l'Organisation des Nations Unies, capables de garantir la réalisation des objectifs communs;
- Mise en place d'une administration intérimaire pour le Kosovo, sur décision du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, pour garantir les conditions permettant à tous les habitants du Kosovo de vivre en paix une existence normale;
- Retour en toute sécurité et liberté de tous les réfugiés et personnes déplacées et accès sans entrave au Kosovo des organisations d'aide humanitaire;
- Processus politique menant à la mise en place d'un accord-cadre politique intérimaire prévoyant pour le Kosovo une autonomie substantielle, qui tienne pleinement compte des Accords de Rambouillet et des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et des autres pays de la région, et la démilitarisation de l'ALK;
- Approche globale du développement économique et de la stabilisation de la région en crise.

Annexe 2

Il convient de conclure un accord sur les principes suivants afin de trouver une solution à la crise du Kosovo :

1. Un arrêt immédiat et vérifiable de la violence et de la répression au Kosovo.

2. Retrait vérifiable du Kosovo de toutes les forces militaires, paramilitaires et de police suivant un calendrier serré;

3. Déploiement au Kosovo, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de présences internationales efficaces, civiles et de sécurité, agissant tel que cela pourra être décidé en vertu du Chapitre VII de la Charte et capables de garantir la réalisation d'objectifs communs.

4. La présence internationale de sécurité, avec une participation substantielle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, doit être déployée sous commandement et contrôle unifiés et autorisée à établir un environnement sûr pour l'ensemble de la population du Kosovo et à faciliter le retour en toute sécurité de toutes les personnes déplacées et de tous les réfugiés.

5. Mise en place, en vertu d'une décision du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre de la présence internationale civile, d'une administration intérimaire pour le Kosovo permettant à la population du Kosovo de jouir d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie. L'administration intérimaire sera chargée d'assurer l'administration transitoire tout en organisant et en supervisant la mise en place d'institutions d'auto-administration démocratiques provi-

soires propres à garantir des conditions permettant à tous les habitants du Kosovo de vivre en paix dans des conditions normales.

6. Après le retrait, un effectif convenu de personnel yougoslave et serbe sera autorisé à revenir afin d'accomplir les tâches suivantes :

- Assurer la liaison avec la présence internationale civile et la présence internationale de sécurité;
- Baliser les champs de mines et déminer;
- Maintenir une présence dans les lieux du patrimoine serbe;
- Maintenir une présence aux principaux postes frontière.

7. Retour en toute sécurité et liberté de tous les réfugiés et personnes déplacées sous la supervision du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et libre accès des organismes d'aide humanitaire au Kosovo.

8. Un processus politique en vue de l'établissement d'un accord-cadre politique intérimaire prévoyant pour le Kosovo une autonomie substantielle, qui tienne pleinement compte des Accords de Rambouillet et du principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et des autres pays de la région, et la démilitarisation de l'ALK. Les négociations entre les parties en vue d'un règlement ne devraient pas retarder ni perturber la mise en place d'institutions d'auto-administration démocratiques.

9. Une approche globale du développement économique et de la stabilisation de la région en crise. Il s'agira notamment de mettre en oeuvre un pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est avec une large participation internationale en vue de favoriser la démocratie, la prospérité économique, la stabilité et la coopération régionale.

10. La suspension des opérations militaires impliquera l'acceptation des principes énoncés ci-dessus ainsi que des autres conditions, déjà recensées, qui sont rappelées dans la note de bas de page ci-dessous. Un accord militaire-technique sera alors rapidement conclu, en vue notamment de définir des modalités supplémentaires, y compris les rôles et fonctions du personnel yougoslave/serbe au Kosovo.

Retrait

Procédures concernant les retraits, y compris un calendrier détaillé et échelonné et la délimitation d'une zone tampon en Serbie au-delà de laquelle les forces se retirent;

Retour du personnel

- Équipement du personnel autorisé à revenir;
- Mandat définissant les responsabilités fonctionnelles de ce personnel;
- Calendrier concernant le retour de ce personnel;
- Délimitation des zones géographiques dans lesquelles le personnel est autorisé à opérer;
- Règles régissant les relations de ce personnel avec la présence internationale de sécurité et la présence internationale civile.

NATO & Kosovo: Military Technical Agreement - 9 June 1999

Updated: 2 August 1999 Basic documents

9 June 1999 Military Technical Agreement between the International Security Force («KFOR») and the Governments of the Federal Republic of Yugoslavia and the Republic of Serbia

Article I: General Obligations

The Parties to this Agreement reaffirm the document presented by President Ahtisaari to President Milosevic and approved by the Serb Parliament and the Federal Government on June 3, 1999, to include deployment in Kosovo under UN auspices of effective international civil and security presences. The Parties further note that the UN Security Council is prepared to adopt a resolution, which has been introduced, regarding these presences.

The State Governmental authorities of the Federal Republic of Yugoslavia and the Republic of Serbia understand and agree that the international security force («KFOR») will deploy following the adoption of the UNSCR referred to in paragraph 1 and operate without hindrance within Kosovo and with the authority to take all necessary action to establish and maintain a secure environment for all citizens of Kosovo and otherwise carry out its mission. They further agree to comply with all of the obligations of this Agreement and to facilitate the deployment and operation of this force.

For purposes of the agreement, the following expressions shall have the meanings as described below:

«The Parties» are those signatories to the Agreement.

«Authorities» means the appropriate responsible individual, agency, or organisation of the Parties.

«FRY Forces» includes all of the FRY and Republic of Serbia personnel and organisations with a military capability. This includes regular army and naval forces, armed civilian groups, associated paramilitary groups, air forces, national guards, border police, army reserves, military police, intelligence services, federal and Serbian Ministry of Internal Affairs local, special, riot and anti-terrorist police, and any other groups or individuals so designated by the international security force («KFOR») commander.

The Air Safety Zone (ASZ) is defined as a 25-kilometre zone that extends beyond the Kosovo province border into the rest of FRY territory. It includes the airspace above that 25-kilometre zone.

The Ground Safety Zone (GSZ) is defined as a 5-kilometre zone that extends beyond the Kosovo province border into the rest of FRY territory. It includes the terrain within that 5-kilometre zone.

Entry into Force Day (EIF Day) is defined as the day this Agreement is signed.

The purposes of these obligations are as follows:

To establish a durable cessation of hostilities, under no circumstances shall any Forces of the FRY and the Republic of Serbia enter into, reenter, or remain within the territory

of Kosovo or the Ground Safety Zone (GSZ) and the Air Safety Zone (ASZ) described in paragraph 3. Article I without the prior express consent of the international security force («KFOR») commander. Local police will be allowed to remain in the GSZ.

The above paragraph is without prejudice to the agreed return of FRY and Serbian personnel which will be the subject of a subsequent separate agreement as provided for in paragraph 6 of the document mentioned in paragraph 1 of this Article.

To provide for the support and authorization of the international security force («KFOR») and in particular to authorize the international security force («KFOR») to take such actions as are required, including the use of necessary force, to ensure compliance with this Agreement and protection of the international security force («KFOR»), and to contribute to a secure environment for the international civil implementation presence, and other international organisations, agencies, and non-governmental organisations (details in Appendix B).

Article II: Cessation of Hostilities

The FRY Forces shall immediately, upon entry into force (EIF) of this Agreement, refrain from committing any hostile or provocative acts of any type against any person in Kosovo and will order armed forces to cease all such activities. They shall not encourage, organise or support hostile or provocative demonstrations.

Phased Withdrawal of FRY Forces (ground): The FRY agrees to a phased withdrawal of all FRY Forces from Kosovo to locations in Serbia outside Kosovo. FRY Forces will mark and clear minefields, booby traps and obstacles. As they withdraw, FRY Forces will clear all lines of communication by removing all mines, demolitions, booby traps, obstacles and charges. They will also mark all sides of all minefields.

International security forces' («KFOR») entry and deployment into Kosovo will be synchronized. The phased withdrawal of FRY Forces from Kosovo will be in accordance with the sequence outlined below:

By EIF + 1 day, FRY Forces located in Zone 3 will have vacated, via designated routes, that Zone to demonstrate compliance (depicted on the map at Appendix A to the Agreement). Once it is verified that FRY forces have complied with this subparagraph and with paragraph 1 of this Article, NATO air strikes will be suspended. The suspension will continue provided that the obligations of this agreement are fully complied with, and provided that the UNSC adopts a resolution concerning the deployment of the international security force («KFOR») so rapidly that a security gap can be avoided.

By EIF + 6 days, all FRY Forces in Kosovo will have vacated Zone 1 (depicted on the map at Appendix A to the Agreement). Establish liaison teams with the KFOR commander in Pristina.

By EIF + 9 days, all FRY Forces in Kosovo will have vacated Zone 2 (depicted on the map at Appendix A to the Agreement).

By EIF + 11 days, all FRY Forces in Kosovo will have vacated Zone 3 (depicted on the map at Appendix A to the Agreement).

By EIF + 11 days, all FRY Forces in Kosovo will have completed their withdrawal from Kosovo (depicted on map at Appendix A to the Agreement) to locations in Serbia outside Kosovo, and not within the 5 km GSZ. At the end of the sequence (EIF + 11), the senior FRY Forces commanders responsible for the withdrawing forces shall confirm in writing to the international security force («KFOR») commander that the FRY Forces have complied and completed the phased withdrawal. The international security force («KFOR») commander may approve specific requests for exceptions to the phased withdrawal. The bombing campaign will terminate on complete withdrawal of FRY Forces as provided under

Article II. The international security force («KFOR») shall retain, as necessary, authority to enforce compliance with this Agreement. The authorities of the FRY and the Republic of Serbia will co-operate fully with international security force («KFOR») in its verification of the withdrawal of forces from Kosovo and beyond the ASZ/GSZ.

FRY armed forces withdrawing in accordance with Appendix A, i.e. in designated assembly areas or withdrawing on designated routes, will not be subject to air attack.

The international security force («KFOR») will provide appropriate control of the borders of FRY in Kosovo with Albania and FYROM (1) until the arrival of the civilian mission of the UN.

Phased Withdrawal of Yugoslavia Air and Air Defence Forces (YAADF)

At EIF + 1 day, no FRY aircraft, fixed wing and rotary, will fly in Kosovo airspace or over the ASZ without prior approval by the international security force («KFOR») commander. All air defence systems, radar, surface-to-air missile and aircraft of the Parties will refrain from acquisition, target tracking or otherwise illuminating international security («KFOR») air platforms operating in the Kosovo airspace or over the ASZ.

By EIF + 3 days, all aircraft, radars, surface-to-air missiles (including man-portable air defence systems (MANPADS)) and anti-aircraft artillery in Kosovo will withdraw to other locations in Serbia outside the 25 kilometre ASZ.

The international security force («KFOR») commander will control and coordinate use of airspace over Kosovo and the ASZ commencing at EIF.

Violation of any of the provisions above, including the international security force («KFOR») commander's rules and procedures governing the airspace over Kosovo, as well as unauthorised flight or activation of

FRY Integrated Air Defence (IADS) within the ASZ, are subject to military action by the international security force («KFOR»), including the use of necessary force. The international security force («KFOR») commander may delegate control of normal civilian air activities to appropriate FRY institutions to monitor operations, deconflict international security force («KFOR») air traffic move-

ments, and ensure smooth and safe operations of the air traffic system. It is envisioned that control of civil air traffic will be returned to civilian authorities as soon as practicable.

Article III: Notifications

1. This agreement and written orders requiring compliance will be immediately communicated to all FRY forces.

2. By EIF + 2 days, the State governmental authorities of the FRY and the Republic of Serbia shall furnish the following specific information regarding the status of all FRY Forces:

Detailed records, positions and descriptions of all mines, unexploded ordnance, explosive devices, demolitions, obstacles, booby traps, wire entanglement, physical or military hazards to the safe movement of any personnel in Kosovo laid by FRY Forces.

Any further information of a military or security nature about FRY Forces in the territory of Kosovo and the GSZ and ASZ requested by the international security force («KFOR») commander.

Article IV: Establishment of a Joint Implementation Commission (JIC)

A JIC shall be established with the deployment of the international security force («KFOR») to Kosovo as directed by the international security force («KFOR») commander.

Article V: Final Authority to Interpret

The international security force («KFOR») commander is the final authority regarding interpretation of this Agreement and the security aspects of the peace settlement it supports. His determinations are binding on all Parties and persons.

Article VI: Entry Into Force

This agreement shall enter into force upon signature.

Appendices:

A. Phased withdrawal of FRY Forces from Kosovo (176Kb)

B. International security force («KFOR») operations
Consistent with the general obligations of the Military Technical Agreement, the State Governmental authorities of the FRY and the Republic of Serbia understand and agree that the international security force («KFOR») will deploy and operate without hindrance within Kosovo and with the authority to take all necessary action to establish and maintain a secure environment for all citizens of Kosovo.

The international security force («KFOR») commander shall have the authority, without interference or permission, to do all that he judges necessary and proper, including the use of military force, to protect the internatio-

nal security force («KFOR»), the international civil implementation presence, and to carry out the responsibilities inherent in this Military Technical Agreement and the Peace Settlement which it supports.

The international security force («KFOR») nor any of its personnel or staff shall be liable for any damages to public or private property that they may cause in the course of duties related to the implementation of this Agreement. The parties will agree a Status of Forces Agreement (SOFA) as soon as possible.

The international security force («KFOR») shall have the right:

To monitor and ensure compliance with this Agreement and to respond promptly to any violations and restore compliance, using military force if required.

This includes necessary actions to:

Enforce withdrawals of FRY forces.

Enforce compliance following the return of selected FRY personnel to Kosovo

Provide assistance to other international entities involved in the implementation or otherwise authorised by the UNSC.

To establish liaison arrangements with local Kosovo authorities, and with FRY/Serbian civil and military authorities.

To observe, monitor and inspect any and all facilities or activities in Kosovo that the international security force («KFOR») commander believes has or may have military or police capability, or may be associated with the employment of military or police capabilities, or are otherwise relevant to compliance with this Agreement.

Notwithstanding any other provision of this Agreement, the Parties understand and agree that the international security force («KFOR») commander has the right and is authorised to compel the removal, withdrawal, or relocation of specific Forces and weapons, and to order the cessation of any activities whenever the international security force («KFOR») commander determines a potential threat to either the international security force («KFOR») or its mission, or to another Party. Forces failing to redeploy, withdraw, relocate, or to cease threatening or potentially threatening activities following such a demand by the international security force («KFOR») shall be subject to military action by the international security force («KFOR»), including the use of necessary force, to ensure compliance.

Footnote:

Turkey recognises the Republic of Macedonia with its constitutional name.

Undertaking of demilitarisation and transformation by the UCK

1. This Undertaking provides for a ceasefire by the UCK, their disengagement from the zones of conflict, subsequent demilitarisation and reintegration into civil society. In accordance with the terms of UNSCR 1244 and taking account of the obligations agreed to at Rambouillet and the public commitments made by the Kosovar Albanian Rambouillet delegation.

2. The UCK undertake to renounce the use of force to comply with the directions of the Commander of the international security force in Kosovo (COMKFOR), and where applicable the head of the interim civil administration for Kosovo, and to resolve peacefully any questions relating to the implementation of this undertaking.

3. The UCK agree that the International Security Presence (KFOR) and the international civil presence will continue to deploy and operate without hindrance within Kosovo and that KFOR has the authority to take all necessary action to establish and maintain a secure environment for all citizens of Kosovo and otherwise carry out its mission.

4. The UCK agrees to comply with all of the obligations of this Undertaking and to ensure that with immediate effect all UCK forces in Kosovo and in neighbouring countries will observe the provisions of this Undertaking, will refrain from all hostile or provocative acts, hostile intent and freeze military movement in either direction across

International borders or the boundary between Kosovo and other parts of the FRY, or any other actions inconsistent with the spirit of UNSCR 1244. The UCK in Kosovo agree to commit themselves publicly to demilitarise in accordance with paragraphs 22 and 23, refrain from activities which jeopardise the safety of international governmental and non-governmental personnel including KFOR, and to facilitate the deployment and operation of KFOR.

5. For purposes of this Undertaking, the following expressions shall have the meanings as described below :

- a. The UCK includes all personnel and organisations within Kosovo, currently under UCK control, with a military or paramilitary capability and any other groups or individuals so designated by Commander KFOR (COMKFOR)
- b. « FRY Forces » includes all of the FRY and Republic of Serbia personnel and organisations with a military capability. This includes regular army and naval forces, armed civilian groups, associated paramilitary groups, air forces, national guards, border police, army reserves, military police, intelligence services, Ministry of Internal Affairs, local, special, riot and anti-terrorist police, and any other groups or individuals so designated by Commander KFOR (COMKFOR).
- c. The Ground Safety Zone (GSZ) is defined as a 5-kilometre zone that extends beyond the Kosovo province border into the rest of FRY territory. It includes the terrain within that 5-kilometre zone.

d. Prohibited weapons are any weapon 12.7mm or larger, any anti-tank or anti-aircraft weapons, grenades, mines or explosives, automatic and long barrelled weapons.

6. The purpose of this Undertaking are as follows :

- a. To establish a durable cessation of hostilities.
- b. To provide for the support and authorisation of the KFOR and in particular to authorise the KFOR to take such actions as are required, including the use of necessary force in accordance with KFOR's rules of engagement, to ensure compliance with this Undertaking and protection of the KFOR, and to contribute to a secure environment for the international civil implementation presence, and other international organisations, agencies, and non-governmental organisations and the civil populace.

7. The actions of the UCK shall be in accordance with this Undertaking. « The KFOR » commander in consultation, where appropriate, with the interim civil administrator will be the final authority regarding the interpretation of this Undertaking and the security aspects of the peace settlement it supports. His determinations will be binding on all parties and persons.

Cessation of Hostilities

8. With immediate effect on signature the UCK agrees to comply with this Undertaking and with the directions of COMKFOR. Any forces which fail to comply with this Undertaking or with the directions of COMKFOR will be liable to military action as deemed appropriate by COMKFOR.

9. With immediate effect on signature of this Undertaking all hostile acts by the UCK will cease. The UCK Chief of General Staff undertakes to issue clear and precise instructions to all units and personnel under his command, to ensure contact with the FRY force is avoided and to comply fully with the arrangements for bringing this Undertaking into effect. He will make announcements immediately following final signature of this Undertaking, which will be broadcast regularly through all appropriate channels to assist in ensuring that instructions to maintain this Undertaking reach all the forces under his command and are understood by the public in general.

10. The UCK undertakes and agrees in particular :

- a. To cease the firing of all weapons and use of explosive devices.
- b. Not to place any mines, barriers or checkpoints, nor maintain any observation posts or protective obstacles.
- c. The destruction of buildings, facilities or structures is not permitted. It shall not engage in any military, security, or training related activities, including ground or air defence operations, in or over Kosovo or GSZ, without the prior express approval of COMKFOR.
- d. Not to attack, detain or intimidate any civilians in Kosovo, nor shall they attack, confiscate or violate the property of civilians in Kosovo.

11. The UCK agrees not to conduct any reprisals, counter-attacks, or any unilateral actions in response to viola-

tions of the UNSCR 1244 and other extant agreements relating to Kosovo. This in no way denies the right of self-defence.

12. The UCK agrees not to interfere with those FRY personnel that return to Kosovo to conduct specific tasks as authorised and directed by COMKFOR.

13. Except as approved by COMKFOR, the UCK agrees that its personnel in Kosovo will not carry weapons of any type :

- a. Within 2 kilometres of VJ and MUP assembly areas ;
- b. Within 2 kilometres of the main roads and the towns upon them listed at [Appendix A](#) ;
- c. Within 2 kilometres of external borders of Kosovo ;
- d. In any other areas designated by COMKFOR

14. Within 4 days of signature of this Undertaking :

- a. The UCK will close all fighting positions, entrenchments, and checkpoints on roads, and mark their minefields and booby traps.
- b. The UCK Chief of General Staff shall report in writing completion of the above requirement to COMKFOR and continue to provide weekly detailed written status reports until demilitarisation, as detailed in the following paragraphs, is complete.

Cross-Border activity

15. With immediate effect the UCK will cease the movement of armed bodies into neighbouring countries. All movement of armed bodies into Kosovo will be subject to the prior approval of COMKFOR.

Monitoring the Cessation of Hostilities

16. The authority for dealing with breaches of this Undertaking rests with COMKFOR. He will monitor and maintain and if necessary enforce the cessation of hostilities.

17. The UCK agrees to co-operate fully with KFOR and the interim civil administration for Kosovo. The chief of the General Staff of the UCK will ensure that prompt and appropriate action is taken to deal with any breaches of this Undertaking by his forces as directed by COMKFOR.

18. Elements of KFOR will be assigned to maintain contact with the UCK and will be deployed to its command structure and bases.

19. KFOR will establish appropriate control at designated crossing points into Albania and the FYROM.

Joint Implementation Commission (JIC)

20. A JIC will be established in Pristina within 4 days of the signature of this Undertaking. The JIC will be chaired by COMKFOR and will comprise the senior commanders of KFOR and the UCK, and a representative from the interim civil administration for Kosovo.

21. The JIC will meet as often as required by COMKFOR throughout the implementation of this Undertaking. It may be called without prior notice and representation by the UCK is expected at a level appropriate with the rank of the KFOR chairman. Its functions will include :

- a. Ensuring compliance with agreed arrangements for the security and activities of all forces ;
- b. The investigation of actual or threatened breaches of his Undertaking ;
- c. Such other tasks as may be assigned to it by COMKFOR in the interests of maintaining the cessation of hostilities.

Demilitarisation and transformation

22. The UCK will follow the procedures established by COMKFOR for the phased demilitarisation, transformation and monitoring of UCK forces in Kosovo and for further regulation of their activities. They will not train or organise parades without the authority of COMKFOR.

23. The UCK agrees to the following timetable which will commence from the signature of this Undertaking :

- a. Within 7 days, the UCK shall establish secure weapons storage sites, which shall be registered with and verified by the KFOR ;
- b. Within 7 days the UCK will clear their minefields and booby traps, vacate their fighting positions and transfer to assembly areas as agreed with COMKFOR at the JIC. Thereafter only personnel authorised by COMKFOR and senior Officers of the UCK with their close protection personnel not exceeding 3, carrying side arms only, will be allowed outside the assembly areas.
- c. After 7 days automatic small arms weapons not stored in the registered weapons storage sites can only be held inside the authorised assembly areas.
- d. After 29 days, the retention of any non automatic long barrelled weapons shall be subject to authorisation by COMKFOR.
- e. Within 30 days, subject to arrangements by COMKFOR, if necessary, all UCK personnel, who are not of local origin, whether or not they are legally within Kosovo, including individual advisors, freedom fighters, trainers, volunteers, and personnel from neighbouring and other States, shall be withdrawn from Kosovo.
- f. Arrangements for control of weapons are as follows :
 - i. Within 30 days the UCK shall store in the registered weapons storage sites all prohibited weapons with the exception of automatic small arms. 30 per cent of their total holdings of automatic small arms weapons will also be stored in these sites at this stage. Ammunition for the remaining weapons should be withdrawn and stored at an approved site authorised by COMKFOR separate from the assembly areas at the same time.
 - ii. At 30 days it shall be illegal for UCK personnel to possess prohibited weapons, with the exception of automatic small arms within assembly areas, and unauthorised long barrelled weapons. Such weapons shall be subject to confiscation by the KFOR.
 - iii. Within 60 days a further 30 per cent of automatic small arms, giving a total of 60 per cent of the UCK holdings, will be stored in the registered weapons storage sites.

- iv. Within 90 days all automatic small arms weapons will be stored in the registered weapons storage sites. Thereafter their possession by UCK personnel will be prohibited and such weapons will be subject to confiscation by KFOR.
- g. From 30 days until 90 days the weapons storage sites will be under joint control of the UCK and KFOR under procedures approved by COMKFOR at the JIC. After 90 days KFOR will assume full control of these sites.
- h. Within 90 days all UCK forces will have completed the processes for their demilitarisation and are to cease wearing either military uniforms or insignia of the UCK.
- i. Within 90 days the Chief of General Staff UCK shall confirm compliance with the above restrictions in writing to COMKFOR.

24. The provisions of this Undertaking enter into force with immediate effect of its signature by the Kosovar Albanian representative(s).

25. The UCK intends to comply with the terms of the United Nations Security Council Resolution 1244, and in this context that the international community should take due and full account of the contribution of the UCK during the Kosovo crisis and accordingly give due consideration to :

- a. Recognition that, while the UCK and its structures are in the process of transformation, it is committed to propose individual current members to participate in the administration and police forces of Kosovo, enjoying special consideration in view of the expertise they have developed.
- b. The formation of an Army in Kosovo on the lines of the US National Guard in due course as part of a political process designed to determine Kosovo's future status, taking into account the Rambouillet Accord.

26. This Undertaking is provided in English and Albanian and if there is any doubt as to the meaning of the text the English version has precedence.

Appendix A:

Roads

1. Pec - Lapusnik - Pristina
2. Border- Djakovica - Klina
3. Border - Prizren - Suva Reka - Pristina
4. Djakovica - Orahovac - Lapusnik - Pristina
5. Pec-Djakovica - Prizren - Urosevac - Border
6. Border - Urosevac - Pristina - Podujevo - Border
7. Pristina - Kosovska Mitrovica - Border
8. Kosovska Mitrovica - (Rakos) - Pec
9. Pec - Border with Montenegro (through Rozaj)
10. Pristina - Lisica - Border with Serbia
11. Pristina - Gnjilane - Urosevac
12. Grijlane - Veliki Tmovac - Border with Serbia
13. Prizren - Doganovic

Bibliographie

Articles

- ASSET, Yanick, « La question albanaise en République Fédérale de Yougoslavie », in *Sécurité et Stratégie*, août 1999.
- BYMAN, Daniel A. et WAXMAN, Matthew C., « Kosovo and the Great Air Power Debate », in *International Security*, été 2000, pp. 5-38.
- FALK, Richard, « Reflections on the Kosovo War », in *Global Dialogue*, automne 1999, pp. 91-98.
- GNESOTTO, Nicole, « L'OTAN à la lumière du Kosovo », in *Politique étrangère*, été 1999, pp. 207-219.
- GUICHERD, Catherine (1999), « International Law and the War in Kosovo », in *Survival*, été 1999, pp. 19-35.
- JOXE, Alain, « Sens stratégique de la sanction du Général Clark après la "victoire" au Kosovo », in *Le débat stratégique*, septembre 1999, pp. 4.
- JUDAH, Tim, « Kosovo's Road to War », in *Survival*, été 1999, pp. 5-19.
- KAMP, Karl-Heinz, « L'OTAN après le Kosovo : ange de paix ou gendarme du monde ? », in *Politique étrangère*, été 1999, pp. 245-257.
- POSEN, Barry R., « The War for Kosovo: Serbia's political-Military Strategy », in *International Security*, été 2000, pp. 39-84.

SMITH, Dan; GOW, James; BISERKO, Sonja et BENNETT, Christopher, « On Serbia, Kosovo, Montenegro, Bosnia and the Balkans », in *Security Dialogue*, septembre 1999, pp. 283-291.

SWIFT, John, « De oorlog over Kosovo en de leer van de humanitaire interventie », in *International Spectator*, mai 2000, pp. 238-247.

« Croyances en guerre. L'effet Kosovo », in *Les cahiers de médiologie*, deuxième semestre 1999.

Le dossier « Kosovo, un an après », in *Le Monde diplomatique*, mars 2000.

Livres

ADAM, Bernard (sous la direction de), *La guerre du Kosovo. Eclairages et commentaires*, Ed. GRIP/Complexe, Bruxelles, 1999.

BOVY, Yannick et DELCOURT, Barbara (Coord.), *Que nos valeurs sont universelles et que la guerre est jolie*, Ed. du Cerisier, Cuesmes, 1999.

Rapports

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN, Rapports adoptés en 1999, *La politique et la stratégie de l'OTAN à la lumière du conflit du Kosovo*, Commission de la défense et de la sécurité, Rapporteur: M. Jan Hoekema, novembre 1999.